

RAPPORT DE PRÉSENTATION

métropole GrandNancy



# **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.





# SOMMAIRE

1 – BALANCES ET GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES	7
2 – LES INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT	17
A. LES VOLUMES D'INVESTISSEMENT	18
B. LE BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2016-2018	21
3 – DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27
A. LA CONTRACTUALISATION FINANCIERE AVEC L'ETAT	29
B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33
C. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	46
4 – LES RATIOS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT	58
5 – LES MOYENS FINANCIERS DES POLITIQUES PUBLIQUES	61
6 – BALANCES BUDGETAIRES PAR NATURE TOUS BUDGETS	121



1 – BALANCES ET GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES	_

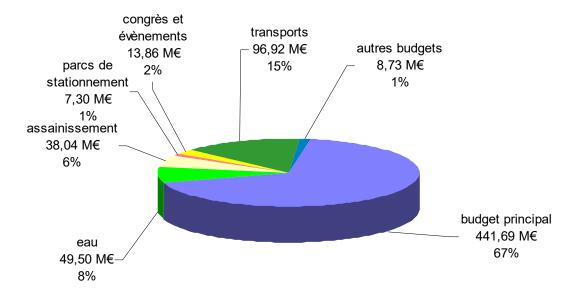


Au cours de l'année 2018, la Métropole du Grand Nancy a enregistré, pour l'ensemble des 9 budgets, tant en investissement qu'en fonctionnement, les réalisations suivantes (tous mouvements – réels et d'ordre) :

Résultats consolidés des 9 budgets	Dépenses en M€ 2018	Recettes en M€ 2018
Investissement	232,134	211,536
Fonctionnement	381,660	444,499
TOTAL	613,794	656,035

Ces réalisations permettent de dégager un résultat positif de 42,241 M€ qui sera repris en décision modificative n°1, permettant de réduire partiellement le programme d'emprunt de cette année.

Les mouvements budgétaires ont concerné les différents budgets selon la représentation graphique ci-dessous :



autres budgets

 $\begin{array}{ccc} \text{S.P.A.N.C.} & \text{0,02 M} \in \\ \text{R.M.T.} & \text{2,07 M} \in \\ \text{Locations immobilières} & \text{6,64 M} \in \end{array}$ 



Le **budget principal** a représenté 441,69 M€, soit les deux-tiers du total, et est équilibré par le produit de la fiscalité directe et indirecte (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), ainsi que par les dotations de l'Etat.

Les **budgets annexes de l'eau et de l'assainissement** ont totalisé respectivement 49,50 M€ et 38,04 M€ de mouvements budgétaires (8 % et 6 % du total). S'agissant d'un SPIC (service public à caractère industriel et commercial), ces budgets sont équilibrés par leurs propres recettes, pour l'essentiel le produit de la vente d'eau et la redevance d'assainissement.

Le budget annexe du Réseau Métropolitain de Télécommunications (RMT) a totalisé 2,07 M€ de crédits budgétaires, soit 0,2 % du total. Créé en 2001, il enregistre dans une comptabilité spécifique le produit des locations de fibres inactivées.

Le budget du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) a été créé en 2006 en application de la loi sur l'Eau qui a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonome. Les charges du service sont couvertes par les usagers de l'assainissement non collectif, comme c'est le cas pour les usagers de l'assainissement collectif.

Le **budget annexe parcs de stationnement**, ouvert en 2007, constate la gestion financière des parkings Saint-Léon, Thiers, Kennedy et République - Centre de Congrès Prouvé gérés en régie directe. Le budget 2018, pour un montant total de 7,30 M€, soit 1 % du total, a bénéficié d'une subvention exceptionnelle d'équilibre de 598 650 € du budget principal, compte tenu des investissements importants consentis pour ces équipements métropolitains.

Le **budget annexe locations immobilières** a été créé en 2007 pour individualiser les opérations de locations immobilières, à caractère économique essentiellement, afin de faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales en matière de TVA. D'un montant de 6,64 M€, soit 1 % du total, ce budget est financé par les produits de locations de différents biens immobiliers parmi lesquels Médiaparc, les ateliers artisanaux, une partie de l'immeuble République, le site Alstom, la plateforme SVS, le palais des sports Jean Weille, le stade Marcel Picot et le site du marché de gros.

Le budget annexe Congrès et Evènements a été ouvert initialement en 2010 pour constater les flux budgétaires de la construction et de l'exploitation du centre de congrès. Son périmètre a été étendu en 2015 avec l'intégration des flux du parc des expositions, en harmonie avec les prérogatives dévolues à la SPL "Grand Nancy Congrès et Evènements" chargée de valoriser les deux équipements. Le budget 2018 a enregistré 13,86 M€ de mouvements budgétaires, soit 2 % du total.

Le **budget annexe transports**, créé au 1er janvier 2013, a été valorisé en 2018 à hauteur de 96,92 M€, soit 15 % du total, et enregistre tous les flux budgétaires de la compétence, y compris le produit du versement transport. Ce budget revêt un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel "les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses".

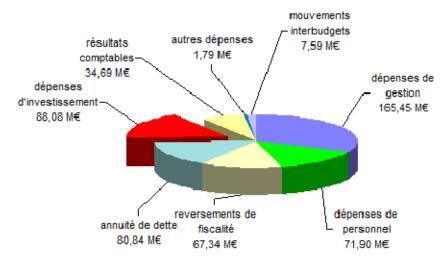
Toutefois, dans certaines situations, ce principe de base ne peut être respecté qu'au prix du versement par les collectivités publiques d'une subvention, dans des cas limitativement énumérés par la loi, destinée à compenser une insuffisance de recettes propres au service ou un excédent conjoncturel de charges. Il convient, par ailleurs, de rappeler que certains services publics à caractère industriel et commercial sont soumis à des dispositions particulières. Il en est ainsi notamment des services publics de transports publics de personnes. Ainsi, par dérogation à l'article L. 2224-1 du C.G.C.T., les articles L. 1221- 12 et L. 1512-2 du Code des Transports, ont introduit, au bénéfice des services de transport public de personnes, des dispositions dérogatoires à la règle de l'équilibre financier imposée aux services publics à caractère industriel et commercial. Le budget transports a ainsi été équilibré par une subvention du budget principal à hauteur de 2 315 448 € pour l'année 2018.

Les mouvements budgétaires sont décomposés entre mouvements réels et mouvements d'ordre. Les mouvements d'ordre (dépenses ou recettes), pour un montant total de 141,6 M€, correspondent à des jeux d'écriture n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif, tels que les amortissements, les provisions, le virement de l'autofinancement à la section d'investissement... A l'inverse des mouvements d'ordre, les mouvements réels donnent lieu à des mouvements effectifs de fonds, encaissements ou décaissements.

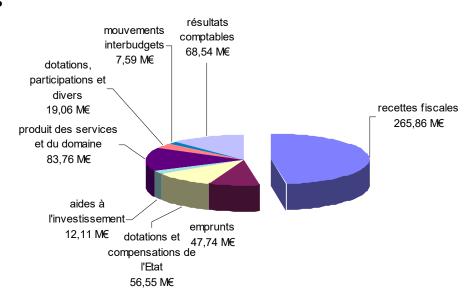
Au cours de l'année 2018, le montant total des dépenses réelles du Grand Nancy s'est élevé à 518,68 M€. Pendant le même temps, 561,21 M€ de recettes réelles ont été encaissés.

Ces dépenses et recettes réelles se sont réparties comme suit :

#### **DEPENSES**



#### **RECETTES**



NB : les « résultats comptables » correspondent :

- en dépenses, à la reprise des déficits de la section d'investissement des différents budgets pour l'année 2017 (34,691 M€)
- en recettes, à la reprise des excédents des sections d'investissement (4,994 M€)
   et de fonctionnement (14,658 M€) des différents budgets pour l'année 2017, et à l'affectation du résultat pour l'année 2018 (48,891 M€).



Les taux de réalisation des mouvements budgétaires 2018 (opérations réelles et d'ordre) s'établissent comme suit :

taux de réalisation	dépenses	recettes
section d'investissement	76,85%	77,81%
section de fonctionnement	97,19%	100,58%

La balance ci-après reprend pour chaque budget tous les mouvements :



# SYNTHESE DES BALANCES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

SECTION INVESTISSEMENT	Budget	Principal	E	au	Assainis	s sem ent	S.P.A	.N.C.	R.M	<b>Л.</b> Т.
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
										_
Prévu	204 454 960,76	204 454 960,76	17 082 406,37	17 082 406,37	8 469 891,00	15 015 505,71			874 721,00	1 1 38 257,13
Prévu hors autofi.(1) - 021	204 454 960,76	175 843 647,76	17 082 406, 37	11 788 131,37	8 469 891,00	14285 985,71			874 721,00	1 126 583,13
Réalisé (2)	144 433 677,20	112 631 397,32	12 552 058,29	8 7 28 25 1, 83	6 709 506,52	5 047 822,59			843 506,65	715 579,11
Soldes reportés N-1	28 018 162,76	38 018 162,76	1 575 319,37	1 575 319,37	0,00	8 805 762,71			0,00	388 587,13
Total réalisé	172 451 839,96	150 649 560,08	14 127 377,66	10 303 571,20	6 709 50 6,52	13 853 585,30			843 506,65	1 1 04 166,24
Taux de réalisation 2/1	84,35%	85, 67%	82,70%	87,41%	79,22 %	96,97%			96,43%	98,01%
				l						
Résultats investissement		-21 802 279,88		-3 8 23 80 6, 46		7 144 078,78				260 659,59

SECTION FONCTIONNEMENT	Budget Principal		Eau		As sainis sem ent		S.P.A.N.C.		R.M.T.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	283 632 951,00	288 091 603,57	36 239 778,00	38 137 798,96	22 306 676,00	25 785 142,42	6 000,00	23 772,44	1 035 470,00	1 111 751,68
Prévu hors autofi.(1) - 023	255 021 638,00	288 091 603,57	30 945 503,00	38 137 798,96	21 577 156,00	25 785 142,42	6 000,00	23 772,44	1 023 796,00	1 111 751,68
Réalisé (2) Soldes reportés N-1	249 965 612,50	290 544 292,52 499 805,57		34 721 347,53 4 475 398,96		21 323 855,97 2 860 124,42	2 766,44	4 736,51 17 772,44	, ,	888 515,31 73 281,68
Total réalisé Taux de réalisation 2/1	<b>249 965 612,50</b> 98,02%	<b>291 044 098,09</b> 101,02%		<b>39 196 746,49</b> 1 <i>0</i> 2,78%	<b>19 462 837,68</b> 90,20%		<b>2 766,44</b> 46,11%	<b>22 508,95</b> 9 <i>4</i> ,69%	<b>823 542,85</b> 80,44%	<b>961 796,99</b> 86,51 <i>%</i>
Résultats fonctionnement		41 078 485,59		9 686 467,50		4 721 142,71		19 742,51		138 254,14

TOTAL	Budget	Principal	E	au	Assaini	s sem ent	S. P.A	.N.C.	R.M	<b>Л.</b> Т.
	Dépenses	Recettes	Dépenses .	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	488 087 911,76	492 546 564,33	53 322 184,37	55 220 205,33	30 776 567,00	40 800 648,13	6 000,00	23 772,44	1 910 191,00	2250 008,81
Prévu hors autofi.(1)	459 476 598,76	463 935 251,33	48 027 909, 37	49 925 930,33	30 047 047,00	40071 128,13	6 000,00	23 772,44	1 898 517,00	2 238 334,81
Réalisé (2)	394 399 289,70			43 449 599, 36				4 736,51	1 667 049,50	
Soldes reportés N-1	28 018 162,76	38 517 968,33	1 575 319,37	6 0 50 71 8, 33	0,00	11 665 887,13		17 772,44	0,00	461 868,81
Total réalisé	422 417 452,46	441 693 658,17	43 637 656,65	49 500 317,69	26 172 344,20	38 037 565,69	2 766,44	22 508,95	1 667 049,50	2 0 65 96 3,23
Taux de réalisation 2/1	91,93%	95,21%	90,86%	99,15%	87, 10%	94,93%	46,11%	94,69%	87,81%	92,30%
Résultats		19 276 205.71		5 8 62 66 1.04		11 865 221.49		19 742.51		398 913,73
Resultis		13 270 203,71		3002 001,04		11 003 221,43		13 742,31		330 313,73



SECTION INVESTISSEMENT	Parcs de stationnement		Locations immobilières		Congrès et événements		Transports		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu Prévu hors autofi.(1) - 021	3 502 338,71 3 502 338.71	3 502 338,71 3 445 108.71	3 768 873,75 3 768 873,75			8 613 892,31 6 657 072.31	55 311 436,15 55 311 436.15	55 311 436,15 55 074 776.15		
Réalisé (2) Soldes reportés N-1	2 504 320,12 441 413,71	2 123 528,60 441 413,71				•	22 354 344,44 1 133 421,15	22 526 864,57 1 133 421,15		
Total réalisé	2 945 733,83	2 564 942,31	3 453 263,68	3 3 12 16 1,04	8 114 829,76	6 087 881,52	23 487 765,59	23 660 285,72	232 133 823,65	211 536 153,41
Taux de réalisation 2/1	84,11%	74, 45%	91,63%	91,39%	94,21%	91,45%	42,46%	42,96%	76,85%	77,81%
Résultats investissement		-380 791,52		-141 102,64		-2 026 948,24		172 520,13		-20 597 670,24

SECTION FONCTIONNE MENT	Parcs de stationnement		Locations immobilières		Congrès et événements		Transports		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	4 014 480,00	4 616 949,65	3 346 380,00	4 091 900,44	7 395 300,00	7 804 046,29	71774 463,00	72 267 486,83	429 751 498,00	441930452,28
Prévu hors autofi.(1) - 023	3 957 250,00	4 616 949,65	3201 780,00	4 091 900,44	5 438 480,00	7804 046,29	71 537 803,00	72 267 486,83	392 709 406,00	441930452,28
Réalisé (2) Soldes reportés N-1	3 668 045,10	4 134 981,78 601 299,65		2 508 630,39 821 420,44		5 497 913,93 2 269 746,29		70 216 033,84 3 039 624,83		429 840 307,78 14 658 474,28
Total réalisé							70 394 601,75			<b></b>
Taux de réalisation 2/1	92,69%	102,58%	79,11%	81,38%	97,44%	99,53%	98,40%	101,37%	97,19%	100,58%
Résultats fonctionnement		1 068 236,33		797 095,08		2 468 179,21		2 861 056,92		62 838 659,99

TOTAL	Parcs de sta	ationnement	Locations is	mmobilières	Congrès et	é vé ne me nts	Trans	ports	To	tal
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu Prévu hors autofi.(1)	7 516 818,71 7 459 588,71	8 119 288,36 8 062 058,36				16 417 938,60 14 461 118,60				
Réalisé (2) Soldes reportés N-1	6 172 365,22 441 413,71	6 258 510,38 1 042 713,36			11 547 138,46 1 867 172,31		92 748 946, 19 1 133 421, 15	92 742 898,41 4 173 045,98	579 102 202,67 34 691 743,05	
Total réalisé Taux de réalisation 2/1	<b>6 613 778,93</b> 88,66%	<b>7 301 223,74</b> 90, <i>5</i> 6%		6 642 211,87 86,08%	<b>13 414 310,77</b> 95, <i>4</i> 6%		93 882 367,34 74,01%	<b>96 915 944,39</b> 76,11%	613 793 945,72 88,34%	<b>656 034 935,47</b> 91,91%
Résultats		687 444,81		655 992,44		441 230,97		3 033 577,05		42240 989,75





2 – LES INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT



### A. LES VOLUMES D'INVESTISSEMENT

En conformité avec les politiques publiques de l'intercommunalité, le budget 2018 a permis au Grand Nancy de poursuivre les programmes d'équipement nécessaires au rayonnement de l'agglomération et de soutenir l'activité économique locale, les entreprises et la création d'emploi, au service de la qualité de vie des Grands Nancéiens et des usagers.

En 2018, ce sont 87,4 M€ d'investissements qui ont été réalisés, dont le détail est porté dans la partie suivante.

Depuis 2008, près de 1,5 milliard d'euros a été investi selon la ventilation annuelle ci-dessous :

Chiffres en	millione	d'aurac
CHIIII 62 611	HIIIIIIIIIIII	u curos

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
dépenses individualisées	42,70	70,01	70,96	83,20	102,23	104,78	86,66	70,96	60,25	44,63	32,30
dépenses récurrentes	18,10	25,65	18,78	22,96	29,10	22,16	20,91	18,37	15,95	16,49	15,67
compétences fondamentales	51,17	49,51	42,94	44,37	56,95	45,23	38,59	43,35	41,51	40,85	39,43
Total	111,97	145,17	132,68	150,52	188,28	172,17	146,16	132,69	117,71	101,97	87,40

Depuis plusieurs années, afin de visualiser les grandes catégories d'investissement, les dépenses sont ventilées en trois classifications :

- *les compétences fondamentales*. Ce sont les dépenses qui sont effectuées par le Grand Nancy dans le cadre de ses compétences historiques. Elles sont au nombre de 5 : l'eau, l'assainissement, la voirie au sens large (signalisation, circulation, stationnement...), la gestion des déchets, les transports et déplacements. Les montants identifiés concernent les dépenses liées à la gestion courante de ces compétences, c'est-à-dire hors des investissements d'envergure qui sont pris en compte dans les dépenses individualisées. Au titre des investissements passés, c'est le cas par exemple des dépenses relatives aux lignes 2 et 3 de transports ou à la construction du réservoir Richard Pouille à Vandoeuvre.
- *les dépenses individualisées.* Elles concernent des dépenses relatives à des programmes d'investissement qui sont d'une part clairement identifiés dans le budget et qui ont d'autre part une durée limitée dans le

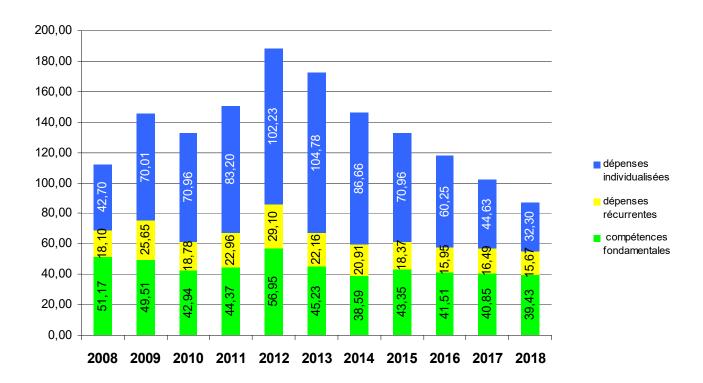


temps, avec des dates de début et de fin de réalisation connues. Ces dépenses peuvent concerner la construction d'équipements neufs ou la rénovation lourde d'équipements existants.

- les autres dépenses ou dépenses récurrentes. Ce sont toutes les dépenses qui revêtent un caractère récurrent et qui ne peuvent être classées dans les deux premières catégories. Elles concernent de la maintenance, des acquisitions de matériel... d'une manière générale.

Ces dernières années, le "socle" incompressible annuel des dépenses d'investissement du Grand Nancy s'est établi dans une fourchette comprise entre 55 et 60 M€ par addition des compétences fondamentales et des dépenses à caractère récurrent, et dont on peut noter la relative linéarité sur la période passée.

Les variations annuelles des volumes d'investissements sont donc liées aux opérations individualisées : la réalisation du centre de congrès Prouvé, le programme de rénovation urbaine et les constructions ARTEM notamment expliquent l'ampleur des montants du début des années 2010.



Les emprunts ne pouvant financer que des dépenses d'équipement, l'encours de dette évolue en proportion du niveau d'investissement. Sur la période 2008-2018, le Grand Nancy aura financé ses investissements quasiment pour moitié par emprunts (723 millions d'euros mobilisés auprès des banques) selon la décomposition ci-dessous.

Chiffres en millions €	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'investissement	112,0	145,4	132,6	168,6	188,7	172,3	145,9	132,7	117,7	102,0	87,4
Subventions	26,9	26,3	28,3	45,0	38,2	25,4	44,6	38,0	30,5	41,6	21,7
Part financée par le Grand Nancy	85,1	119,1	104,3	123,6	150,5	146,9	101,3	94,7	87,2	60,4	65,8
Emprunts mobilisés	65,0	67,9	53,0	75,0	90,1	102,0	66,0	65,4	56,7	42,4	39,6
Encours au 31 décembre	494,0	523,1	535,2	567,4	613,4	662,1	677,0	689,8	692,3	685,0	669,5

On peut relever que l'encours de dette a baissé depuis 2016, en lien avec un programme d'investissement ces deux dernières années, l'an dernier ne comportant pas d'opérations lourdes comme les années précédentes (centre des congrès, ligne 2 de TCSP, ANRU ...). L'encours de dette est quasiment revenu au niveau de 2013.

#### B. LE BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2016-2018

L'exercice 2018 est la dernière année des autorisations de programme 2016-2018. Le programme d'investissement 2018 a été réalisé à hauteur de 87,40 M€, soit 86 % des crédits votés.

Les recettes affectées en 2018 à ces investissements ont été perçues à hauteur de 12,22 M€ dont plus de la moitié de subventions.

La part prévisionnelle restant à la charge du Grand Nancy s'établit donc à 75,18 M€ sur l'année 2018.

Les investissements sur la période 2016-2018, transcrits par grandes thématiques autour des politiques publiques, sont repris en traduction budgétaire sous la forme d'autorisations de programmes, avec une déclinaison budgétaire par opérations, votées par le Conseil métropolitain.

Sur les exercices 2016 à 2018, le Conseil métropolitain a voté 39 autorisations de programme correspondant à un montant total de 321 M€ de crédits de paiement. Au final, 307 M€ ont été dépensés sur cette période, permettant d'afficher un taux de réalisation moyen de 95 %. Les tableaux ciaprès permettent d'établir le « bilan » des autorisations de programme échues à fin 2018.



#### AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET OPERATIONS 2016-2018

Thématique	Autorisation de	Opération	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Total crédits	CA 2018	Total CA
Thematique	programme	<u> </u>				2018		2016-2018
	DEVELOPPEMENT UN		2 747 416		1 030 000	1 030 000		6 787 30
		soutien enseignement supérieur, recherche, innovation	2 694 839	2 955 442	990 000	990 000		6 603 81
		vie étudiante	52 577	107 426	40 000	40 000		183 49
	ARTEM	13 555 289	7 633 106	5 592 000	6 115 474		27 045 96	
		construction ARTEM 1ere tranche - école des mines	28 448	0	250 000	123 000	70 326	98 77
		construction ARTEM 2eme tranche - ENSA	2 468 238	717 901	315 000	965 474		4 150 96
		construction ARTEM 3eme tranche	7 829 838	2 352 712	344 000	344 000		10 369 45
		site ARTEM autres dépenses	3 228 765	4 562 493	4 683 000	4 683 000	4 635 520	12 426 77
	DEVELOPPEMENT EC	CONOMIQUE	486 468	831 288	1 667 726	982 418		2 065 48
		développement écosystème propice p/entreprises	430 665	724 112	1 447 676	762 368	634 398	1 789 17
		développement réseaux territoriaux d'entreprises	9 000	1 500	1 000	1 000	0	10 50
		immobilier économique	46 802	105 676	219 050	219 050	113 335	265 81
	GRANDS PROJETS U	RBAINS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES	3 426 493	3 375 182	6 422 250	4 647 550	4 540 112	11 341 78
		espace Thiers	1 301 787	25 182	28 500	28 500	22 182	1 349 15
		études d'ingénierie territoriale	63 906	0	250 000	115 300	115 234	179 14
		Nancy grand cœur	2 060 800	3 350 000	6 143 750	4 503 750	4 402 696	9 813 49
ATTRACTIVITE	CENTRE DE CONGRE	S - PARC DES EXPOSITIONS	104 248	107 066	2 776 000	2 269 720	2 226 788	2 438 10
		construction du nouveau centre de congrès	15 671	0	2 101 000	2 146 520	2 144 761	2 160 43
		maintenance et gestion du centre de congrès	3 190	26 027	160 000	50 000	47 282	76 49
		maintenance et gestion du parc des expositions	84 364	65 476	45 000	25 000	16 344	166 18
		maintenance gestion de l'ancien palais des congrès	1 023	0	0	0		1 02
		restructuration du parc des expositions	0	15 563	470 000	48 200	18 401	33 96
	GRANDS EVENEMENT	TS ET GRANDS EQUIPEMENTS	1 400 040	3 505 750	1 601 500	1 242 100	1 093 460	5 999 25
		équipements dédiés au sport professionnel	1 229 873	3 124 830	1 190 500	1 011 100	882 919	5 237 62
		grandes manifestations sportives	30 858	24 147	41 000	41 000	38 599	93 60
		zénith	139 310	356 773	370 000	190 000	171 942	668 02
	SPORT POUR TOUS	LOISIRS	2 946 412	1 879 183	2 970 539	2 486 323	2 087 887	6 913 48
		équipements sport pour tous - loisirs	451 787	295 756	630 920	526 704	404 200	1 151 74
		pôle aquatique	2 494 625	1 583 427	2 339 619	1 959 619	1 683 687	5 761 73
	ATTRACTIVITE CULT	URE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE	2 773 763	1 106 103	2 121 128	1 530 628	1 383 652	5 263 51
		conservatoire régional du grand Nancy	388 264	352 475	572 200	411 200	358 302	1 099 04
		musées, réserves communes, diffusion des sciences	2 385 499	753 628	1 548 928	1 119 428	1 025 350	4 164 47
	TOTAL	1	27 440 129	21 500 546	24 181 143	20 304 213	18 914 226	67 854 90



#### AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET OPERATIONS 2016-2018

Thématique	Autorisation de programme	Opération	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Total crédits 2018	CA 2018	Total CA 2016-2018
	LUTTE CONTRE LES I	NONDATIONS (EAUX PLUVIALES)	1 248 687	2 675 147	3 210 000	3 710 000	2 917 369	6 841 203
		bassins de rétention	179 125	2 021 146	2 455 000	2 155 000	2 031 439	4 231 710
		réseaux d'eaux pluviales	1 069 562	654 001	755 000	1 555 000	885 930	2 609 493
	CHAUFFAGE URBAIN		168 881	4 266	116 000	165 500	107 333	280 480
		études et travaux de chauffage urbain	168 881	4 266	116 000	165 500	107 333	280 480
	INCENDIE ET SECOUR	s .	482 603	399 754	600 000	310 000	228 005	1 110 362
		amélioration des réseaux d'incendie	482 603	399 754	600 000	310 000	228 005	1 110 362
	GESTION DES DECHE	TS .	1 665 714	1 598 631	2 500 750	2 020 750	1 173 816	4 438 161
		collecte et traitement	1 503 293	1 417 741	1 481 750	1 491 750	904 471	3 825 504
		déchetteries	52 103	38 255	740 000	301 000	129 786	220 144
		études et communication	110 319	142 635	279 000	228 000	139 559	392 513
	PROGRAMMES ANNU	ELS DE VOIRIES SECONDAIRES	10 013 027	8 993 997	8 300 000	8 700 000	8 315 299	27 322 323
		opérations annuelles sur voiries secondaires	10 013 027	8 993 997	8 300 000	8 700 000	8 315 299	27 322 323
	AMENAGEMENTS SPE	CIFIQUES DE VOIRIE	555 724	1 340 336	2 410 000	1 788 000	1 578 572	3 474 632
		opérations spécifiques d'aménagement	555 724	1 340 336	2 410 000	1 788 000	1 578 572	3 474 632
	GRANDES INFRASTRU	JCTURES DE VOIRIE	3 689 694	1 342 766	3 930 000	2 385 000	1 678 765	6 711 225
		autres infrastructures de voirie	2 011 074	121 114	0	0		2 132 188
		voie de la Meurthe	1 308 143	290 173	1 530 000	930 000	463 522	2 061 838
		déviation de Malzéville	370 477	931 479	2 400 000	1 455 000	1 215 243	2 517 199
	ENTRETIEN DE LA VO	IRIE ET DES OUVRAGES D'ART	7 043 927	8 464 462	9 295 000	10 258 673	9 544 389	25 052 778
SERVICES ET		ouvrages d'art	1 125 648	1 684 756	2 000 000	1 800 000	1 708 458	4 518 862
INFRASTRUCTURES		voirie	5 918 280	6 779 706	7 295 000	8 458 673	7 835 930	20 533 915
	ECLAIRAGE URBAIN		2 166 101	2 061 421	2 627 200	2 627 200	2 617 206	6 844 727
		études, travaux et gestion d'éclairage urbain	2 066 816	2 061 421	2 527 200	2 527 200	2 517 235	6 645 472
		plan lumière	99 285	0	100 000	100 000	99 970	199 255
	VALORISATION DU SI	TE GRAND NANCY THERMAL	88 474	0	471 000	191 000	35 106	123 580
		réaménagement et valorisation site grand Nancy-Therm	88 474	0	471 000	191 000	35 106	123 580
	ESPACES VERTS ET N	NATUREL - MEURTHE	1 485 963	1 515 001	1 765 000	1 785 000	1 509 477	4 510 440
		arbres et espaces verts	1 357 414	1 451 668	1 415 000	1 435 000	1 300 289	4 109 371
		Meurthe	102 074	44 195	150 000	150 000	10 751	157 020
		parcs métropolitains	26 475	19 138	200 000	200 000	198 436	244 049
	CENTRES TECHNIQUE	S ET ACQUISITIONS DE VEHICULES	2 480 187	2 463 080	2 395 000	2 395 000	2 325 848	7 269 116
		acquisition de véhicules	1 009 421	1 836 646	1 790 000	1 790 000	1 768 626	4 614 693
		équipement et gestion des centres techniques	1 470 767	626 434	605 000	605 000	557 222	2 654 423
	EAU POTABLE		17 977 938	15 312 587	10 964 300	10 864 300	8 986 626	42 277 150
		production d'eau potable	13 179 037	8 777 131	4 170 000	3 805 000	3 190 680	25 146 848
		réseaux de distribution	4 789 572	6 232 890	6 264 300	6 829 300	5 698 008	16 720 470
		ressource en eau	9 329	302 566	530 000	230 000	97 938	409 833
	ASSAINISSEMENT DE	S EAUX USEES	3 591 617	4 602 191	9 688 000	7 224 500	5 464 896	13 658 704
		réseaux de collecte	2 360 349	3 220 192	6 113 000	5 789 500	4 291 992	9 872 533
		traitement des eaux usées	1 231 268	1 381 999	3 575 000	1 435 000	1 172 904	3 786 171
	TOTAL		52 658 537	50 773 638	58 272 250	54 424 923	46 482 706	149 914 880



#### AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET OPERATIONS 2016-2018

Thématique	Autorisation de programme	Opération	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Total crédits 2018	CA 2018	Total CA 2016-2018
	ENERGIE ET CLIMAT		214 495	433 459	642 000	642 000	355 614	1 003 567
		actions en faveur du développement durable	213 345	432 539	622 000	622 000	355 154	1 001 037
		aides aux énergies renouvelables	1 150	920	20 000	20 000	460	2 530
	ECOLOGIE URBAINE		51 612	282 802	879 000	764 184	614 078	948 492
		écologie urbaine	42 534	129 321	500 000	452 484	356 617	528 472
		espaces naturels sensibles	0	47 886	100 000	92 700	75 485	123 372
		natura 2000 - plateau de Malzéville	9 078	105 594	279 000	219 000	181 976	296 648
	COHESION SOCIALE		554 295	283 126	369 200	389 200	184 448	1 021 869
		cohésion sociale	554 295	283 126	369 200	389 200	184 448	1 021 869
	GENS DU VOYAGE		85 450	63 748	210 215	210 215	176 166	325 364
		aire de grand passage	59 625	0	120 000	120 000	115 332	174 957
		aires de stationnement	25 825	63 748	90 215	90 215	60 834	150 407
	HABITAT-LOGEMENT		1 950 556	2 933 115	3 160 164	3 160 164	2 134 346	7 018 017
		6ème PLH	0	25 000	139 164	139 164	95 000	120 000
		parc HLM	1 327 823	2 308 029	2 131 000	2 131 000	1 563 728	5 199 579
		parc privé	622 733	600 086	890 000	890 000	475 619	1 698 438
	PLANIFICATION URBA	INE ET STRATEGIE FONCIERE	117 453	88 257	1 301 500	609 000	73 111	278 820
		acquisitions foncières et emplacements réservés	46 060	30 692	551 000	291 500	15 214	91 965
		études de requalification urbaine	2 950	2 957	47 500	47 500	5 976	11 883
		partenariat EPFL	0	33 848	98 000	50 000	18 604	52 452
		plans locaux d'urbanisme	68 443	20 760	605 000	220 000	33 317	122 520
	PROGRAMME DE REN	OVATION URBAINE	8 145 105	7 605 983	2 872 167	3 514 257	3 283 568	19 034 655
TERRITOIRE		centres commerciaux	1 887 208	331 389	250 000	0	0	2 218 597
		quartiers prioritaires	6 257 897	7 274 594	2 622 167	3 514 257	3 283 568	16 816 059
	NOUVEAU PROGRAM	ME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE	1 080	317 303	1 154 920	954 920	907 609	1 225 992
		quartiers prioritaires	1 080	317 303	1 154 920	954 920	907 609	1 225 992
	URBANISME OPERATI	ONNEL	4 729 181	3 285 366	2 380 974	2 472 874	1 737 327	9 751 874
		autres territoires à enjeux	1 381 120	1 751 914	1 033 974	1 033 974	1 003 450	4 136 484
		plaines rives droites	876 397	601 588	438 000	438 000	0	1 477 98
		plateau de Haye	1 310 800	310 800	170 000	170 000	73 280	1 694 880
		rives de Meurthe	1 000 000	541 674	620 000	708 200	614 048	2 155 72
		secteur sud-est	160 864	79 390	119 000	122 700	46 549	286 803
	CIRCULATION - JALON		760 301	848 360	804 000	804 000	759 118	2 367 779
		circulation	326 450	403 935	494 000	494 000	453 255	1 183 640
		jalonnement	433 851	444 425	310 000	310 000	305 864	1 184 139
	PDU - MOBILITES		1 122 440	1 095 972	1 440 000	1 265 000	921 679	3 140 090
		études générales de déplacements	529 362	138 425	360 000	185 000	76 774	744 560
		programme vélos	593 078	957 547	1 080 000	1 080 000	844 905	2 395 530
	STATIONNEMENT		3 445 141	365 729	335 000	365 425	359 656	4 170 527
		maintenance des parkings et de la fourrière	433 184	365 729	335 000	365 425	359 656	1 158 570
		parking Thiers	3 011 957	0	0	0		3 011 95
	TRANSPORTS URBAIN		8 863 192	8 463 434	10 138 450	7 532 720		24 267 138
		amélioration & maintenance infrastructures transports e		1 000 610	1 831 000	1 435 270	1 079 709	3 670 698
		ligne 1	2 564 392	1 511 296	2 970 000	2 970 000	2 846 634	6 922 322
		matériels et équipements de transports en commun	4 708 421	5 951 527	5 337 450	3 127 450	3 014 169	13 674 117
	TOTAL		30 040 300	26 066 652	25 687 590	22 683 959	18 447 233	74 554 185

#### AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET OPERATIONS 2016-2018

Thématique	Autorisation de programme	Opération	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Total crédits 2018	CA 2018	Total CA 2016-2018
	SIEGE SOCIAL		4 759 005	1 506 981	2 110 274	1 475 274	1 090 128	7 356 114
		maintenance du siège social	344 106	491 429	522 000	372 000	310 442	1 145 977
		matériels et mobiliers	238 234	112 623	243 000	123 000	69 252	420 108
		matériels, logiciels et prestations informatiques	552 361	667 810	972 274	972 274	703 000	1 923 171
		travaux au siege social	3 624 304	235 120	373 000	8 000	7 434	3 866 858
	BATIMENTS METROPO	DLITAINS	94 203	209 116	309 000	198 000	103 026	406 345
		travaux et maintenance autres bâtiments	94 203	209 116	309 000	198 000	103 026	406 345
RESSOURCES	DEVELOPPEMENT DU	HAUT DEBIT ET DU TRES HAUT DEBIT	1 038 631	114 651	145 000	606 050	572 095	1 725 377
		fibre optique	894 370	93 712	120 000	566 050	535 591	1 523 673
		génie civil	139 191	0	0	0		139 191
		NTIC	5 070	20 939	25 000	40 000	36 504	62 513
	INFORMATIQUE MUTU	ALISEE	1 675 374	1 802 286	1 984 000	1 969 000	1 792 230	5 269 890
		dépenses mutualisées	1 061 438	1 084 724	1 214 000	1 139 000	1 100 349	3 246 511
		projets communaux	613 936	717 562	770 000	830 000	691 881	2 023 379
	TOTAL		7 567 214	3 633 034	4 548 274	4 248 324	3 557 479	14 757 727

TOTAL 117 706 180 101 973 870 112 689 257 101 661 419 87 401 643 307 081 693



Jusqu'en 2018, toutes les autorisations de programmes (AP) ont été votées sur une durée de trois ans, quelle que soit leur nature. Il existe en effet deux types d'autorisations de programme mises en place au Grand Nancy :

- les AP d'intervention ou récurrentes qui peuvent concerner plusieurs projets présentant une unité fonctionnelle ou géographique. Il s'agit de programmes d'investissement à caractère récurrent sous forme d'enveloppes.
- les AP de projet dont l'objet est constitué d'une opération d'envergure ou d'un périmètre financier conséquent.

A compter de 2019, les AP de cette seconde catégorie ont une durée déterminée en fonction du projet. Pour les AP de projet ouvertes avant 2019, il est proposé dans le tableau ci-dessous de « consolider » les AP antérieures à la période 2016-2018 pour mesurer l'effort du Grand Nancy pour ces investissements significatifs (les chiffres correspondent à ceux des comptes administratifs antérieurs):

		AP	Δ	P 2016-2018		Total
Autorisation de Programme	Opération	antérieures	2016	2017	2018	géné ral
	CONSTRUCTION ARTEM 2EME TRANCHE - ENSA	18 867 445	2 468 238	717 901	964 826	23 018 410
ARTEM	CONSTRUCTION ARTEM 3EME TRANCHE	25 024 278	7 829 838	2 352 712	186 901	35 393 730
ARIEM	CONSTRUCTIONS ARTEM 1 ERE TRANCHE - ECOLE DES MINES	44 755 638	28 448	0	70 326	44 854 411
	SITE ARTEM AUTRES DEPENSES	13 138 043	3 228 765	4 562 493	4 635 520	25 564 820
Total ARTEM		101 785 404	13 555 289	7 633 105	5 857 572	128 831 371
GRANDES INFRASTRUCTURES	AUTRES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE	17 262 417	2 011 074	121 1 14		19 394 605
DE VOIRIE	DEVIATION DE MALZEVILLE	12 991 668	370 477	931479	1 215 243	15 508 867
	VOIE DE LA MEURTHE	40 079 031	1 308 143	290 173	463 522	42 140 869
Total GRANDES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE		70 333 116	3 689 693	1 342 766	1 678 765	77 044 340
GRANDS PROJETS URBAINS	ESPACE THIERS	13 414 220	1 301 787	25 182	22 182	14 763 372
ECO NO MI QUES ET TOURISTIQUES	NANCY GRAND COEUR	14 030 474	2 060 800	3 350 000	4 402 696	23 843 970
Total GRANDS PROJETS URBAINS ECONOMIQUES ET	TOURISTIQUES	27 444 694	3 426 493	3 375 182	4 540 112	38 786 482
PROGRAMME DE RENOVATION	CENTRES COMMERCIAUX	4 021 993	1 887 208	331 389	0	6 240 590
URBAINE	QUARTIERS PRIORITAIRES	127 154 791	6 257 897	7 274 594	3 283 568	143 970 850
Total PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE		131 176 785	8 145 105	7 60 5 9 8 3	3 283 568	150 211 440
	MAINTENANCE DES PARKINGS ET DE LA FOURRIERE	5 848 241	433 184	347 932	338 291	6 967 650
STATIONNEMENT	PARKING REPUBLIQUE - CENTRE DE CONGRES	19 330 138				19 330 138
	PARKING THIERS	15 735 564	3 011 957			18 747 521
Total STATIONNEMENT		40 913 943	3 445 141	347 9 32	338 291	45 045 308
CENTRE DE CONGRES	CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE CONGRES	75 785 707	15 671	0	2 144 761	77 946 139
Total CENTRE DE CONGRES		75 785 707	103 225	107 066	2 226 788	78 222 786



3 – DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNE	MENT



La répartition et l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement peuvent être synthétisées comme suit par grands postes depuis 2008 (en M€) :

RECETTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit des services et du domaine	67,45	68,68	70,84	70,06	72,66	74,41	76,20	75,72	74,64	78,54	83,76
Produit fiscal et recettes fiscales diverses	205,39	211,25	222,31	233,50	246,23	254,38	251,46	258,22	256,55	262,19	265,61
Dotations participations et compensations	68,08	68,31	67,99	74,13	75,57	74,95	71,37	63,39	57,24	54,72	53,70
Produits exceptionnels et mouvements inter-budgets	5,38	9,55	3,56	7,08	4,18	9,68	22,04	27,97	25,24	34,05	13,18
Total	346,30	357,79	364,70	384,77	398,64	413,42	421,07	425,30	413,67	429,55	416,49
DEPENSES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de gestion, d'intervention et de structure	157,56	149,48	153,14	157,73	158,03	162,25	168,12	167,13	156,60	158,47	165,45
Frais de personnel	55,70	57,60	61,32	62,47	63,85	67,42	68,82	68,71	67,99	69,17	71,90
Frais financiers	21,64	17,06	15,30	16,80	18,20	18,95	19,75	20,75	20,08	18,32	17,17
Reversements de fiscalité et de taxes	49,65	57,39	57,41	66,64	66,22	66,70	65,91	66,96	67,05	67,00	67,34
Charges exceptionnelles et mouvements inter-budgets	0,84	1,55	2,19	1,83	4,65	6,28	17,70	22,56	23,42	21,57	9,38
Total	285,39	283,08	289,36	305,47	310,95	321,60	340,30	346,11	335,14	334,53	331,24

Il s'agit des chiffres « comptes administratifs » qui nécessitent au titre de l'année 2018 quelques retraitements pour assurer la comparaison avec les années précédentes. Ces retraitements ont été, pour l'essentiel d'entre eux, intégrés dans le bilan de la contractualisation financière avec l'Etat.

#### A. LA CONTRACTUALISATION FINANCIERE AVEC L'ETAT

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) et la circulaire de mise en œuvre de ses articles 13 et 29 ont renouvelé l'approche de l'Etat dans la contribution des collectivités à l'amélioration des finances publiques.

A une baisse des dotations, se sont en effet substitués des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement. A ce titre, un objectif de taux de croissance annuel des dépenses de fonctionnement des collectivités limité à 1,2 % à compter de 2018 leur a été fixé, permettant de diminuer de 13 Md€ le besoin de financement des collectivités en 5 ans.

Pour les collectivités ou groupements les plus importants (l'ensemble des régions et départements, ainsi que les communes et EPCI à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement au compte de gestion 2016 sont supérieures à 60 M€, soit 322 collectivités et EPCI), ces dispositions devaient faire l'objet d'un contrat avec l'Etat pour formaliser ces objectifs de maîtrise des dépenses, de besoin de financement et, le cas échéant, de la capacité de désendettement. L'année budgétaire de référence pour calculer les écarts est 2017.

Par délibération du 22 juin 2018, la Métropole du Grand Nancy s'est engagée vis-à-vis de l'Etat à limiter l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2017 à hauteur de 1,2 % par an sur la période 2018 – 2020.

Il convient de rappeler que le périmètre de dépenses pris en compte est celui du budget principal, en excluant des dépenses réelles de fonctionnement :

- les « atténuations de produits » qui concernent essentiellement les reversements de fiscalité aux communes, le FPIC et le FNGIR (si le FPIC augmente, le Grand Nancy n'est pas pénalisé. Si le Grand Nancy décide d'augmenter l'enveloppe de la dotation de solidarité, il n'est pas pénalisé non plus)
- les « atténuations de charges » qui concernent des remboursements de rémunérations ou charges salariales (si les emplois aidés sont moins aidés, cela augmente fictivement les dépenses...)

Au terme de la première année du contrat, cet engagement est respecté. En effet, alors que le plafond autorisé de dépenses était fixé à 176,5 M€ (174,4 M€ en 2017 +1,2%), les dépenses 2018 se sont élevées à 171,2 M€, en baisse de



3,6 M€ par rapport à 2017, soit -1,53 % en valeur relative selon le détail cidessous :

Budget principal – dépenses réelles	2017	2018
dépenses de fonctionnement	234 179 746	230 585 520
- atténuations de produits	- 59 230 346	- 59 201 314
- atténuations de charges	- 528 848	- 198 178
dépenses de fonctionnement « base contractualisation »	174 420 551	171 186 028

Le comité national de suivi de la contractualisation financière avec les collectivités locales a prévu que puissent être opérés des retraitements comptables sur 2018 (et les années suivantes) visant à cibler les éléments susceptibles d'affecter la comparaison sur plusieurs exercices, pouvant nécessiter des minorations ou des majorations des dépenses de fonctionnement.

Un guide méthodologique élaboré par la Direction Générale des Collectivités Locales liste ainsi les éléments susceptibles d'être pris en compte, sans toutefois être exhaustif :

- des changements de périmètre budgétaire (création ou suppression de budgets annexes),
- des changements de périmètre géographique (modification de territoire d'un EPCI, commune nouvelle),
- des transferts de compétences entre collectivités locales (dont la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations – GEMAPI-, compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018), transferts de charges entre communes et EPCI,
- la mutualisation de services sur la base de conventions...

C'est pourquoi, afin d'établir une comparaison pertinente entre les dépenses 2017 et 2018, la Métropole a proposé à la DDFIP et à la Préfecture que soient retraitées plusieurs lignes de dépenses 2018 :

Transfert compétence GEMAPI : 262 609 €

Le guide méthodologique précité prévoit que « dès lors que les EPCI exercent la compétence GEMAPI en la transférant en tout ou partie à un ou plusieurs syndicats, le montant de la contribution versée par l'EPCI sera retraité".



La dépense de 262 609 € correspond à la contribution versée en 2018 à l'EPTB Meurthe Madon, syndicat mixte auquel a adhéré le Grand Nancy par délibération du 29.09.2017.

Taxe foncière de l'usine incinération de Ludres : 1 369 547 €

L'article 60 du contrat de délégation du service public de valorisation énergétique des déchets ménagers du Grand Nancy, signé entre la Métropole et la société VALEST (filiale de VEOLIA) en date du 17 juin 2016, précise que la taxe foncière est payée en totalité par le délégataire en charge du service au 1er janvier de l'année. Cependant, en vertu de l'article 1400-I du code général des impôts, « toute propriété bâtie doit être imposée au nom du propriétaire actuel ».

La métropole demeurant propriétaire du site de l'usine d'incinération de Ludres, est donc imposée en son nom. Elle doit régler elle-même l'impôt et émettre simultanément un titre de recette au nom du délégataire.

Les taxes foncières 2017 et 2018 ont été mises en recouvrement en 2018 respectivement pour 672 959 € et 696 588 €, soit un total de 1 369 547 €. Toutes deux ont été réglées par la métropole sur l'exercice 2018, puis refacturées au délégataire par l'émission de deux titres de recette s'élevant à un total de 1 369 547 €.

Il en résulte une charge qui gonfle la masse des dépenses alors que cette charge n'incombe pas réellement à la métropole.

réaffectations charges déchets ménagers (structure et personnel) :
 2 356 538 €.

La gestion des déchets ménagers n'étant pas retracée dans un budget annexe, il est nécessaire de réaffecter des charges du budget principal qui concourent à la définition des coûts de cette compétence financée par la TEOM. Les lignes relatives aux réaffectations de charges à l'intérieur du budget principal, correspondant à des mandats et titres, viennent gonfler la masse des dépenses retenues pour le calcul des dépenses entrant dans le périmètre de la contractualisation. Or, il ne s'agit pas de dépenses réelles de fonctionnement, puisqu'elles ne génèrent pas de décaissements et que les dépenses réaffectées sont déjà retracées dans d'autres comptes de dépenses.



Ces différents ont été vérifiés et validés par la DDFIP, puis les services préfectoraux lors de réunions techniques. Au final, les dépenses retraitées « contractualisation » s'établissent ainsi à 167,2 M€ en 2018, soit une baisse de 7,2 M€ (-4,1%), selon le calcul repris dans le tableau ci-dessous :

dépenses de fonctionnement	2017	2018
base contractualisation AVANT retraitement	174 420 551	171 186 028
retraitement GEMAPI		-262 609
retraitement taxe foncière		-1 369 547
retraitement ordures ménagères		-2 356 566
base contractualisation APRES retraitement	174 420 551	167 197 307

#### **B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

#### Le produit fiscal (265,6 M€)

Le produit fiscal s'établit en 2018 à 265,6 M€. La répartition par nature de recettes est portée dans le tableau ci-après :

	Crédits votés 2018	CA 2018	% réalisation
TAXES MENAGES			
taxe d'habitation	88 770 000	89 478 280	100,80%
taxe foncière sur les propriétés bâties	32 800 000	33 163 566	101,11%
taxe foncière sur les propriétés non bâties	120 000	292 303	243,59%
TOTAL MENAGES	121 690 000	122 934 149	101,02%
TAXES PROFESSIONNELLES			
cotisation foncière des entreprises	27 470 000	28 362 621	103,25%
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	17 580 000	17 474 827	99,40%
taxe sur les surfaces commerciales	4 000 000	3 953 341	98,83%
imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1 330 000	1 198 059	90,08%
versement de transport	56 000 000	56 834 986	101,49%
TOTAL PROFESSIONNELLES	106 380 000	107 823 834	101,36%
AUTRES TAXES			
autres contributions directes (RS)	800 000	1 177 197	147,15%
taxe de séjour	670 000	730 034	108,96%
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	29 750 000	30 241 956	101,65%
taxe d'aménagement	2 488 294	2 707 033	108,79%
TOTAL AUTRES TAXES	33 708 294	34 856 220	103,41%
TOTAL FISCALITE	261 778 294	265 614 203	101,47%

## Les taxes ménages

La Taxe d'Habitation (TH), première recette fiscale de la Métropole, est assise sur la valeur locative des locaux ménages tenant compte principalement de la superficie des pièces et des éléments de confort présents.

Sur la période 2014-2018, le taux d'imposition de TH est resté stable, le produit évolue de + 5 % soit plus de 4 M€, malgré des changements de législation à savoir la sortie des personnes à conditions modestes de l'assiette



d'imposition en 2016 (« demi-part des veuves ») et la réforme de la TH intervenue à partir de 2018.

Cette année a en effet été marquée par la mise en place de l'exonération de taxe d'habitation pour une très grande majorité des ménages (environ 80 % de la population).

Cette mesure concerne les contribuables dont le revenu fiscal de référence (RFR) de l'année N-1, servant à l'établissement de l'impôt sur le revenu, n'excède pas 27 000  $\in$  pour la première part, majorés de 8 000  $\in$  pour chacune des deux premières demi-parts et majorés de 6 000  $\in$  pour chaque demi part supplémentaires.

Pour les contribuables dont le RFR excède les limites mentionnées ci-dessus, le montant du dégrèvement est proportionnellement réduit dans la limite maximale de 28 000 € pour la première part, majorés de 8 500 € pour chacune des deux premières demi-parts et majorés de 6 000 € pour chaque demi part supplémentaires. Au-delà de ces plafonds, le dégrèvement n'est plus applicable.

Au niveau des contribuables, un dégrèvement de 30 % a été appliqué à leurs cotisations en 2018. En 2019, il s'élève à 65 % et sera de 100 % en 2020. Pour les collectivités, cet allègement de TH pour 80% des foyers, qui représente approximativement 50 % des recettes de TH, est pris en charge par l'Etat et n'a pas d'incidence sur le produit fiscal perçu.

De 2014 à 2018, le tableau ci-dessous permet de visualiser la progression du produit essentiellement liée à l'évolution financière des bases par l'application automatique du coefficient de Loi de Finances.

	2014	2015	2016	2017	2018
Produit TH	84 956 272	88 129 363	87 313 247	87 894 140	89 478 280
Evolution du produit	1,00%	3,73%	-0,93%	0,67%	1,80%
Coefficient de					
revalorisation des bases	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%

S'agissant de l'année 2018, la taxe d'habitation enregistre une hausse de +1,80 % par rapport à 2017 son produit atteint 89,5 M€, légèrement supérieur à la prévision budgétaire fixée à 88,7 M€.

Cette évolution tient compte du coefficient de revalorisation des bases fiscales nouvellement appelé inflation constatée et porté à +1,2 % en 2018. Elle résulte également de l'évolution physique des bases portée à + 0,60 % légèrement supérieure à l'évolution constatée l'année passée de + 0,26 %.



La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) due par les propriétaires est également assise sur la valeur locative du local. Les ménages représentent 75 % du produit de TFPB contre 25 % pour les entreprises.

Au cours de ces 5 dernières années, le produit de TFPB a progressé de 1,9 M€ représentant une évolution de + 6 % avec un taux de TFPB qui n'a pas évolué sur la période. La croissance du produit fiscal tient compte de l'évolution des bases ménages portée à + 6,13 % et de l'évolution des bases économiques portée à + 5,91 % sur la période. Comme pour la TH, les bases de TFPB bénéficient également d'une revalorisation annuelle par application du coefficient Loi de Finances.

	2014	2015	2016	2017	2018
Produit TFPB	31 234 028	31 783 226	32 050 613	32 476 373	33 163 566
Evolution du produit	1,40%	1,76%	0,84%	1,33%	2,01%
Coefficient de					
revalorisation des bases	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%

Pour 2018, le produit de la TFPB encaissé (33,16 M€), est légèrement supérieur au produit attendu lors du BP 2018 (32,8 M€), en hausse de + 2,01 % par rapport à 2017.

Sur la période, on observe que les produits de TH et de TFPB ont évolué globalement de + 5,2 % entre 2014 et 2018, cette variation apparaît en concordance avec celle constatée sur le territoire de la ville centre.

#### Evolution du produit intercommunal ménages (2014-2018)



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est assise sur les mêmes bases que celles de la TFPB, les cotisations sont acquittées par les propriétaires de locaux qu'ils soient professionnels ou particuliers.

Sur la période 2014-2818, le produit a diminué de 2,85 % suite aux baisses du taux de TEOM intervenues en 2016 et 2017. Si le taux de TEOM a baissé de 10 % sur la période passant de 8,69 % à 7,85 %, l'évolution des bases est venue partiellement contrebalancer l'utilisation de ce levier fiscal.

	2014	2015	2016	2017	2018
Produit TEOM	31 128 967	31 876 924	30 761 856	29 596 240	30 241 956
Evolution du produit	****	2,40%	-3,50%	-3,79%	2,18%

En 2018, le produit est porté à 30,24 M€ soit une hausse de 2,18 % par rapport à 2017, il est également supérieur à la prévision budgétaire valorisée à hauteur de 29,75 M€ lors du BP 2018.

Si l'évolution théorique des bases tient compte des mêmes éléments que ceux de la TFPB à savoir l'évolution automatique et physique des bases d'imposition, l'évolution du produit n'est toutefois pas identique à celle de la taxe foncière en raison d'exonérations existantes en matière de TFPB notamment lors de la construction d'une nouvelle habitation, la TEOM s'applique quant à elle à tous les contribuables.

# Les taxes professionnelles

Les impôts professionnels recouvrent les deux composantes de la cotisation économique territoriale (CET), à savoir la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), ainsi que l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est établie sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité.

A taux constant, le produit de CFE a progressé de + 1,67 M€ entre 2014 et 2018 soit une évolution de + 6,26 %.

Sur cette période, le nombre d'entreprises a progressé de + 9,3 % passant de 16 179 à 17 683 entreprises.

Néanmoins, cette évolution doit être regardée en tenant compte de l'évolution des entreprises assujetties à la base minimum de CFE, c'est-à-dire celles disposant de locaux de faibles surfaces, et celles des entreprises imposées à la base réelle. La cotisation minimum dépend du chiffre d'affaires de l'entreprise et de la surface du bien, un barème fixe les tranches d'imposition.

En moyenne, les entreprises assujetties à la base minimum ont progressé de + 20,22 % et les micro-entreprises enregistrent les évolutions les plus importantes.

	CA < 10 000€	CA < 32 600€	CA < 100 000€	CA < 250 000€	CA < 500 000€	CA > 500 000€	Total
Nb étab. à la BM 2018	5 511	1 467	1 702	1 701	853	1 020	12 254
Nb étab. à la BM 2014	4 516	1 146	1 365	1 531	744	891	10 193
Evo Nb étab. à la BM	22,03%	28,01%	24,69%	11,10%	14,65%	14,48%	20,22%

Toutefois, les entreprises imposées sur leurs surfaces réelles ont quant à elles baissé de - 9,3 % passant de 5 986 entreprises à 5 429 entreprises.



De ce fait, les petites entreprises qui se sont créées sur le territoire métropolitain ont certes fait croître le nombre total de contribuables CFE mais cette évolution est en trompe l'œil car les contribuables imposés au réel, sur de grandes surfaces, sont moins nombreux.

En 2018, le produit est porté à 28,36 M $\in$  (supérieur à la prévision budgétaire) en hausse de + 4,06 % par rapport à 2017. Toutefois, cette variation très significative ne tient pas compte des rôles supplémentaires de CFE, ces derniers ont été importants en 2017 en raison d'une erreur dans l'application d'une réduction pour création d'entreprises, le produit a ainsi été minoré de 0,4 M $\in$ . En tenant compte de cet élément, l'évolution réelle du produit serait portée à + 2,54 %.

	2014	2015	2016	2017	2018
Produit CFE	26 692 139	27 218 224	27 371 723	27 254 941	28 362 621
Evolution du produit	2,73%	1,97%	0,56%	-0,43%	4,06%
Coefficient de					
revalorisation des bases	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises s'applique aux personnes physiques ou morales entrant dans le champ d'application de la CFE et dont le chiffre d'affaires hors taxes excède 152 500 €.

Sur la période 2014-2018, le nombre d'entreprises soumises à la CVAE a progressé de + 4,5 % passant de 6 271 à 6 553. Si le produit de la CVAE progresse globalement sur la période de 5,5 %, on peut cependant noter que les évolutions annuelles sont assez erratiques. Il convient de rappeler que la CVAE est perçue et versée par l'Etat aux collectivités territoriales (communes et groupement, départements, régions) selon un principe de territorialisation fondé sur deux éléments : la valeur locative des locaux et/ou le nombre de salariés exerçant leur activité plus de trois mois par établissement.

	2014	2015	2016	2017	2018
Produit CVAE	16 551 902	17 180 858	16 877 067	17 368 461	17 474 827
Evolution du produit	-4,74%	3,80%	-1,77%	2,91%	0.61%

Pour 2018, le produit est en hausse de + 0,61 % par rapport à 2017 et atteint 17,47 M $\in$ , il apparaît en retrait par rapport à la prévision budgétaire (17,58 M $\in$ ).

Au global, la Contribution Economique Territoriale composée de la CFE et de la CVAE a évolué globalement de 6 % entre 2014 et 2018 sur le territoire de la

Métropole. Au niveau communal, les évolutions sont synthétisées sur la carte cidessous :

## Evolution du produit CET (2014-2018)



La Taxe sur les Surface Commerciale (TASCOM) est due par les magasins de détail dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 460 000 euros et qui possèdent une surface de vente de 400 mètres carrés.

Sur la période, on observe que le produit de TASCOM a baissé de - 0,2 %. Pour mémoire, l'évolution exceptionnelle du produit observée en 2017 était due à une disposition législative relative aux établissements dont la surface de vente dépassait les 2 500 m². Cette disposition transitoire était uniquement applicable à l'année 2017, il s'agissait d'une avance de trésorerie.



	2014	2015	2016	2017	2018
Produit TASCOM	3 960 570	3 905 749	3 959 964	5 047 588	3 953 341
Evolution du produit	-3,22%	-1,38%	1,39%	27,47%	-21,68%

Pour 2018, le produit est porté à 3,95 M€ stable par rapport à 2016, dernière année d'imposition pouvant être comparée mais légèrement inférieur au montant inscrit au BP 2018 (4 M€).

L'assiette du **Versement Transport (VT)** est composée de la masse salariale des entreprises et des administrations qui emploient au moins 11 salariés sur le périmètre d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

	2014	2015	2016	2017	2018
Produit VT	55 935 032	55 558 614	55 633 777	57 486 062	56 992 986
Evolution du produit	-0,44%	-0,67%	0,14%	3,33%	-1,19%

Sur cette période, le produit de VT reconstitué, c'est-à-dire tenant compte du calendrier de recouvrement des URSSAF, est en hausse de + 1,9 %, soit environ 0,5 % en moyenne annuelle. Cette évolution devrait toutefois être portée à +3,1 % (soit 57,67 M€ pour 2018) car le produit de l'année 2018 ne tient pas compte de la compensation de VT relative au rehaussement du seuil d'assujettissement qui devrait être d'environ 0,68 M€ aux regards du dynamisme du produit, des ratios de compensation (ACOSS et MSA) et des deux dernières compensations perçues en 2016 et 2017.

Si le produit apparaît peu dynamique, sa structure est quant à elle pérenne car la part du secteur public (36%) réputé stable est supérieure à la moyenne nationale (22%).



# Les dotations, participations et compensations (53,70 M€)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales.

Toutefois, à compter de 2014 et suite à l'engagement de réduction du déficit public pris par l'Etat, les dotations versées aux collectivités territoriales ont été réduites. Ainsi, l'enveloppe normée qui regroupe l'ensemble des dotations des collectivités locales a baissé de 1,5 Md€ en 2014, de 3,7 Md€ en 2015, de 3,7 Md€ en 2016, puis de 2,7 Md€ en 2017.

Pour 2018, l'enveloppe normée est restée stable mais le gouvernement a choisi de renforcer les parts péréquatrices de la DGF. Cette disposition a eu pour conséquence d'augmenter mécaniquement la DGF des collectivités les plus « pauvres » notamment celles qui bénéficient de la Dotation de Solidarité Urbaine et de minorer la DGF des collectivités les « plus riches », selon le principe des vases communicants.

Au regard de 2013, dernière année avant la réduction des dotations de l'Etat aux fins de mise à contribution des collectivités au redressement des finances publiques, la perte cumulée de DGF pour la Métropole est de 69,14 M€.

	Dotation d'intercommunalité	Dotation de compensation	DGF	Perte DGF entre N et N-1	Perte cumulée de DGF par rapport à 2013
2018	9 121 194	31 100 285	40 221 479	463 472	20 091 549
2017	8 932 972	31 751 979	40 684 951	3 375 469	19 628 077
2016	11 416 445	32 643 975	44 060 420	6 448 690	16 252 608
2015	17 231 706	33 277 404	50 509 110	6 438 908	9 803 918
2014	22 940 267	34 007 751	56 948 018	3 365 010	3 365 010
2013	25 937 813	34 375 215	60 313 028	-	-
		·		20 091 549	69 141 162

Pour 2018, le montant de DGF atteint 40,22 M€, inférieur de 0,38 M€ par rapport à la prévision budgétaire (40,6 M€). Le montant de la dotation d'intercommunalité est supérieur au montant inscrit au BP 2018, à l'inverse, le montant de la dotation de compensation est quant à lui inférieur à la prévision budgétaire.

	ВР	CA	% réalisation
Dotation			
d'intercommunalité	8 900 000	9 121 194	102,49%
Dotation de compensation	31 700 000	31 100 285	98,11%
DGF	40 600 000	40 221 479	99,07%

Les allocations compensatrices visent à compenser les diverses mesures nationales ayant entraînées une perte de produit fiscal pour les collectivités.

Ces compensations sont intégrées dans l'enveloppe normée et considérées comme des variables d'ajustement, utilisées pour équilibrer le budget de l'Etat. Elles sont calculées en tenant compte d'un taux de minoration, définit chaque année lors de la Loi de Finances, qui traduit le montant qui sera à la charge des collectivités.

Entre 2014 et 2018, les allocations compensatrices enregistrent une baisse de - 10,42 % suite aux différents taux de minoration appliqués.

L'allocation compensatrice relative à la TH, représentant en 2018, 88 % des reversements, évolue quant à elle de + 36,32 % en lien avec la pérennisation du dispositif d'exonération accordé aux personnes de conditions modestes.

A l'inverse, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui était liée à l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité directe locale induite par la suppression de la taxe professionnelle (TP) en 2010 a progressivement disparu suite à l'élargissement du périmètre des variables d'ajustement.

compensations	2014	2015	2016	2017	2018	Evo (2014- 2018)
TH	1 969 379	2 210 395	1 799 258	2 528 397	2 684 598	36,32%
TF	342 789	246 237	352 346	260 044	271 601	-20,77%
CET	223 943	127 572	144 312	70 277	80 939	-63,86%
TP	854 368	564 457	478 702	148 986	-	-
TOTAL	3 390 479	3 148 661	2 774 618	3 007 704	3 037 138	-10,42%

Pour 2018, le produit des allocations compensatrices est supérieur au produit attendu lors du BP 2018, il est porté à 3,03 M€. Les allocations compensatrices enregistrent une hausse de + 1 % par rapport au réalisé 2017.



	BP 2018	CA 2018	% réalisé
de la TH	2 500 000	2 684 598	107,38%
de la TF	260 000	271 601	104,46%
de la CET	70 000	80 939	115,63%
DUS (TP)	150 000	-	0,00%
TOTAL	2 980 000	3 037 138	101,92%

# Les mouvements inter budgets et produits exceptionnels (13,18 M€)

Les mouvements inter budgets se rapportent pour l'essentiel, et pour un montant identique en recettes des budgets annexes concernés et en dépenses du budget principal, aux subventions d'équilibre qui s'établissent à 7,587 M€ en 2018.

Budget	CA 2018
subvention au budget annexe "congrès événements"	4 673 300
subvention au budget annexe "locations immobilières"	0
subvention au budget annexe "parcs de stationnement"	598 650
subvention au budget annexe "transports"	2 315 448
Total	7 587 398

La forte diminution constatée par rapport à 2017 (- 11,3 M€) s'explique par la prise en compte des éléments suivants :

- la subvention vers le budget "locations immobilières" de 2,5 M€ en 2017 n'a pas été réitérée en 2018 car elle correspondait au reversement du produit d'une cession d'un immeuble géré sur le budget annexe (immeuble Saint-Gobain) qui avait été encaissé sur le budget principal conformément aux règles comptables (l'acquisition d'origine ayant été supportée par le budget principal);
- la subvention vers le budget "Congrès et Événements" a pu être réduite suite à l'encaissement en 2017 d'une indemnité exceptionnelle liée à un contentieux. Cette indemnité a permis d'améliorer le résultat 2017 repris en 2018, et réduisant d'autant la subvention d'équilibre en 2018 (- 2,1 M€);
- la subvention vers le budget "Transports" a pu être réduite par des reversements l'an dernier par l'exploitant de 3,2 M€ liés à des tropperçus sur exercices antérieurs.



Il convient de rappeler qu'en application de l'article L 2224-2 du CGCT, il est possible de verser une subvention du budget principal aux budgets annexes érigés en service public à caractère industriel et commercial dans trois cas de figure :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs;
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Au cas particulier du budget annexe "transports", le versement d'une subvention exceptionnelle s'appuie sur les articles L. 1221-12 et L. 1512-2 du Code des Transports, qui ont introduit, au bénéfice des services de transport public de personnes, des dispositions dérogatoires à la règle de l'équilibre financier imposée aux services publics à caractère industriel et commercial : l'équilibre du budget annexe ne peut être atteint par les seules recettes payées par les usagers sans entraîner une augmentation déraisonnable des tarifs.

## Les produits des services et du domaine (83,76 M€)

La principale composante des produits des services et du domaine est **le produit de la facturation des consommations d'eau** aux abonnés pour un montant de 52,17 M€, tenant compte de la revalorisation des tarifs pour la part métropolitaine de 1 %, complétée par une revalorisation de deux centimes sur le prix de la fourniture d'eau afin de tenir compte des importantes dépenses prévues sur le budget concerné, et notamment les investissements inhérents à la seconde alimentation en eau depuis la Meurthe estimés à 35 M€ HT.

Les autres produits des services et du domaine concernent **les revenus de la gestion des équipements et compétences du Grand Nancy** : produits des services et équipements (17,23 M€ au titre des piscines et équipements de sports et loisirs, parkings, domaine public, équipements de culture scientifique et technique...) bâtiments à vocation économique (1,29 M€), redevances de DSP (4,5 M€), remboursements de frais et de traitements (2,1 M€).

Les remboursements de frais des budgets annexes au budget principal au titre des charges de structure sont valorisés à hauteur de 6,43 M€ cette année,



en augmentation de 3,21 M€ par rapport à l'an dernier. Il s'agit pour l'essentiel (2,36 M€) de la réaffectation de charges au service des déchets comme évoqué supra.



#### C. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Les reversements de taxes et de fiscalité (67,34 M€)

Il s'agit, pour les reversements de fiscalité, du versement de dotations de compensation et de solidarité aux communes, en lien avec la fiscalité professionnelle unique mise en place en 2001 :

- La dotation de compensation qui correspond à la restitution pour chaque commune de la taxe professionnelle (y compris les compensations) qu'elle percevait l'année précédant la mise en œuvre de la TPU. Elle a également pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. En dehors de ces transferts de compétence, le montant de la dotation de compensation reste identique chaque année pour les communes.
- La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) qui correspond à la redistribution partielle de l'accroissement du produit de taxe professionnelle depuis la mise en œuvre de la TPU, en tenant compte de l'obligation de retenir également des critères de « richesse » des communes (écart de revenu par habitant et de l'insuffisance de potentiel fiscal par habitant).

Telle qu'elle est mise en place depuis 2001, la dotation de solidarité s'inscrit dans un objectif et une politique de solidarité, au travers :

- d'un critère assis sur la mutualisation (clause de garantie d'un maintien du montant par rapport à l'année précédente), dont le calcul assure cependant un « intéressement » aux communes qui accueillent des entreprises.
- de deux critères empreints de péréquation (plus le revenu par habitant et/ou le niveau de potentiel fiscal par habitant est faible et plus la part correspondante de dotation de solidarité est élevée)

La logique redistributive s'appuie sur le potentiel fiscal "ménages" (3 taxes) et le revenu par habitant, indicateurs de richesse sur un territoire, qui servent notamment de référence pour le calcul de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), dotation de l'Etat visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.



Ces deux critères, qui représentent 50 % de l'enveloppe, sont basés sur la population communale et déterminés en fonction de l'écart de revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'EPCI et de l'insuffisance de potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal communal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Il convient de rappeler que, comme le prévoit la délibération d'origine, la population communale est cependant affectée d'un coefficient correcteur tenant compte de l'écart entre le taux communal de taxe professionnelle de l'année 2000 par rapport à la mise en œuvre de la TPU en 2001 et le taux moyen pondéré de cette même année. Cette correction, qui détermine l'évolution pondérée, est nécessaire pour éviter que les communes dont le taux était inférieur à la moyenne ne soient avantagées par rapport à celles qui, au contraire, avaient un taux supérieur.

Conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire en novembre 2011, l'évolution de l'enveloppe de DSC est déterminée en fonction de l'évolution des bases brutes de CFE et du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales porté dans la Loi de Finances.

Variation constatée des bases de CFE par rapport au coefficient de revalorisation de la Loi de Finances

égale ou inférieure à - 2 %	inférieure à - 1 % et supérieure à - 2 %	comprise entre - 1 % et + 1 % (bornes incluses)	supérieure à + 1 % et inférieure à + 2 %	égale ou supérieure à 2 %
coeff. LF - 2 %	coeff. LF - 1 %	coeff. LF	coeff. LF + 1 %	coeff. LF + 2 %

Un mécanisme de régularisation a été introduit en cas d'écart positif ou négatif (tunnel) entre le coefficient de revalorisation des valeurs locatives et l'évolution réelle des bases de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) afin d'aboutir à la détermination de l'évolution réelle de l'enveloppe. Au titre des impositions 2018, les bases brutes de CFE ressortent en hausse par rapport à l'année 2017 de + 0,86% % selon le détail ci-après :

	Bases brutes 2017	Bases brutes 2018	Évolution en %
ART SUR MEURTHE	60 422	61 393	+1,61%
DOMMARTEMONT	38 888	23 854	-38,66%
ESSEY	4 302 423	4 514 468	+4,93%
FLEVILLE	2 108 287	2 045 049	-3,00%
HEILLECOURT	1 917 219	1 879 329	-1,98%
HOUDEMONT	2 858 157	2 891 912	+1,18%
JARVILLE	1 059 125	1 031 896	-2,57%
LANEUVEVILLE	3 334 348	3 391 487	+1,71%
LAXOU	5 248 662	5 015 534	-4,44%
LUDRES	9 587 756	9 851 794	+2,75%
MALZEVILLE	1 406 580	1 426 754	+1,43%
MAXEVILLE	4 281 567	4 423 700	+3,32%
NANCY	29 071 370	29 272 690	+0,69%
PULNOY	1 629 814	1 725 409	+5,87%
SAINT MAX	1 041 843	1 207 336	+15,88%
SAULXURES	270 907	241 565	-10,83%
SEICHAMPS	631 557	632 930	+0,22%
TOMBLAINE	1 498 449	1 492 789	-0,38%
VANDOEUVRE	8 043 877	7 950 295	-1,16%
VILLERS	2 374 136	2 378 862	+0,20%
TOTAL	80 765 387	81 459 046	+0,86%

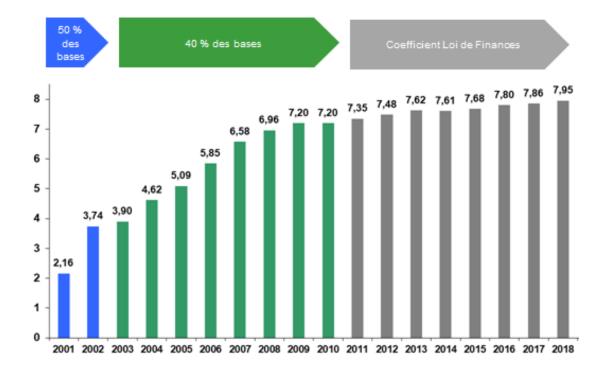
Le calcul de l'évolution de l'enveloppe s'appuie donc sur les données suivantes :

- variation des bases brutes : + 0,86 %
- coefficient de revalorisation de la Loi de Finances pour 2018 : + 1,20 %
- différence entre les deux valeurs : 1,20 % 0,86 % = +0,34 %

Cette différence, supérieure à -1% et inférieure à +1%, permet de déterminer la variation de l'enveloppe globale, soit +1,20%, correspondant au coefficient Loi de Finances pour 2018.

L'enveloppe globale de cette dotation a ainsi été calculée à hauteur de 7 954 087 € en 2018. Le graphe ci-dessous fait apparaitre l'évolution de l'enveloppe depuis l'origine.





De ce montant est déduit, pour les communes adhérant au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, le coût de la mutualisation refacturé conformément aux modalités de la délibération communautaire n° 29 du 22 mai 2015 qui définit l'organisation de la mutualisation, de l'instruction des autorisations d'urbanisme suite au désengagement de l'Etat au 1er juillet 2015, en confie la gestion à la ville de Nancy et prévoit que la facturation du coût du service mutualisé à chaque commune sera prélevée sur le montant de la DSM.

La délibération prévoit que les communes adhérant au service seront facturées sur la base de coûts unitaires, (actualisés chaque année selon le type d'acte : permis de construire, permis d'aménager...), multipliés par les quantités d'actes instruits pour le compte de la commune. Ce coût sera minoré de 80 % pour les communes de moins de 10 000 habitants et de 20 % pour celles dont la population est supérieure à ce seuil, traduisant ainsi une solidarité métropolitaine prise en charge par le Grand Nancy.

Au final et en intégrant tous les éléments de calcul, la répartition de la DSM par commune est la suivante :

	croissance des bases de CFE	revenu /hab	potentiel fiscal /hab	total DSM	mutualisat autorisations d		DSM finale
					minoration	majoration	
ART SUR MEURTHE	5 318	6 047	5 558	16 924	1 814		15 110
DOMMARTEMONT	2 659	-	1 827	4 486	1 368		3 118
ESSEY LES NANCY	123 835	30 236	19 612	173 684	1 352		172 332
FLEVILLE	96 786	7 261	7 839	111 886	4 320		107 566
HEILLECOURT	59 887	19 877	19 546	99 310	1 039		98 271
HOUDEMONT	93 809	7 223	4 200	105 232	775		104 457
JARVILLE	62 212	61 783	41 139	165 134	495		164 639
LANEUVEVILLE	303 422	47 773	33 448	384 642	1 914		382 728
LAXOU	132 061	81 951	57 199	271 211			271 211
LUDRES	419 154	24 884	20 334	464 372	1 105		463 267
MALZEVILLE	97 200	41 503	31 963	170 667	2 691		167 976
MAXEVILLE	279 707	80 696	49 627	410 031	7 650		402 381
NANCY	1 092 553	1 301 746	834 043	3 228 343		156 000	3 384 343
PULNOY	98 950	19 540	15 942	134 433	1 072		133 361
SAINT MAX	27 660	61 504	46 955	136 118			136 118
SAULXURES	20 794	17 832	15 684	54 310	2 045		52 265
SEICHAMPS	89 758	40 735	33 939	164 432	4 122		160 310
TOMBLAINE	169 903	81 468	55 178	306 550	5 177		301 373
VANDOEUVRE	638 592	332 719	200 281	1 171 592			1 171 592
VILLERS LES NANCY	162 781	121 444	96 504	380 730			380 730
TOTAL	3 977 042	2 386 225	1 590 818	7 954 087	36 937	156 000	8 073 150

Sur la période 2014-2018, toutes les communes ont bénéficié d'une augmentation de la DSM, y compris celles dont les critères ont baissé ou stagné.

	2014	2018	Evolution
ART SUR MEURTHE	16 572	16 924	+2,12%
DOMMARTEMONT	4 011	4 486	+11,83%
ESSEY LES NANCY	163 525	173 684	+6,21%
FLEVILLE	106 470	111 886	+5,09%
HEILLECOURT	93 813	99 310	+5,86%
HOUDEMONT	101 232	105 232	+3,95%
JARVILLE	161 262	165 134	+2,40%
LANEUVEVILLE	367 458	384 642	+4,68%
LAXOU	262 751	271 211	+3,22%
LUDRES	446 817	464 372	+3,93%
MALZEVILLE	167 046	170 667	+2,17%
MAXEVILLE	379 428	410 031	+8,07%
NANCY	3 086 994	3 228 343	+4,58%
PULNOY	106 161	134 433	+26,63%
SAINT MAX	122 621	136 118	+11,01%
SAULXURES	50 400	54 310	+7,76%
SEICHAMPS	161 278	164 432	+1,96%
TOMBLAINE	285 154	306 550	+7,50%
VANDOEUVRE	1 153 055	1 171 592	+1,61%
VILLERS LES NANCY	371 507	380 730	+2,48%





Les reversements intègrent également la participation du Grand Nancy au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), inscrite à hauteur de 8,1 M€. Ce mécanisme a été mis en place en 2011 pour neutraliser les impacts de la réforme de la taxe professionnelle : les territoires qui disposent de ressources fiscales supplémentaires par rapport à la situation d'avant 2011 sont écrêtés à due concurrence au profit de ceux dont les produits fiscaux sont inférieurs à leur ancienne taxe professionnelle.

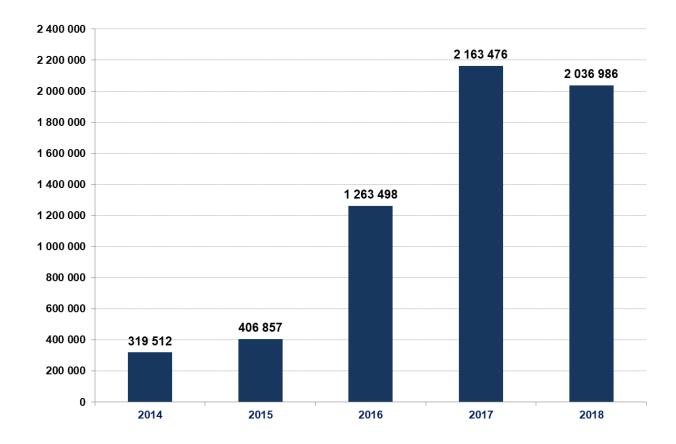
Pendant une période fixée à 20 ans, les ressources fiscales de chaque commune et de chaque EPCI sont, selon le cas, diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fonds. Le tissu économique du Grand Nancy et le niveau des reversements de fiscalité du Département de Meurthe-et-Moselle ont eu pour conséquence de le faire figurer parmi les contributeurs du fonds de garantie.

Toujours au titre des reversements, le Grand Nancy contribue au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mécanisme national de péréquation horizontale des ressources fiscales des groupements et de leurs communes créées par la Loi de Finances pour 2011 et mis en œuvre en 2012. Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les ressources de certains ensembles intercommunaux dont la richesse (potentiel financier agrégé par habitant) est supérieure à 90 % de la richesse moyenne par habitant.

L'ensemble intercommunal du Grand Nancy possède une richesse supérieure à 90 % de la richesse moyenne, il est ainsi considéré, depuis 2012, comme contributeur au fond.



Entre 2014 et 2018, la contribution du Grand Nancy a augmenté de 538 % passant de 0,32 M€ à 2,04 M€. Cette évolution très significative tient compte, de l'évolution de l'enveloppe nationale passant de 570 M€ à 1 000 M€, de l'évolution des périmètres intercommunaux (les fusions d'EPCI) ces derniers ont eu une incidence sur les indicateurs de richesses nationaux (Potentiel Financier Agrégé et Revenu par habitant) et par ricochet, sur la représentation de la richesse au niveau locale et enfin, dans une moindre mesure, l'évolution de la population du Grand Nancy.



Évolution du FPIC de 2014 à 2018

Enfin, figurent dans ce poste **les redevances acquittées** par les usagers à travers la facture d'eau et reversées à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour qui ces ressources financières permettent de financer des actions de lutte contre les pollutions ou de préservation des ressources et de maintenir ou rétablir le bon état des milieux aquatiques.

## Les frais de personnel (71,89 M€)

La métropole du Grand Nancy compte 1 359 agents permanents au 31 décembre 2018.



Les effectifs de l'établissement ont évolué de 0,8 % au cours de l'année. Cette évolution s'explique par une adaptation continuelle de l'organisation au regard de son environnement institutionnel, juridique, politique et socio-économique. Ainsi, pour 2018, le recours à des personnels dans le cadre de renforcement des compétences métropolitaines et de missions nouvelles a concerné essentiellement :

- le développement des dispositifs de dématérialisation et de sécurité informatique et des données personnelles, dont une partie est mutualisée avec les communes, avec des recettes correspondantes ;
- le projet de TIGA « Des Hommes et des Arbres, Les racines de demain » porté par la métropole du Grand Nancy.

S'agissant des remplacements, la Métropole s'inscrit depuis plusieurs années dans une réflexion systématique sur l'opportunité du remplacement des agents à chaque vacance de poste, en donnant la priorité à la mobilité interne pour tout recrutement, avant d'ouvrir les postes aux candidatures externes.

Par rapport à 2017, les charges de personnel ont progressé budgétairement de 2,19 % selon la répartition par pôles ci-dessous :

Pâla	2017		2018		
Pôle	2017	2018 –	valeur	%	
ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES	14 245 008	14 949 120	+704 112	+ 4,9%	
CULTURE SPORTS LOISIRS	16 569 346	16 862 264	+292 918	+ 1,8%	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 032 852	978 746	- 54 105	- 5,2%	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, VIE ETUDIANTE	139 794	140 833	+1 039	+ 0,7%	
MISSION DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN	371 340	333 353	- 37 987	- 10,2%	
MISSION PARTENARIATS METROPOLITAINS	735 205	689 248	- 45 957	- 6,3%	
POLE SOLIDARITES ET HABITAT	2 396 279	2 598 263	+201 984	+ 8,4%	
SERVICES ET INFRASTRUCTURES	28 976 736	29 233 371	+256 635	+ 0,9%	
TERRITOIRES, MOBILITE, ENVIRONNEMENT	4 701 340	4 904 064	+202 724	+ 4,3%	
NON VENTILE		1 210 498	+1 210 498		
Total	69 167 900	70 689 262	1 521 363	+ 2,19%	

Ce tableau ne tient pas compte de la « réaffectation de charges » de 1 210 498 € au titre des déchets évoquée précédemment dans la partie « contractualisation avec l'Etat ».

Le renforcement des actions et/ou compétences métropolitaines évoqué en préambule se traduit par une progression des frais de personnel du pôle



administration générale / ressources, et dans une moindre mesure du pôle Territoires/mobilités/environnement s'agissant de l'écologie urbaine et de l'énergie/climat.

Le transfert de la compétence Fonds Solidarité Logement qui a conduit au renforcement de l'équipe explique l'évolution des dépenses de personnel constatée au pôle Solidarités et Habitat.

Outre ces renforcements, l'évolution des frais de personnel s'explique par :

- le Glissement Vieillesse Technicité (déroulement de carrière des agents : pour les avancements d'échelons, les avancements de grades et les promotions internes),
- l'augmentation au 1er janvier 2018 de la CSG de 1,7 point impactant malgré le principe de compensation mis en place,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 1er février 2017 qui a un impact en année pleine sur 2018,
- les conséquences des dispositions liées au protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » applicables depuis le 1er janvier 2017,

Au sein du chapitre « charges de personnel et frais assimilés », s'ajoutent aux dépenses présentées ci-dessus les charges de personnel mis à disposition par d'autres structures dans le cadre de la viabilité hivernale, ainsi que les frais médicaux résultant de demandes ponctuelles d'expertise par le médecin de prévention.

# Les dépenses de gestion, d'intervention et de structure (165,45 M€)

Ce poste englobe :

 des participations obligatoires au Service Départemental d'Incendie et de Secours qui représente l'essentiel du poste (14 M€), au syndicat mixte du pôle métropolitain du sillon lorrain, au Syndicat Mixte du SCOT, au syndicat mixte de Transports en Commun Suburbains et au Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1er cycle.

Ces participations, pour un montant total de 21,5 M€, apparaissent en hausse de 4,27 % par rapport à 2017. Cette progression à caractère exceptionnel s'explique par le versement de la participation du Grand

page 54



Nancy au syndicat mixte de la Madine. Il faut rappeler en effet que la Chambre régionale des comptes a obligé, dans un avis d'avril 2018, le Grand Nancy à procéder au règlement des participations pour les années 2016 à 2018, soit 0,381 M€, alors que la Métropole a, par délibération du 2 octobre 2015, acté à l'unanimité son retrait du syndicat mixte.

 les dépenses de gestion stricto-sensu qui s'établissent à 140,6 M€ en 2018. Le tableau ci-dessous détaille la répartition des dépenses de gestion pour l'exercice 2018, qui font l'objet d'une présentation détaillée dans la partie suivante.

Axe Thème	Crédits	Réalisé	% réalisation
Généraliser la qualité de vie dans la ville	56 773 501	54 095 828	95%
Voirie, éclairage public, chauffage urbain, incendie et secours	9 914 784	9 689 003	98%
Circulation	1 022 705	979 123	96%
Urbanisme, stratégie foncière, écologie urbaine	504 968	471 611	93%
Développement durable, Energie et climat	337 277	234 314	69%
Espaces verts naturels, propreté urbaine	3 252 900	3 101 283	95%
Gestion des déchets	24 077 947	23 930 337	99%
Eau potable	8 826 120	8 251 882	93%
Assainissement des eaux usées	8 809 700	7 427 415	84%
Lutte contre les inondations (eaux pluviales), Sécurité	27 100	10 859	40%
Renforcer l'attractivité du Grand Nancy	68 660 864	67 553 053	98%
Développement des pratiques sportives et de loisirs	9 119 089	8 611 853	94%
Attractivité culturelle scientifique et technique	2 184 914	1 978 013	91%
Grands projets urbains économiques et touristiques, Congrès	3 848 106	3 781 365	98%
Valorisation du site de Nancy Thermal	144 550	55 547	38%
Transports urbains, suburbains et scolaires	51 031 046	50 907 532	100%
Plan de déplacements urbains, mobilités	916 579	849 386	93%
Stationnement	1 416 580	1 369 357	97%
Encourager la compétitivité, la création d'emplois et de richesse	8 735 098	7 946 683	91%
Développement universitaire, ARTEM	953 140	870 309	91%
Développement économique, Aménagement des ZAC	7 781 958	7 076 374	91%
La cohésion sociale, valeur partagée avec les habitants et les territoir	1 785 384	1 668 397	93%
Habitat, Rénovation urbaine, Gens du voyage	408 061	308 827	76%
Cohésion sociale	1 377 323	1 359 569	99%
Fonction nement de l'institution	10 251 238	9 304 468	91%
Equipement et gestion des services métropolitains	5 439 309	4 754 458	87%
Centres techniques	2 945 700	2 848 559	97%
Haut Débit et Très Haut Débit	32 900	32 577	99%
Informatique mutualisée	1 833 329	1 668 875	91%
Total général	146 206 085	140 568 429	96%

#### Les frais financiers

Les frais financiers évoluent en fonction du niveau d'investissement mais également en fonction de la variation des taux d'intérêts. En plus des différents réaménagements menés sur la période, la Métropole bénéficie depuis 2015 de la baisse des taux sur ses nouveaux financements ainsi que sur ses emprunts à taux variable, ce qui a permis de faire baisser le montant de ses intérêts :



Situation au 31/12 en millions €	2014	2015	2016	2017	2018
Frais financiers	19,8	20,8	20,1	18,3	18,1

En parallèle, l'évolution de l'encours de dette de la Métropole du Grand Nancy est la suivante entre 2014 et 2018 :

Situation au 31/12 en millions €	2014	2015	2016	2017	2018
Encours	677,0	689,8	692,3	685,0	669,5

Pour la deuxième année consécutive, l'encours de dette a baissé, bien que 270 millions d'euros d'emprunts nouveaux aient été mobilisés sur la période, majoritairement à taux fixes ou indexés sur le livret A.

Situation au 31/12 en millions €	2014	2015	2016	2017	2018
Emprunts mobilisés sur l'exercice	66,0	65,4	56,7	42,3	39,6

La comparaison entre les frais financiers versés au titre de l'année et l'encours au 1er janvier de l'année considérée permet de mesurer le taux moyen budgétaire de la dette.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
encours au 1er janvier	475,2	494,0	523,1	535,2	567,4	613,3	662,0	677,0	689,8	685,0	669,5
frais financiers de l'année	21,6	17,1	15,3	16,8	18,2	19,0	19,8	20,8	20,1	18,3	18,1
taux moyen budgétaire	4,6%	3,5%	2,9%	3,1%	3,2%	3,1%	2,9%	3,0%	2,9%	2,7%	2,7%

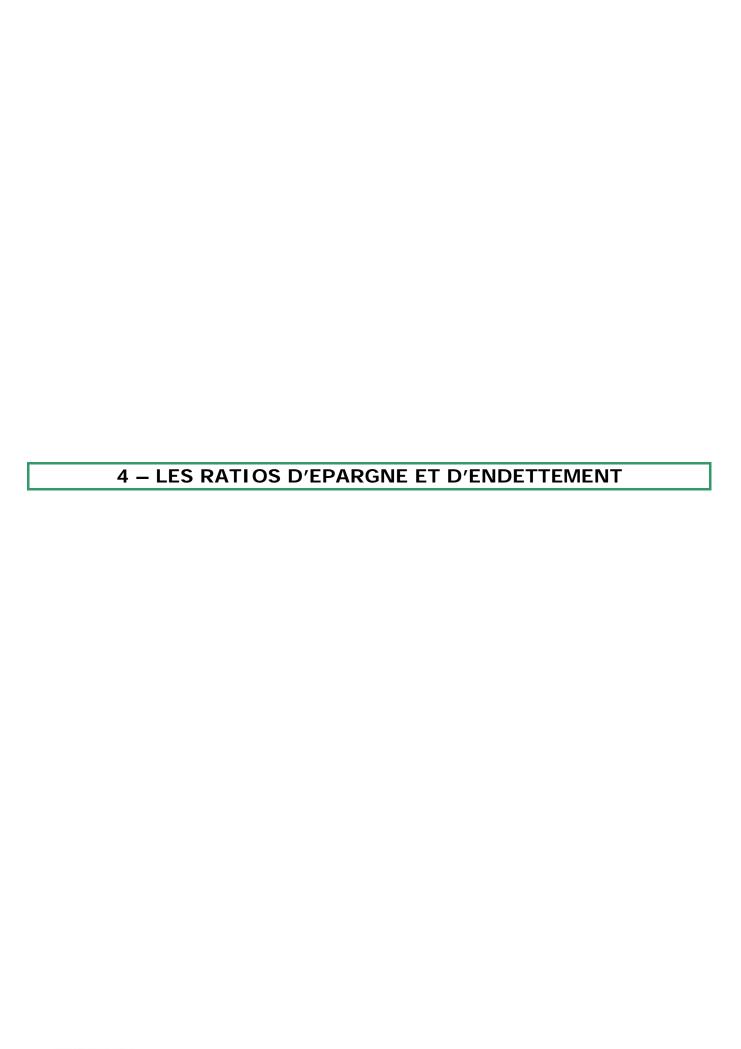
Si la gestion active de la dette peut se définir comme la recherche des meilleures opportunités sur les marchés financiers, tant pour les emprunts nouveaux que pour ceux antérieurement souscrits, elle se définit également comme la recherche d'une sécurisation de l'encours pour ne pas s'exposer dans le futur à des fluctuations des marchés financiers.

L'encours existant a bénéficié d'un important travail de sécurisation par le biais de 19 réaménagements pour un montant cumulé aux dates de réaménagement de 132 633 022 €. Cela a permis de désensibiliser l'encours des variations de marché.

L'encours structuré (hors A1) est passé de 17,37 % pour 115 035 425 € en 2014 à 4,94 % du total pour un montant de 33 107 700 € de capital restant dû au 31 décembre 2018. Les emprunts classés dans les catégories A1 et B1, considérées comme les plus sûres, sont passées quant à eux de 86.68 % en 2014 à 99.28 % de l'encours total en 2018.

L'évolution de la structure Gissler le reflète ci-dessous avec **en gras** la répartition de l'encours au 31/12/2018, et *en italique* la répartition telle qu'elle était en 2014) :

	indices	1	2	3	4	5	6
	sous-jacents	'	_		_	,	
str	uctures	Indices zone euro	Indices inflation française ou inflation zone zéro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
	Echange de taux fixe contre taux	636 418 612 €					
١,	variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou	95,06%					
A	taux fixe (sens unique). Taux variable	547 042 845€					
	simple plafonné (cap) ou encadré (tuppel)	82,63 %					
		28 302 251 €			4 805 449 €		
В	Barrière simple.	4,22%			0,72%		
"	Pas d'effet de levier	26 833 815€			7 127 186 €		
		4,05 %			1,08 %		
С	Option d'échange (swaption)						
D	M ultiplicateur jusqu'à 3. M ultiplicateur jusqu'à 5 capé						
Е	Multiplicateur jusqu'à 5	11 021 421 € 1,66 %		7 109 682 € 1,07 %	55 000 396 € 8,31 %		
F	Autres types de structure						



L'épargne brute est le solde des recettes réelles de fonctionnement, fiscalité comprise, après règlement des dépenses de fonctionnement récurrentes. Elle est caractéristique :

- de "l'aisance" de la section de fonctionnement. En effet, un haut niveau d'épargne brute sous-entend, toutes choses égales par ailleurs, une marge d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement.
- de la capacité à s'endetter ou à investir : l'épargne brute, qui se traduit par un apport de fonds propres de la collectivité pour le financement de la section d'investissement, doit d'abord être utilisée pour la couverture du remboursement des emprunts selon la "règle d'or" en vigueur pour les collectivités territoriales. Plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle élevée sera absorbable.

Le pilotage budgétaire par les niveaux d'épargne s'insère ainsi dans les fondamentaux de l'analyse financière qui vise à apprécier la capacité d'un débiteur à faire face à ses engagements. Le rapport entre l'épargne brute et le stock de dette (encours) est quant à lui caractéristique de la solvabilité financière de la collectivité, appelée également capacité de désendettement.

Pour la période 2008-2018, les tableaux ci-dessous recensent les montants annuels consolidés de dépenses et recettes de fonctionnement des différents budgets du Grand Nancy (source : comptes administratifs mouvements réels) afin de déterminer l'épargne brute dégagée et la capacité de désendettement.

Chiffres	en	millions	d'euros

Fonctionnement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes	346,3	357,8	364,7	384,8	398,7	413,4	421,1	425,3	413,7	429,6	431,1
Dépenses	285,4	283,1	289,4	305,5	310,9	321,6	340,3	346,1	335,1	334,5	331,2
Epargne brute	60,9	74,7	75,3	79,3	87,7	91,8	80,8	79,2	78,5	95,1	99,9
Encours au 31 décembre	494,0	523,1	535,2	567,4	613,4	662,1	677,0	689,8	692,3	685,0	669,5
Capacité de désendettement	8,1 ans	7,0 ans	7,1 ans	7,2 ans	7,0 ans	7,2 ans	8,4 ans	8,7 ans	8,8 ans	7,2 ans	6,7 ans

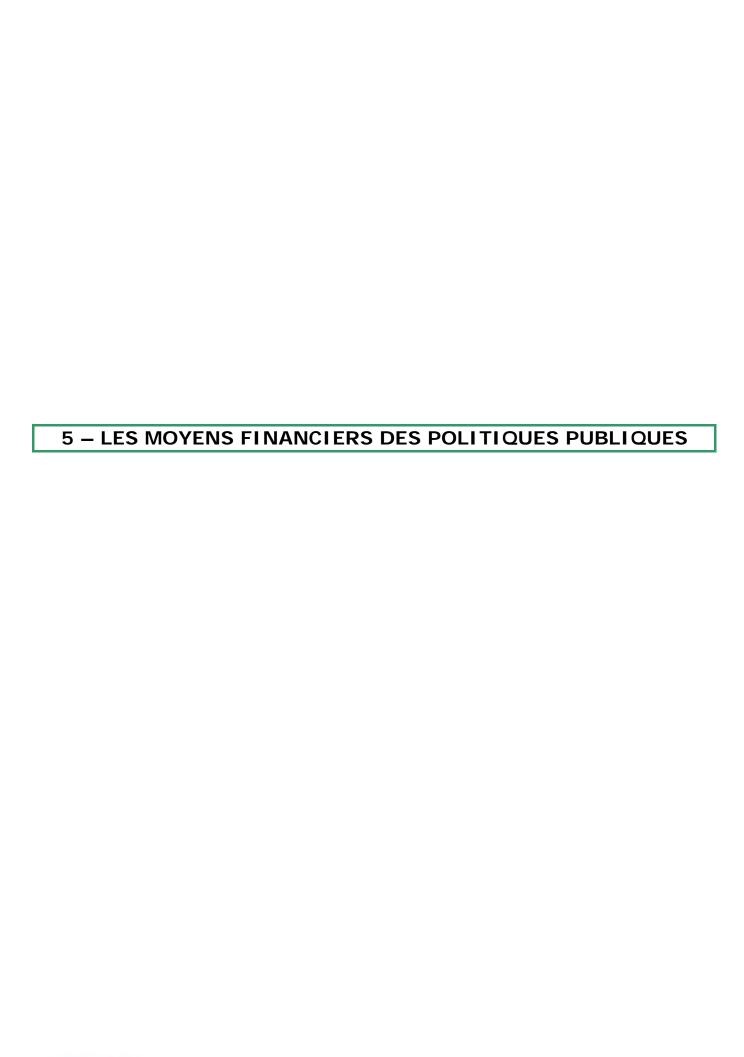
Entre 2008 et 2017, il est possible de distinguer deux périodes :

- De 2008 à 2013, si l'encours a augmenté en lien avec un programme d'investissement soutenu, l'épargne brute a également progressé, bonifiée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la politique fiscale (augmentation annuelle des taux en accompagnement du programme ANRU 1). En conséquence, la capacité de désendettement s'est améliorée, passant de 8,1 ans à 7,2 ans.
- De 2014 à 2017, si la baisse des dotations de l'Etat a pénalisé la progression de l'épargne brute, le plan d'économies initié au même moment a permis d'en atténuer les effets négatifs. Comme parallèlement, l'encours de dette n'a que peu progressé, la capacité de désendettement est revenue au niveau de 2013, avant la baisse des dotations.

S'agissant de l'année 2018, la bonne tenue de l'épargne brute et de la capacité de désendettement s'explique par trois facteurs :

- La baisse significative des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, en raison notamment de la reprise d'excédents et d'opérations de cessions.
- La fin de la diminution des dotations de l'Etat,
- La baisse de l'encours avec un programme d'investissement moins soutenu, qui permet de fixer la capacité de désendettement à 6,7 ans, soit le meilleur niveau depuis 10 ans.





Les documents budgétaires des collectivités locales, issus des instructions comptables M57, propres aux métropoles, ou M4, M43, M49 pour les budgets annexes, ne permettent pas aisément de disposer d'une lecture « consolidée » des efforts financiers consacrés aux politiques publiques ou à la gestion des diverses compétences.

Aussi, est-il proposé de s'affranchir de la distinction comptable habituelle, avec d'un côté les crédits de fonctionnement et de l'autre ceux d'investissement, pour faire état des crédits globaux 2018, soit 296,7 M€, (dépenses de fonctionnement y compris les frais de personnel et dépenses d'investissement hors dette) directement consacrés aux politiques publiques métropolitaines, en complément des développements apportés dans le rapport d'orientation budgétaire 2018.

En lecture immédiate, les crédits consacrés à la qualité de vie absorbent 45 % des dépenses totales, soit plus de 132,5 M€.

Le tableau ci-après détaille l'ensemble des crédits dévolus aux actions pour l'année 2018.

Axe	Thème	Dépenses de gestion et de personnel	Dépenses d'équipement	Total
■Géné	raliser la qualité de vie dans la ville	84 863 390	47 661 000	132 524 390
	Voirie, éclairage public, chauffage urbain, incendie et secours	14 422 263	24 069 568	38 491 831
	Circulation	2 669 493	759 118	3 428 611
	Urbanisme, stratégie foncière, écologie urbaine	1 236 174	2 424 516	3 660 691
	Développement durable, Energie et climat	1 029 061	355 614	1 384 675
	Espaces verts naturels, propreté urbaine	14 739 502	1 509 477	16 248 978
	Gestion des déchets	25 194 012	1 173 816	26 367 828
	Eau potable	12 610 085	8 986 626	21 596 711
	Assainissement des eaux usées	12 619 907	5 464 896	18 084 803
	Lutte contre les inondations (eaux pluviales), Sécurité	342 894	2 917 369	3 260 263
■Renfo	orcer l'attractivité du Grand Nancy	86 666 089	19 588 852	106 254 941
	Développement des pratiques sportives et de loisirs	15 306 894	3 181 347	18 488 241
	Attractivité culturelle scientifique et technique	11 705 136	1 383 652	13 088 788
	Grands projets urbains économiques et touristiques, Congrès	4 803 966	6 766 900	11 570 866
	Valorisation du site de Nancy Thermal	55 547	35 106	90 653
	Transports urbains, suburbains et scolaires	51 912 045	6 940 512	58 852 557
	Plan de déplacements urbains, mobilités	1 513 144	921 679	2 434 822
	Stationnement	1 369 357	359 656	1 729 013
<b>■</b> Encoι	rager la compétitivité, la création d'emplois et de richess	8 891 157	7 582 327	16 473 484
	Développement universitaire, ARTEM	1 011 143	6 834 595	7 845 737
	Développement économique, Aménagement des ZAC	7 880 014	747 733	8 627 747
■La co	hésion sociale, valeur partagée avec les habitants et les t	3 069 849	6 686 137	9 755 986
	Habitat, Rénovation urbaine, Gens du voyage	1 427 257	6 501 689	7 928 945
	Cohésion sociale	1 642 592	184 448	1 827 041
<b>■</b> Fonct	ionnement de l'institution	25 807 151	5 883 327	31 690 478
	Equipement et gestion des services métropolitains	16 682 916	1 193 154	17 876 070
	Centres techniques	4 432 971	2 325 848	6 758 819
	Haut Débit et Très Haut Débit	32 577	572 095	604 671
	Informatique mutualisée	4 658 687	1 792 230	6 450 917
Total gé	enéral enéral	209 297 635	87 401 643	296 699 279





# A. Généraliser la qualité de vie dans la ville (132,5 M€)

Voirie, éclairage public, chauffage urbain, incendie et secours (38,5 M€)

Les dépenses de fonctionnement (14,4 M€) concernent essentiellement la maintenance et l'entretien de l'éclairage public (5,6 M€) et de la voirie (8,6 M€).

Le transfert des voiries départementales en 2017 a augmenté le linéaire de voirie métropolitaine de 116 km, portant ainsi le réseau de l'agglomération à 845 km. Les crédits d'investissement sont détaillés comme suit :

	Dépenses
	(en M€)
Entretien des voiries secondaires et aménagements	
des espaces publics (voiries secondaires et primaires)	8,315
Opérations spécifiques d'aménagement	1,579
Autres infrastructures de voirie	1
Déviation de Malzéville	1,215
Voie de la Meurthe	0,464
Ouvrages d'art	1,708
Entretien de la voirie primaire	6,226
Autres travaux de voirie	1,610
Sous-total voirie	21,117
Etudes travaux et gestion d'éclairage public	2,517
Plan lumière	0,100
Sous total éclairage public	2,617
TOTAL	23,734

Opérations annuelles sur voiries secondaires pour **8,315 M€** détaillées par communes :

Art-sur-Meurthe

Rue du Coteau Mobilier urbain
Intersection Coteau/Terroir Signalisation
Intersection Lorraine/Georges Desmoynes Signalisation
Avenue Sainte Marguerite Signalisation

**Dommartemont** 

Chemin d'Amance Aménagement de sécurité

Essey-lès-Nancy

Rue des Maillys Aménagement de sécurité

Rue du 8 Mai 1945 Aménagement et enfouissement

Quartier du Parc Signalisation



Fléville-devant-Nancy

Rue du Château Aménagement de sécurité

Rue de la Woivre Aménagement

Rue Corot Etudes

Rue des Violettes, Bleuets, Baudelaire Aménagement de sécurité

Heillecourt

Avenue Emile Haquin Maintenance de voirie Rue de la Valserine Maintenance de voirie

Houdemont

Rue de Lorraine Etudes

Rue de la Gare Aménagement de sécurité

Rue du Général de Gaulle Signalisation
Rue du Poncel Signalisation

Jarville-la-Malgrange

Rue Foch Aménagement

Quartier MontaiguAménagement zone 30Rue Jean-Philippe RameauAménagement de sécurité

Rue de la République Mobilier urbain

Laneuveville-devant-Nancy

Rue de la Paix Etudes

Rue d'Alsace Maintenance de voirie
Rue de Champagne Maintenance de voirie
Rue des Vosges Maintenance de voirie
Impasse du 8 mai Maintenance de voirie

Rues Jennequin, Lamartine, Etang Aménagement de sécurité

Rue Patton Mobilier urbain

Laxou

Rue Edouard Grosjean Aménagement et enfouissement

Rue de l'Abbé Didelot Maintenance de voirie

Rue de la Vologne Aménagement

Ludres

Rue du Bon Curé Aménagement

Rue Chaudeau Aménagement zone 30
Route de Mirecourt Aménagement de sécurité
Rue Pasteur Aménagement de sécurité

Boulevard des Technologies Aménagement de sécurité

Accès Citroën Etudes



Rue de la Planchelle
Rue de Secours
Maintenance de voirie
Rue Rabelais
Maintenance de voirie
Maintenance de voirie
Maintenance de voirie
Maintenance de voirie
Aménagement de sécurité

Malzéville

Rue de Verdun Aménagement et enfouissement

Impasse Goulot, rues Embanie et Pavillon Etudes

Rue de l'Embanie Signalisation

Maxéville

Rue du 8 Mai 1945 Aménagement

Rue de Lorraine Maintenance de voirie
Rue Solvay Aménagement de sécurité
Rue de la Justice Aménagement de sécurité
Rue de la République Aménagement de sécurité

Nancy

Rue de la Seille

Place du Luxembourg Aménagement
Cours Léopold Aménagement

Carrefour Scarpone / Mars la Tour Aménagement de sécurité

Rue de la Commanderie Etudes

Rues de Vic et Saverne

Rues de Bitche et Lionnois

Rue de la Côte

Carrefour Atrie/Michelet/Saint Fiacre

Aménagement zone 30

Aménagement zone 30

Aménagement de sécurité

Avenue Jeanne d'Arc (de Foch à Mouilleron) Aménagement

Rue Saint Nicolas Etudes

Place de la Croix de Bourgogne Etudes
Avenue de la Libération Etudes

Avenue Pinchard Aménagement zone 30

Quartier Clémenceau Oudinot Aménagement zone 30 Rue de Boudonville Aménagement zone 30

Giratoire Couperin Saint Claude

Aménagement zone 30

Rue Henri Bazin Aménagement zone 30 Rue Sigisbert Adam/Grandville Aménagement de sécurité

Rue Albin Haller Aménagement

Rue de Boudonville Aménagement de sécurité
Square de Boufflers Maintenance de voirie
Rue Winston Churchill Maintenance de voirie

Rue du Général Frère Signalisation



Aménagement de sécurité

Pulnoy

Rue des Hauts Sapins Aménagement et enfouissement

Rue des Sables Aménagement de sécurité

Rue de la Pallée Aménagement

Allée de l'Eglantier Maintenance de voirie

Saint Max

Allée Château Bleu et impasse des Fuchsias

Impasse Saint Livier

Rue des Pétunias Aménagement de sécurité

Rue Jacques Cartier Etudes

Saulxures-lès-Nancy

Allée des Charentes Maintenance de voirie

Rue de l'Ile de Corse Maintenance de voirie
Rue de l'ile de France Maintenance de voirie
Rue Musset Maintenance de voirie

Rue de Gascogne Maintenance de voirie
Rue de Lorraine Maintenance de voirie

Seichamps

Rues des Fléoles, Val Clair, Vanoise, Galtier Aménagement zone 30

Rue du Puits Loset Aménagement

Avenue de Québec Etudes

Rue du Saint Gothard Maintenance de voirie

**Tomblaine** 

Rue de la Liberté Aménagement
Carrefour Galilée Aménagement
Boulevard Barbusse Enfouissement

Rue Jean-Jacques Rousseau Etudes

Carrefour parc Embanie/boulevard Tolstoï Aménagement de sécurité

Rue de Landerneau Aménagement

Rue Roger Salengro Aménagement de sécurité
Rue Jean Baptiste Clément Aménagement zone 30
Avenue Eugène Pottier Aménagement de sécurité

Carrefour Barbusse/Ferry Aménagement
Clos des Jardiniers Aménagement

Vandœuvre-lès-Nancy

Rue de la Persévérance Aménagement et enfouissement

Rue de Bois le Duc Aménagement de sécurité

Rue du Doyen Parisot Signalisation

Rue Gabriel Péri Etudes



Aménagement et enfouissement

Aménagement et enfouissement

Carrefour Eugène Berger/Carnot Aménagement
Avenue Paul Doumer Signalisation

Rue Gambetta, place de la République Maintenance de voirie Impasse de Lorraine Maintenance de voirie

Rue Notre Dame des Pauvres Maintenance de voirie

Rue Gabriel Péri Signalisation

Rue Pierre et Marie Curie Aménagement de sécurité
Rue des Glaïeuls Aménagement de sécurité
Rue de Bastogne Maintenance de voirie

Villers-lès-Nancy

Rue Grange aux Moines - rue de Vandoeuvre Aménagement et enfouissement

Placettes Aménagement

Carrefour Château/Mourot Etudes

Rue des Cottages Maintenance de voirie Allée Longchamp, rue Noyers, bd des Essarts Aménagement zone 30

Les recettes (0,439 M€) correspondent principalement à la redevance d'investissement due par Enedis dans le cadre du contrat de concession et à la participation des sociétés Enedis et Orange aux enfouissements de réseaux réalisés concomitamment aux aménagements de voiries.

Parallèlement, les dépenses attribuées à **l'entretien de la voirie et des ouvrages d'art** ont représenté **9,544 M€** en 2018 comprenant la voirie primaire et les ouvrages d'art.

## Voirie : 7,836 M€ (entretien de la voirie primaire)

Compte tenu des critères de classement des voiries métropolitaines (prise en compte des trafics poids lourds et véhicules de transport en commun notamment), les voiries départementales transférées en 2017 ont toutes été intégrées au réseau des voiries primaires. Les principales réfections de chaussée réalisées sur les voies du réseau primaire sont réparties comme suit :

- Essey-lès-Nancy: avenue du 69ème RI (0,270 M€),
- Essey-lès-Nancy et Saint Max : rue de Dommartemont (0,111 M€),
- Fléville-devant-Nancy: route de Ludres (0,381 M€), rue du Champ Moyen (0,187 M€),
- Heillecourt : allée des Grands Pâquis (0,230 M€), Allée des Sorbiers (0,094 M€),
- Houdemont: rue des Peupliers (0,179 M€), rue du Poncel (0,145 M€),
- Jarville-la-Malgrange: rue Gabriel Fauré (0,193 M€), rue François Evrard (0,041 M€),
- Laneuveville-devant-Nancy: Rue Robert Damery (0,193 M€),



page 68

- Laxou : avenue du Bois Gronée (0,219 M€), rue de la Sapinière (0,142 M€),
- Ludres : route de Fléville (0,210 M€),
- Malzéville : rue du Lion d'Or (0,054 M€),
- Maxéville : avenue du Général de Gaulle (0,203 M€),
- Nancy: rue de Boudonville (0,334 M€), rue du Tapis Vert (0,179 M€), rue Foller (0,160 M€), rue Gabriel Mouilleron (0,145 M€), rue de l'Ile de Corse (0,138 M€), rue Saint-Dizier (0,125 M€),
- Pulnoy: rue de Seichamps (0,110 M€),
- Saint-Max : rue Louis Barthou (0,129 M€),
- Saulxures-lès-Nancy: route de Bosserville (0,149 M€), rue de Gascogne (0,104 M€),
- Tomblaine : boulevard Tolstoï (0,197 M€), rond-point Galilée (0,101 M€),
- Vandœuvre-lès-Nancy: avenue Jeanne d'Arc (0,194 M€), avenue de la forêt de Haye (0,150 M€),
- Villers-lès-Nancy: avenue Paul Muller de Mutualité à Grange aux Moines (0,383 M€), avenue Paul Muller de Chanoine Piéron à Forêt de Haye (0,308 M€), avenue de Maron (0,261 M€), rues de la Grange aux Moines et de Vandoeuvre (0,160 M€).

## Ouvrages d'art : 1,708 M€

Le patrimoine de la Métropole s'est enrichi en 2017 des 63 ouvrages d'art présents sur les voiries départementales, portant ainsi à 194 le nombre de ponts, passerelles, murs de soutènement, tunnels ou soutènement, potences et portiques.

Les principales opérations réalisées en 2018 sont les suivantes :

- le confortement de la berge de Meurthe située entre le barrage et la Voie Express Banlieue Est (VEBE) (0,248 M€),
- la remise en peinture du pont rue Gabriel Fauré à Jarville-la-Malgrange (0,215 M€)
- le remplacement d'un vérin et la mise à jour du logiciel de gestion du pont mobile rue Henri Bazin à Nancy (0,207 M€),
- la réalisation d'un mur de soutènement de la piste cyclable sur berge à Jarville-la-Malgrange (0,115 M€),
- la remise en peinture de la passerelle des Nations à Vandœuvre-lès-Nancy (0,114 M€),
- la reconstruction d'un mur rue du Vallon à Houdemont (0,78 M€),
- la pose de barrières le long du canal à Maxéville (0,70 M€),
- la réfection de la pile centrale du pont du Zénith sur l'A31 (0,68 M€),
- le remplacement du platelage bois de la passerelle Californie à Jarville-la-Malgrange (0,64 M€),



- la création d'un mur de soutènement chemin d'Amance à Dommartemont (0,59 M€),
- le remplacement de joints de chaussée du pont Maréchal Juin à Houdemont (0,55 M€).

L'enveloppe des **opérations spécifiques d'aménagement** pour **1,578 M€**, regroupe les opérations qui, par exception, en fonction de caractéristiques très particulières : leur objet, leur intérêt, leur caractère imposé, ... ne peuvent pas être réalisées dans le cadre des autres enveloppes.

Les investissements consacrés au titre des opérations spécifiques d'aménagement de voirie ont porté principalement sur :

- la participation à l'aménagement, dans le cadre du Secteur Sauvegardé de Nancy, de la place du Luxembourg (0,500 M€),
- l'aménagement de la rue Marcelle Dorr à Nancy (0,315 M€),
- l'aménagement de la place de la Carrière à Nancy (0,243 M€),
- l'aménagement de la rue des Erables à Houdemont (0,210 M€),
- l'aménagement de la rue du Bas Château (de Dommartemont à L. Bertrand) à Essey-lès-Nancy (0,190 M€),
- I'amélioration de l'accès St Jacques II-Ecoparc à Maxéville (0,064 M€),
- l'étude de faisabilité pour la création d'une passerelle entre le quartier Jéricho à Saint-Max – Malzéville et le quartier des Grands Moulins à Nancy (0,024 M€),
- I'accompagnement des travaux de l'ANRU (0,022 M€),
- la participation à l'installation d'une sculpture sur le parvis du Centre de Congrès à Nancy (0,010 M€).

L'enveloppe totale des investissements réalisés en 2018 sur les **grandes** infrastructures de voirie s'est élevée à 1,679 M€.

# Voie de la Meurthe : 0,463 M€ en dépenses et 0,200 M€ en recettes

Par délibération du Conseil métropolitain du 23 septembre 2016, la Métropole du Grand Nancy a lancé un Projet Urbain Partenarial (PUP), démarche partenariale et négociée, notamment avec les acteurs privés qui bénéficient des aménagements et équipements publics. Le coût global est évalué à environ 17,4 M€ TTC, hors ouvrages de protection liés au risque technologique généré par les Grands Moulins. Le projet a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui a permis d'avoir la maîtrise foncière des emprises nécessaires à sa réalisation.

Les dépenses 2018 ont porté sur la réalisation de la section comprise entre l'avenue du XXème Corps et la rue Henri Bazin.



Les recettes correspondent au premier versement de la participation de VINCI Immobilier au financement de la voie de la Meurthe entre l'avenue du XXème Corps et la rue Henri Bazin, dans le cadre du projet urbain partenarial délibéré le 13 janvier 2017.

### Déviation de Malzéville : 1,215 M€

Les travaux ont concerné l'opération d'adaptation du réseau d'assainissement sur la section déchetterie – Pasteur et les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies sur la section Pasteur – Saint-Michel.

Les investissements 2018 sur le réseau d'éclairage urbain ont été réalisés à hauteur de 2,617 M€.

# Etudes, travaux et gestion d'éclairage public : 2,517 M€

Les investissements réalisés en 2018 sur le réseau d'éclairage public ont permis :

- le remplacement de 6 465 lampes dans le cadre de l'entretien systématique,
- l'installation de 3 512 ballasts électroniques avec abaissement de puissance,
- le remplacement de 32 armoires électriques, 3 060 luminaires et 83 poteaux et 310 consoles,
- la mise en peinture de 606 supports.

## Plan lumière : 0,100 M€

Les investissements réalisés sur cette opération ont permis le remplacement de 6 lanternes de la place Stanislas et de 58 linéaires led sur la façade de l'Hôtel de Ville de Nancy.

Les autres dépenses concernent les aménagements de **chauffage urbain** ainsi que les réseaux **d'incendie et secours**.

#### Etudes et travaux de chauffage urbain : 0,107 M€

Les crédits inscrits ont permis de régler les frais d'acte dans le cadre de l'acquisition par le Grand Nancy des installations de production et de distribution de chaleur du Plateau de Haye, jusqu'alors propriété de l'OMh. Ces installations sont depuis le 1er juillet 2016 exploitées dans le cadre de la délégation de service public du chauffage urbain sur le Grand Nancy (hors Vandoeuvre et sa périphérie).

## Amélioration des réseaux d'incendie : 0,228 M€

L'évolution du règlement départemental de lutte contre l'incendie a conduit à suspendre la plupart des opérations programmées de travaux de renforcement afin d'étudier les nouveaux enjeux. Une petite opération de renforcement a



néanmoins été réalisée rue Albin Haller à Nancy (0,027 M€) afin de coordonner l'intervention avec la voirie.

Sur le parc matériel existant, les travaux suivants ont été réalisés (0,201 M€) :

- renouvellement de 58 poteaux et bouches à incendie,
- création d'un poteau d'incendie afin de renforcer la couverture incendie de la rue du collège à Heillecourt,
- suppression de 3 poteaux d'incendie non requis avec l'accord du SDIS 54,
- mise en conformité de la signalisation de 19 points d'eau naturels et artificiels.

# Circulation (3,4 M€)

Les dépenses de fonctionnement  $(2,7 \text{ M} \in)$  sont consacrées à l'entretien des carrefours et du jalonnement  $(1,7 \text{ M} \in)$ , à la gestion de la fourrière automobile  $(0,5 \text{ M} \in)$  ainsi qu'au fonctionnement du PC Circulation  $(0,5 \text{ M} \in)$ .

Une enveloppe d'investissement de 0,759 M€ est destinée aux programmes annuels de circulation (0,453 M€) et de jalonnement (0,306 M€) intégrant les fournitures, les travaux des équipements de signalisation, les feux tricolores et la finalisation du programme de remplacement des sources lumineuses à incandescence par des LED.

Concernant les feux tricolores, le parc a été composé dans son intégralité de LED dès fin 2016, permettant ainsi des économies substantielles d'énergie et de maintenance.

Les investissements 2018 réalisés au titre de la circulation ont porté sur :

- la fourniture d'équipements pour les carrefours (compteurs, dispositifs sonores pour malvoyants ainsi que la fourniture pour la mise aux normes des contrôles de carrefours) : 0,269 M€
- l'extension du système de régulation de trafic (SRT) : 0,040 M€
- les travaux de signalisation verticale, horizontale et l'achat de matériel pour la signalisation : 0,128 M€
- l'extension du système de vidéosurveillance, l'acquisition de logiciel et travaux divers : 0,016 M€.

La mise à jour du **jalonnement** intervient en fonction des modifications soit de plan de circulation ou de la dénomination des cibles jalonnées. A ce titre, les travaux 2018 ont été réalisés à hauteur de **0,306 M€** dont :



page 72

- 0,221 M€ pour le plan de jalonnement (programme annuel),
- 0,040 M€ pour le jalonnement piétons vélos,
- 0,045 M€ pour le jalonnement des zones ATP.

# *Urbanisme, stratégie foncière, écologie urbaine* (3,7 M€)

Les dépenses de fonctionnement (1,2 M€) assurent le fonctionnement de l'urbanisme opérationnel et la planification urbaine et foncière, ainsi que les actions en faveur de l'écologie urbaine par le biais de subventions à des partenaires.

La Métropole a maintenu un effort important en matière d'urbanisme opérationnel à hauteur de 1,737 M€ en 2018.

#### Autres territoires à enjeux : 1,003 M€

Les dépenses prévues et réalisées sur cette opération concernent les remises d'équipements publics de la ZAC Centre Europe à Vandœuvre-lès-Nancy. Elles se sont élevées à 1,003 M€ en 2018.

# Plaines Rive Droite : 0 M€ en 2018 et 1,478 M€ sur la période 2016-2017 Cette opération regroupe les dépenses relatives :

- à la ZAC Bois-la-Dame (1,116 M€);
- à la caserne Kleber pour le plan local de redynamisation et la fin des travaux de démolition (0,212 M€) ;
- au Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du parc écologique urbain de Cœur Plaines Rive Droite (0,110 M€);
- à des études sur le golf habitat à Pulnoy (0,036 M€).

Le P.A.E. du parc écologique urbain de Cœur de Plaines Rive Droite est conditionné par l'avancement des bassins de rétention des eaux pluviales ainsi que par les projets du futur tracé de la Ligne 1 et de futures ZAC économiques qui obligent d'attendre des évaluations environnementales et les dossiers de loi sur l'eau. C'est pourquoi cette AP n'a pas été dépensée à hauteur des crédits inscrits et aucune dépense n'a été réalisée en 2018.

#### Plateau de Haye : 0,073 M€

Les dépenses concernent les remises d'équipements publics de la ZAC du Plateau de Haye, dont le traité de concession d'aménagement a été relancé en 2017 et confié à Solorem en 2018 pour une période de 15 ans. Les principales dépenses de remises d'équipements ont été réalisées en 2016. En 2018, 0,073 € ont été



versés à Solorem pour la vente à la Métropole du Parc botanique et forestier du Plateau.

#### Rives de Meurthe : 0,614 M€

Pour l'année 2018, les dépenses correspondent à la remise d'équipements publics de la ZAC Austrasie (0,500 M€), ainsi qu'à des frais de notaires (0,013 M€) pour l'achat par la Métropole à Solorem de l'esplanade Cuenot et du mail de l'horloge.

Enfin 0,101 M€ ont porté sur les notes d'honoraires se rapportant à la mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage pré-opérationnelle préalable au lancement d'un Projet Urbain Partenarial (P.U.P) du boulevard Meurthe canal menée par la Solorem.

#### Secteur Sud-Est: 0,046 M€

Cette opération regroupe les dépenses liées aux études pré-opérationnelles du Sillon du Fonteno.

Les dépenses 2018 relatives à la planification urbaine et à la stratégie foncière représentent un montant de 0,073 M€.

#### Acquisitions foncières et emplacements réservés : 0,015 M€

Les dépenses 2018 correspondent à des frais de notaires (0,015 M€) relatifs à des achats de terrains à Saint-Max (sentiers des vignes) et Essey-lès-Nancy (chemin d'Albron).

#### Etudes de requalification urbaine : 0,006 M€

Sur le site de la friche RFF/ SNCF à Heillecourt, le Grand Nancy a engagé un maître d'œuvre dans le cadre des travaux de démolition et désamiantage de la halle ferroviaire. En 2018, un 1er versement, à hauteur de 5 976 €, a été réalisé à EODD ingénieurs conseils, bureau d'études et d'ingénierie spécialisé dans les domaines des sites et sols pollués, de la biodiversité et de l'aménagement durable, pour l'étude de faisabilité préalable pour la mise en œuvre technique de phytoremédiation de friches urbaines polluées.

#### Partenariat EPFL: 0,019 M€

Cette opération concerne les frais de notaire dus suite aux ventes de terrains de l'EPFL au Grand Nancy.

#### Plans locaux d'urbanisme : 0,033 M€

Cette opération se décompose en plusieurs actions :

 les documents d'urbanisme et les annonces légales passées dans le cadre de modifications de P.L.U. suite au retard pris dans l'élaboration du PLUi HD;



- les paiements effectués à Eléments 5 dans le cadre de ses études sur l'inventaire des zones humides pour la définition de la trame verte et bleue ;
- des dépenses relatives au marché d'assistance juridique en urbanisme et aménagement du territoire.

D'autre part, le Grand Nancy s'est engagé, en lien avec les communes, à renforcer ses actions en faveur de la qualité environnementale et de **l'écologie urbaine** pour un montant total de **0,614 M€** en 2018.

#### Ecologie urbaine : 0,357 M€ en dépenses et 0,126 € en recettes Les dépenses liées à cette opération correspondent :

- au marché, lancé au cours du 2ème semestre 2016, pour la réalisation d'un diagnostic agricole et forestier, en vue de renforcer la connaissance des espaces urbains et périurbains productifs et de leurs dynamiques. Ce diagnostic compte parmi les travaux préalables nécessaires à l'élaboration du P.L.U. intercommunal de la Métropole. Il a été prévu sur une durée de 15 mois;
- à l'étude de définition de la trame verte et bleue et à sa traduction dans le PLUi ;
- au succès de la candidature de la Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la trame verte et bleue de la Région et de l'Agence de l'Eau et à la mise en œuvre du plan d'actions « Biodiversité » sur la base de premières actions concrètes : création de mares, pose de nichoirs et formation « Chiroptères », mise en place d'écuroducs, etc...;
- également à la participation de la Métropole au Syndicat mixte de la forêt de Haye (0,042 M€ par an).

Les recettes proviennent du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, respectivement pour la trame verte et bleue et de la DREAL, l'AERM et du Conseil Régional dans le cadre du diagnostic agricole et forestier.

### Espaces naturels sensibles : 0,075 M€ en dépenses et 0,025 M€ en recettes

Sur l'Ile du Foulon et de l'Encensoire à Tomblaine, les dépenses correspondent à l'entretien des espaces verts. Une pêche électrique a été réalisée sur la noue et l'étude sur les chiroptères a été finalisée. Une clôture a également été réalisée et posée sur cet espace.



Cette opération regroupe également le site de la zone pionnière d'Art-sur-Meurthe, des études, relatives au plan de gestion avifaune, avec un volet flore et un volet entomofaune, qui ont été notifiées tardivement.

### Natura 2000 – Plateau de Malzéville : 0,182 M€ en dépenses et 0,144 M€ en recettes

Le site FR 4100157 – Plateau de Malzéville a été retenu au titre de la directive européenne « Habitats Faune et Flore » de 1992. Il est composé de 439 hectares répartis sur le territoire de 3 intercommunalités et 6 communes (Agincourt, Dommartemont, Eulmont, Lay-Saint-Christophe, Malzéville et Saint-Max).

Le site est considéré comme remarquable en raison de son intérêt écologique et de sa localisation péri-urbaine. Certains secteurs de la pelouse calcaire restaient impactés par le stockage des andains suite aux travaux d'abattage, aussi un nettoyage de ces zones par exportation des résidus de coupe a dû être réalisé.

La sécurisation des barrières du site a été renforcée par l'achat de cadenas. Mais les dépenses sur le site Natura 2000 concernent essentiellement le plan de gestion de la pelouse, avec les travaux de réouverture des milieux à hauteur de 0,176 M€. Ces travaux, concertés en amont, ont permis de répondre aux exigences écologiques, ainsi que de sécurité des vols.

### Développement durable, Energie et climat (1,4 M€)

Les dépenses de fonctionnement (1 M€) sont consacrées au développement durable autour des thématiques Energie, Climat, Air, commande publique responsable... mais surtout en rachat de certificats d'économie d'énergie.

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée, sur **l'énergie et le climat** (0,356 M€), à travers son agenda 21, puis son Plan Climat Air Energie Territorial, (PCAET) dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte conte le dérèglement climatique.

### Actions en faveur du développement durable : 0,355 M€ en dépenses

De nombreux travaux ont été entrepris en matière de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine de la Métropole :

 Conservatoire régional de musique du Grand Nancy: des travaux ont été réalisés afin d'apporter une isolation thermique et phonique optimale par le remplacement des fenêtres, la mise en place de VMC ainsi que par le remplacement de convecteurs électriques dans le logement du gardien et dans les salles de cours.



- Complexe sportif de Villers: le complexe sportif de Villers a fait l'objet de travaux de désamiantage, de changement du puit de lumière ainsi qu'un changement des menuiseries, d'une isolation par l'extérieur et d'étanchéité pour une enveloppe.
- **COSEC de Tomblaine**: il a été opéré le remplacement de l'éclairage des COSEC par un éclairage à led, ainsi que des interventions sur les zingueries et des travaux sur le logement du gardien.
- Centre équestre de Brabois : des aménagements ont été consacrés à la l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre équestre de Brabois, ainsi qu'à son raccordement.
- Jardin Botanique du Montet: dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, les combles du bâtiment du Jardin Botanique du Montet ont été isolés et des travaux de remplacement des menuiseries ont également démarré.
- Muséum Aquarium : des travaux de calorifugeage ont été réalisés.
- **Piscine de Laneuveville-devant-Nancy**: des capteurs solaires thermiques ont été posés.
- **Stade Marcel Picot**: des travaux de câblage ont été réalisés pour la régulation du chauffage de la pelouse.

Enfin, des aides accordées aux habitants, aux écoles, aux communes du Grand Nancy, aux associations ou tout autre organisme en charge de jardins familiaux, partagés ou pédagogiques ainsi qu'aux bailleurs sociaux installant des systèmes de récupération des eaux pluviales sur le territoire du Grand Nancy ont été poursuivies ainsi que le dispositif des poêles à bois.

#### Aides aux énergies renouvelables : 460 €

En 2018, le dispositif d'aides aux énergies renouvelables pour la pose de panneaux solaires s'est poursuivi.

# Espaces verts naturels, propreté urbaine (16,2 M€)

Les dépenses de fonctionnement (14,7 M $\in$ ) sont essentiellement consacrées à la propreté urbaine (9,3 M $\in$ ), aux espaces verts (4,4 M $\in$ ) et la viabilité hivernale (0,868 M $\in$ ).

L'enveloppe d'investissement (1,509 M€) destinée aux espaces verts et la Meurthe est consacrée au financement des nouveaux aménagements paysagers, des opérations de végétalisation en lien avec les aménagements d'espaces



publics, à l'entretien et au renouvellement du patrimoine arboré des pelouses et masses arbustives.

Le patrimoine arboré compte aujourd'hui 52 000 arbres et 719 ha d'espaces verts dont :

- 364 ha d'espaces naturels,
- 220 ha d'espaces verts de voirie,
- 94 ha de parcs métropolitains,
- 41 ha de biens métropolitains.

#### Arbres et espaces verts : 1,300 M€

Les principales dépenses de cette opération ont été consacrées aux :

- campagnes d'entretien du patrimoine arboré (abattage, élagage, taille architecturale) (0,578 M€),
- terrassement et à l'aménagement du miroir d'eau du Parc de Montaigu (0,382 M€),
- plantations d'arbres et arbustes (0,196 M€),
- travaux sur pieds d'arbres (0,067 M€),
- petits matériels et outillages (0,048 M€),
- aménagements et études paysagères (0,029 M€).

#### Meurthe : 0,011 M€

Ces crédits ont porté sur des travaux d'entretien du barrage de la Meurthe.

#### Parcs métropolitains : 0,198 M€

Les principales dépenses de cette opération ont été consacrées à l'entretien et à l'aménagement des parcs au titre :

- du défrichage et de la mise en forme de la voie en stabilisé du bois de Libremont (0,094 M€),
- de la rénovation du miroir d'eau du parc de Montaigu (0,082 M€),
- de l'entretien et des petits travaux de maintenance des parcs (0,022 M€).

### Gestion des déchets (26,4 M€)

Les dépenses de fonctionnement (25,2 M€) sont dédiées à la collecte (15,9 M€) et au traitement (8,3 M€) des déchets, ainsi qu'aux actions de prévention et de sensibilisation au tri (0,878 M€). Il est à noter que huit marchés permettent d'assurer la gestion des déchets ménagers du Grand Nancy : la pré-collecte



page 78

(distribution des bacs et sacs, maintenance) des ordures ménagères et des emballages recyclables, la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, le tri et conditionnement des emballages et cartons, la gestion des déchetteries, la reprise de la ferraille, la reprise des cartons et papiers, le traitement des déchets issus des déchetteries, le traitement des déchets verts.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la progression des comportements vertueux des Grands Nancéiens en matière de prévention et de recyclage. Ainsi, la part des déchets recyclés s'est améliorée (emballages + 3,01 %; verre + 3,51 %; déchetteries + 4,79 %) alors que le tonnage d'ordures ménagères non recyclées a nettement moins augmenté pour atteindre 71 019 tonnes en 2018 (soit + 0,84 % par rapport à 2017).

Les dépenses d'investissement de la **gestion des déchets** (1,174 M€) assurent le financement des prestations liées à la pré-collecte (acquisitions de bacs, conteneurs enterrés et semi-enterrés, ainsi que les travaux correspondant à leur implantation) et à la maintenance du centre de collecte de Ludres.

#### Collecte et traitement : 0,904 M€ en dépenses et 0,342 M€ en recettes

Entre 2016 et 2018, 76 conteneurs enterrés ont été installés. Cette conteneurisation d'envergure a notamment permis de supprimer la collecte des ordures ménagères en porte à porte sur le secteur Ville Vieille de Nancy réduisant ainsi les nuisances sonores tout en améliorant la propreté des rues.

En 2018, le Grand Nancy a poursuivi l'acquisition et l'implantation de conteneurs enterrés, semi-enterrés et de points d'apport volontaire et a assuré le renouvellement régulier du parc de bacs roulants en place (0,866 M€).

Par ailleurs, des travaux ont été réalisés sur le centre de collecte de Ludres (0,038 M€).

Les recettes correspondent au solde du soutien financier versé par Eco Emballages (0,311 M€) pour l'opération relative au plan de relance de tri des emballages et du verre mené de juin 2015 à juin 2017 et à la participation des bailleurs pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés (0,031 M€).

#### Déchetteries : 0,130 M€ en dépenses et 0,133 M€ en recettes

De petits travaux de maintenance et d'entretien (0,048 M€) ont été réalisés en 2018 sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération ainsi que sur le parc des bennes de déchetterie (0,070 M€). De plus, les études de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de la déchetterie de Ludres ont débuté (0,011 M€).



Les recettes correspondent au solde de la participation versée par Eco Folio pour les opérations de pose de conteneurs pour le papier.

#### Etudes et communication : 0,139 M€

Les crédits destinés aux « études et communication » ont permis d'entreprendre des actions de communication liées à la gestion des déchets au travers d'un marché avec une agence de communication. Les études de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de la Prévention et du Tri prévues en 2018 ne débuteront qu'en 2019.



# Eau potable (21,6 M€)

Les dépenses de fonctionnement (8,3 M€) concernent l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable dans l'agglomération et intègrent notamment le coût d'exploitation des usines des eaux (3,3 M€). Les frais de personnel s'élèvent à 4,4 M€.

L'enveloppe totale des investissements réalisés en 2018 sur la compétence **eau potable** s'est élevée à **8,987 M**€.

#### Réseaux de distribution : 5,698 M€

Dans le cadre de la gestion patrimoniale le renouvellement des réseaux a mobilisé des crédits à hauteur de 3,496 M€ répartis comme suit :

Opérations	Dépenses
	(en M€)
Nancy - Rue du Sergent Blandan	0,487
Vandoeuvre - Rue Bergé	0,407
Nancy - Rue de l'Ile de Corse	0,214
Fléville - Route de Ludres	0,204
Essey - Rue du Bas Château	0,191
Nancy - Lobau/Foller	0,178
Nancy - Rue de Verdun	0,144
Nancy - Rue Saint-Dizier	0,133
Jarville - Rue Galliéni	0,132
Vandoeuvre - Rue Gambetta	0,132
Tomblaine - Rue de Landerneau	0,111
Seichamps - Rue du Puits Loset	0,108
Houdemont/Heillecourt - Avenue des Erables	0,095
Maxéville - Rue de Lorraine	0,087
Vandoeuvre - Rue Grange aux Moines	0,083
Agglomération - Liaison Bellevue Haut de Chèvre	0,081
Nancy - Rue M. Brot	0,065
Laxou - Rue du 11 novembre	0,063
Essey - Chemin des Calmes	0,054
Vandoeuvre - Rue des Glaïeuls	0,052
Vandoeuvre - Rue de la République	0,050
Tomblaine - Galilée	0,048
Tomblaine - Rue de la Liberté	0,046
Essey - Rue G. Monne	0,045
Divers	0,202
Branchements en plomb	0,084
TOTAL	3,496

Les autres opérations ont porté sur :

- les travaux de grosses réparations sur le réseau, les bâtiments et sur les ouvrages de stockage et de pompage (0,521 M€),
- la réalisation de branchements pour les constructions nouvelles dans le cadre des projets immobiliers et d'aménagement (0,374 M€),
- le programme de renouvellement des branchements (0,400 M€).

Les dépenses consacrées aux études, acquisitions de terrains et matériels (0,907 M€) ont permis l'achat de matériels et logiciels informatiques, de matériels d'exploitation (compteurs, groupes électrogènes...), de véhicules spécifiques, ainsi que l'acquisition de droits de tréfonds nécessaires au passage des conduites d'eau.

#### Production d'eau potable : 3,191 M€

Les dépenses engagées en 2018 sur l'opération stratégique de construction du réservoir du Parc Richard Pouille de 30 000 m³ ont représenté un total de 1,481 M€ répartis comme suit :

Nature	En M€ (HT)
Lot 1 - Génie Civil Equipements	0,822
Lot 2 - Aménagements Paysagers	0,129
Lot 3 - VRD	0,493
Ingénierie et divers	0,037
TOTAL	1,481

Les opérations de renouvellement, d'amélioration et de sécurisation des équipements de l'usine Edouard Imbeaux se sont poursuivies en 2018 (1,710 M€), dont la construction de la bâche de maturation (1,422 M€).

#### Ressource en eau : 0,098 M€ en dépenses et 0,120 M€ en recettes

Attentif à la vulnérabilité de la Moselle qui constitue l'unique ressource en eau de l'agglomération nancéienne, le Grand Nancy s'est engagé sur deux programmes à court et moyen termes, visant à :

- la poursuite de la sécurisation de la ressource en eau brute depuis la Moselle,
- la mobilisation d'une nouvelle ressource en eau brute depuis la Meurthe.

En 2018, les investissements ont porté pour l'essentiel sur la fin des travaux de la 2ème station d'alerte de la Moselle (0,080 M€).



Les recettes correspondent à la participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur la station d'alerte de la Moselle.

# Assainissement des eaux usées (18,1 M€)

Les dépenses de fonctionnement (12,6 M€ dont 5,2 M€ de frais de personnel) sont consacrées à la collecte et au traitement des eaux usées et intègrent notamment le coût d'exploitation de la station d'épuration (5,6 M€).

Les investissements, d'un montant total de **5,465 M€**, intègrent les réseaux de collecte à hauteur de 4,292 M€ et le traitement des eaux usées pour 1,173 M€.

#### Réseaux de collecte : 4,292 M€ en dépenses et 0,039 M€ en recettes

Les travaux de renouvellement structurants des réseaux d'assainissement et branchements ont mobilisé des crédits à hauteur de 2,583 M€. Ces travaux réalisés pour l'essentiel en coordination avec d'autres interventions sur le domaine public ont concerné notamment les secteurs suivants :

#### 1) Au titre du renouvellement et du renforcement des réseaux :

Opérations	Dépenses (en M€)
Houdemont/Heillecourt - Avenue des Erables	0,156
Tomblaine - Rue de Landernau	0,115
Malzéville - Rue de l'Orme	0,113
Nancy - Rue St Dizier	0,096
Essey - Avenue du Bas Château	0,086
Vandoeuvre - Rue E. Bergé	0,067
Tomblaine - Rue de la Liberté	0,035
Tomblaine - Boulevard Tolstoï	0,031
St Max - Rue Poincaré	0,030
Nancy - Place Desilles	0,023
Nancy - Rue A. Haller	0,023
Nancy - Avenue de la Libération	0,015
Divers	0,122
TOTAL	0,912

#### 2) Au titre de l'élimination des eaux claires parasites :

Les principaux investissements ont été concentrés sur l'opération de la rue E. Bergé et adjacentes à Vandoeuvre lès Nancy pour un montant de 0,322 M€. D'autres petits travaux divers (Villers Remicourt, Laxou Grosjean) ont mobilisé



0,030 M€ supplémentaires sur cette opération pour un total qui s'établit donc à 0,352 M€.

3) Au titre des travaux de réhabilitation des réseaux sans tranchée :

Opérations	Dépenses (en M€)
Malzéville - Rue Pasteur	0,136
Saint Max - Rue Poincaré	0,126
Laxou - Rue Grosjean	0,095
Jarville - Rue Opalinska	0,084
Malzéville - Allée des Hirondelles	0,069
Jarville - Rue G. Faure	0,068
Laneuveville - Rue Adhémar	0,048
Malzéville - Rue de Verdun	0,041
Saint Max - Rue de la Poudrière	0,012
Divers	0,038
TOTAL	0,717

4) De plus, une des opérations stratégiques a porté sur la réhabilitation du collecteur intercepteur du Grémillon réalisée en lien avec l'opération de renaturation décrite par ailleurs. Ces travaux ont à eux seuls mobilisé 0,602 M€.

Les autres opérations ont porté sur :

- les travaux de grosses réparations sur le réseau, les bâtiments et les ouvrages de stockage et de pompage (0,689 M€), dont la sécurisation des interventions aux abords des fosses dans les stations de relevage des eaux usées avec la mise en place de trappes avec garde-corps intégrés (0,100 M€) et les travaux de rénovation des équipements électromécaniques et automatismes du bassin de rétention des Ducs de Bar à Nancy (0,360 M€),
- la réalisation de branchements pour les constructions nouvelles dans le cadre des projets immobiliers et d'aménagement (0,247 M€).

Les dépenses consacrées aux études, acquisitions de terrains et matériels (0,773 M€) ont permis l'achat de matériels et logiciels informatiques, de matériels d'exploitation ainsi que des véhicules spécifiques dont un combiné hydrocureur (0,390 M€) permettant au service de curer les gros collecteurs.

Les recettes correspondent à la participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur l'intercepteur du Grémillon.



#### Traitement des eaux usées : 1,173 M€ en dépenses

Les dépenses couvrent le renouvellement des équipements et du patrimoine bâti de la station d'épuration dans le cadre du contrat d'exploitation (1,145 M€).

Par ailleurs, le Grand Nancy a finalisé les travaux de la plate-forme de stockage des boues à Bures et réalisé des travaux d'amélioration des ouvrages et des installations de la station d'épuration à Maxéville non intégrés dans le programme de renouvellement pour un cumul de 0,028 M€.

# Lutte contre les inondations (eaux pluviales), Sécurité (3,3 M€)

Les dépenses de fonctionnement (0,343 M€) représentent essentiellement les frais de personnel dédiés à la politique de sécurité et de prévention de la Métropole.

Avec un budget d'investissement porté à **2,917 M€**, la Métropole a consacré les travaux suivants :

#### Bassins de rétention : 2,031 M€ en dépenses et 0,347 M€ en recettes

L'année 2018 a vu se concrétiser la seconde tranche du programme de protection contre les inondations et de renaturation du Grémillon sur les communes de Seichamps et Pulnoy (1,977 M€). Cet aménagement stratégique se poursuivra en 2019 pour une dernière phase sur le bassin versant en amont de Pulnoy.

Par ailleurs, les études ont été poursuivies pour le futur bassin de rétention des Plaines Rive Droite qui doit venir compléter la protection. Enfin, des études ont également été engagées pour l'aménagement du ruisseau du Bois des Fourneaux à Fléville-devant-Nancy.

Les recettes correspondent à la subvention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse versée sur le projet de l'aménagement du Grémillon. Le solde restant à percevoir sera versé en 2019.



### Réseaux d'eaux pluviales : 0,886 M€

En 2018, le renforcement des réseaux d'eaux pluviales a mobilisé les enveloppes suivantes :

Opérations	Dépenses (en M€)
Tomblaine Rond-Point Galilée	0,138
Tomblaine Rue de la Liberté	0,024
Malzéville Rue de l'Eglise	0,009
Maxéville Rue de Lorraine	0,026
Jarville Rue de Renémont Siphon Fonteno	0,556
Divers	0,133
TOTAL	0,886

La principale opération a concerné le siphon du Fonteno à Jarville en lien avec les inondations de 2012.



#### B. Renforcer l'attractivité (106,3 M€)

### Développement des pratiques sportives et de loisirs (18,5 M€)

Les dépenses de fonctionnement (15,3 M€) correspondent aux crédits du pôle aquatique (8,2 M€) et des pratiques sportives et de loisirs (7,1 M€) autour de la gestion des grands équipements (stades, gymnases, Zénith, Camping...) ainsi que l'accueil de grands rendez-vous qui participent pleinement à l'attractivité de la Métropole à l'image de l'Euro de Handball féminin en 2018. Globalement les frais de personnel s'élèvent à 6,8 M€.

L'autorisation de programme « **Grands événements et grands équipements** » intègre essentiellement le déploiement de travaux de maintenance au palais des Sports Jean Weille à Nancy et au stade Marcel Picot à Tomblaine. Des équipements spécifiques sont régulièrement renouvelés afin de favoriser l'accueil de grands événements de sports et de loisirs.

### Equipements dédiés au sport professionnel : 0,883 M€ - pour le palais des Sports Jean Weille : 0,662 M€

A l'occasion de l'accueil de l'Euro de Handball féminin au palais des Sports Jean Weille, le site a bénéficié de la rénovation de sa sonorisation et de son éclairage afin de répondre aux normes fédérales liées à l'organisation de ce type de grand événement. Ainsi, le palais des Sports est doté de projecteurs LED capables de générer des effets lumineux plus dynamiques et surtout moins énergivores que l'équipement précédent.

#### - pour le stade Marcel Picot : 0,221 M€

Après la pose d'un terrain naturel de type hybride, dont la dernière phase de contrôle a été réalisée en 2018, l'essentiel des travaux a consisté à assurer la maintenance de la sonorisation et à remplacer les sols des buvettes. En parallèle, des aménagements extérieurs en faveur de l'accessibilité du stade Marcel Picot ont été mis en œuvre.

#### Grandes manifestations sportives : 0,038 M€

Dans le cadre de la politique de soutien de la Métropole du Grand Nancy aux événements de sport et de loisirs, un budget de 0,021 M€ a été engagé à des matériels sportifs et techniques nécessaires à l'accueil d'événements populaires comme le semi-marathon du Grand Nancy, le meeting Stanislas ou encore un match qualificatif au Mondial de Basket-Ball opposant la France à la Belgique. Par ailleurs, une subvention d'équipement de 0,017 M€ a été versée au titre de la rénovation du bâtiment du Centre de Formation du Sluc Nancy Basket.



#### Zénith : 0,172 M€ en dépenses et 0,047 M€ en recettes

En 2018, une partie de l'enveloppe d'investissement consacrée au Zénith a vu la mise à niveau de l'éclairage extérieur sur le parking du site, le renouvellement de systèmes de sécurité incendie et enfin la fin des travaux en faveur de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public qui se déploie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de 25 ans, le Grand Nancy a versé au délégataire une contribution d'investissement de 0,107 M€ conformément aux termes du contrat. Au titre des recettes, dans le cadre du contrat d'affermage, le délégataire rembourse à la Métropole du Grand Nancy, au titre du transfert de droit à déduction, la TVA grevant les investissements qu'il a préalablement financés. Pour l'année 2018 ce reversement s'élève à 0,047 M€.

L'autorisation de programme « **Sport pour tous – Loisirs** » intègre les dépenses relatives à la maintenance de l'ensemble des grands équipements de sport et de loisirs de la Métropole, un patrimoine d'envergure qui accueille chaque année près de 1,1 million d'usagers, dont près de 900 000 pour l'Aquapôle.

### Equipements sport pour tous - Loisirs : 0,404 M€ en dépenses et 0,061M€ en recettes

#### - Cosec Tomblaine : 0,039 M€

L'enveloppe a été allouée à des opérations de maintenance courante, dont des travaux sur le logement du gardien.

#### - Complexe sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy : 0,073 M€

Récemment rénové, le complexe sportif des Aiguillettes a bénéficié de travaux de maintenance courante avec notamment la pose d'une main courante autour du terrain de rugby.

#### - Patinoire du Grand Nancy : 0,003 M€

Sur cet équipement qui a fermé en avril 2017, l'unique investissement réalisé sur l'année 2018 a consisté en un diagnostic pour détecter la présence éventuelle d'amiante.

#### - Stade Raymond Petit à Tomblaine : 0,081 M€

Pour le stade Raymond Petit, les travaux 2018 ont concerné une maintenance courante sur les réseaux et la révision des douches. De plus, une cage de lancer de marteau a été acquise et installée. Une enveloppe a également été réservée pour l'achat de différentes machines de musculation.



#### - Parc des Sports de Vandœuvre-lès-Nancy : 0,104 M€

Ce budget a permis notamment de renouveler la vitrification du parquet de jeu afin de renforcer sa solidité. D'autres opérations de maintenance ont également été réalisées comme le renouvellement de l'éclairage de la grande tribune, ainsi que l'amélioration du système de vidéosurveillance.

# - Pôle Nautique de Nancy-Tomblaine : 0,010 M€ en dépenses et 0,061 M€ en recettes

Tout juste valorisé dans le cadre d'un projet inscrit au contrat de Projet Etat-Région, le Pôle nautique a bénéficié de travaux de maintenance au niveau de la production d'eau sanitaire notamment avec le remplacement de ballons d'eau chaude. Les recettes, pour 0,061 M€, représentent le solde de la participation du Centre National du Développement du sport (CNDS) relatif à l'aménagement du pôle nautique dans le cadre du grand projet n° 9 du Contrat de Plan Etat Région (CPER).

#### Pôle équestre de Brabois à Villers-lès-Nancy : 0,020 M€

Le pôle équestre a bénéficié d'un chantier de rénovation et d'extension d'envergure qui a vu son terme récemment. Ainsi, au-delà des petites opérations de maintenance courante, la maîtrise d'œuvre d'une fumière adaptée aux besoins du club dans le respect de la réglementation en matière d'hygiène et de salubrité a été réalisée.

#### Vol à voile à Malzéville : 0,032 M€

Situé sur le Plateau de Malzéville, le site du vol à voile a fait l'objet d'une étude en 2017 qui a permis un état des lieux technique de cet équipement afin d'envisager son avenir. De cette manière, de premiers travaux de mise en sécurité ont été réalisés en 2018 avec notamment l'installation de cloisons coupefeu et la levée des réserves électriques.

#### - Terrains de sport plaine Flageul : 0,041 M€

Les terrains de sport de la plaine Flageul intègrent notamment des équipements sportifs pour la pratique du rugby. En 2018, le Grand Nancy est intervenu principalement afin d'assurer le raccordement en fluides des nouveaux vestiaires du club de rugby dont les locaux ont été endommagés par un incendie.

#### Pôle aquatique : 1,684 M€

En 2018, dans le cadre de l'opération **Pôle aquatique**, les investissements réalisés au titre de la maintenance ont porté sur l'ensemble des bassins qui ont mobilisé une enveloppe de **1,684 M€**.

Les opérations suivantes ont été conduites, notamment au niveau :



#### - des piscines de Grand Nancy-Thermal : 0,133 M€

Alors que les bassins installés en bordure du parc Sainte-Marie abordent en 2019 leur dernière année d'exploitation avec en perspective le projet de pôle d'activité aquatique de Nancy Thermal, les travaux déclinés en 2018 ont concerné des interventions de maintenance. Des mitigeurs de douches ont notamment été remplacés à la piscine Olympique, tandis que des opérations de reprise de carrelage ont été réalisées au niveau de la piscine extérieure Louison Bobet.

#### - de la piscine olympique Alfred Nakache - Gentilly : 0,393 M€

Cette année encore, la piscine Olympique Alfred Nakache – Gentilly a vu la réalisation de travaux incontournables pour garantir la bonne exploitation du site. Ainsi, la maintenance de la toiture s'est poursuivie, parallèlement à des travaux structurels avec la rénovation de poutres-bétons. La rénovation de locaux techniques a également été assurée pour permettre le stockage de matériel en sous-sol et deux armoires électriques ont été remplacées.

#### - du bâtiment technique avenue Pinchard à Nancy : 0,110 M€

En 2018, des travaux d'aménagement du bâtiment technique situé avenue Pinchard ont débuté. Ce site, qui accueille le personnel technique en charge de la maintenance des piscines de l'Aquapôle accueillera à terme des bureaux, des vestiaires et un local de stockage de matériel.

#### - de la piscine du Lido à Tomblaine : 0,249 M€

Les opérations conduites au Lido relèvent de travaux de confort et de sécurité sanitaire : la rénovation des pédiluves extérieurs, la réfection des sanitaires et des douches de l'ensemble de l'établissement ou encore le remplacement des masses filtrantes figurent parmi les principaux investissements de l'année écoulée. Au niveau des espaces extérieurs du site, un mur de clôture a également été rénové. Projet d'envergure, l'extension et la rénovation de l'espace forme situé au premier étage de l'établissement a fait l'objet d'études de maîtrise d'œuvre qui ouvriront sur des travaux en 2019.

#### - de la piscine de Laxou : 0,060 M€

L'enveloppe d'investissement relative à la piscine de Laxou a permis de couvrir les opérations de maintenance nécessaires pour garantir la bonne exploitation du bassin. Dans ce cadre, le remplacement des masses filtrantes et la rénovation des pédiluves ont été effectués.

#### - de la piscine Pierre de Coubertin : 0,036 M€

Les opérations réalisées à la piscine Pierre de Coubertin se sont limitées à des travaux liés à la sécurité sanitaire avec la séparation de circuits d'eau chaude.



#### - de la piscine de Laneuveville-devant-Nancy : 0,059 M€

Construite récemment, la piscine de Laneuveville-devant-Nancy n'a appelé que de petites opérations de maintenance comme le remplacement de panneaux de douche ou de serrures de casiers, ou encore l'aménagement de l'espace beauté. Par ailleurs, l'année a permis la remise en état des capteurs solaires de l'établissement qui fournissent de l'eau chaude au niveau des bassins et des sanitaires.

#### - de la piscine de Vandœuvre-lès-Nancy : 0,633 M€

La piscine de Vandœuvre-lès-Nancy a vu se poursuivre un important chantier de rénovation débuté en 2017 et qui a permis à l'établissement de rouvrir ses portes au public en mai 2018. Les aménagements ont intégré le remplacement de la centrale de traitement d'air, la réfection des toitures, la reprise de l'éclairage, ainsi que le traitement acoustique du hall bassin. Un système de contrôle d'accès au toboggan a également été mis en place.

# - Les acquisitions et installations sur l'ensemble des piscines : 0,010 M€

Comme chaque année, une enveloppe a été injectée pour assurer le renouvellement de machines de nettoyage, outillage et petit matériel nécessaires à l'entretien quotidien des établissements. En 2018, des autolaveuses ont été acquises pour le nettoyage des sols. De la même manière, l'achat de mobilier extérieur (bains de soleil, parasols, toboggan...) et de structures gonflables a permis aux sites de bien aborder la saison estivale.

### Attractivité culturelle, scientifique et technique (13,1 M€)

Les dépenses de fonctionnement (11,7 M€) sont dédiées à la culture scientifique et technique (5,6 M€) qui regroupe le Muséum Aquarium, le Conservatoire et Jardins Botaniques, le Musée de l'Histoire et Fer et le soutien à différentes associations ou événements ; ainsi qu'au Conservatoire Régional du Grand Nancy (6,1 M€) qui assume le transfert de la compétence départementale en matière de schéma d'enseignement artistique se traduisant depuis le 1er janvier 2017 par des subventions au profit de 11 établissements d'enseignement musical pour un montant de 0,118 M€.

Une autorisation de programme réunit les dépenses liées aux établissements de culture scientifique et technique, qui regroupent le Muséum Aquarium, les Jardins botaniques du Grand Nancy et le musée de l'Histoire du Fer. Elle intègre également le Conservatoire régional du Grand Nancy qui bénéficie d'une labellisation nationale délivrée par le Ministère de la Culture.



# Conservatoire Régional du Grand Nancy : 0,358 M€ en dépenses et 0,034 M€ en recettes

En 2018, l'enveloppe destinée au Conservatoire régional du Grand Nancy a permis de conduire différentes opérations de maintenance et de sécurité. Ainsi, tandis que des rideaux d'air chaud ont été mis en place dans le hall d'entrée, des Vigipirate été installées dans spécifiques ont l'établissement. Projet phare de l'année 2019, les études de maîtrise d'œuvre relatives à la création d'une salle d'éveil complémentaire ont été déployées. Un projet qui doit permettre de répondre au cahier des charges lié à la labellisation du Conservatoire par le Ministère de la Culture. Parmi les travaux d'entretien courant, on relève l'amélioration de l'éclairage des sanitaires ou encore l'aménagement de bureaux. Enfin, l'année a été marquée par l'acquisition d'un grand piano de concert Steinway & Sons, un investissement d'envergure important pour le rayonnement du Conservatoire qui accueille régulièrement concertistes et classes de maîtres.

Dans le cadre de l'éligibilité de la Métropole au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), une participation de la Préfecture de la Région Grand Est a été versée au Grand Nancy à hauteur de 0,034 M€ contribuant ainsi au coût de remplacement des 2 chaudières pour un total de 0,082 M€ HT.

### Musées, réserves communes, diffusion des sciences : 1,025 M€ en dépenses et 0,001 M€ en recettes

# au titre des réserves communes des Musées de l'agglomération : 0,016 M€

L'année 2018 a permis l'acquisition de matériel de transport et de conditionnement afin de poursuivre le déménagement des œuvres et collections du Muséum Aquarium et du musée de l'Histoire du Fer en direction des réserves communes des musées de Nancy et du Grand Nancy.

#### au titre du Musée de l'Histoire du fer - Domaine de Montaigu : 0,143 M€

Le musée de l'Histoire du Fer a organisé en 2018 l'exposition « Tour Eiffel, made in Lorraine » : un événement pour lequel la restauration et l'installation d'un tronçon de 49 marches de l'escalier de la Tour Eiffel ont été réalisées.

Cette exposition a été labellisée "Année européenne du patrimoine culturel" par le Ministère de la Culture et a permis de nouer des partenariats fructueux avec la SETE (Société d'Exploitation de la Tour Eiffel) et avec les acteurs du territoire du Bassin de Nancy qui a rendu possible cet événement. L'établissement, qui a fait l'objet d'un incendie en juin 2017, a également bénéficié d'une étude de maîtrise



d'œuvre afin de rénover un pignon endommagé par le sinistre, un chantier qui se concrétisera en 2019.

Du côté du domaine de Montaigu qui accueille le public de façon saisonnière, des travaux de mise en sécurité et confortatifs ont été conduits intégrant notamment la reprise d'un mur d'enceinte.

#### - au titre du Muséum Aquarium de Nancy : 0,300 M€

Les études de maîtrise d'œuvre relatives à la restructuration des espaces d'accueil du Muséum Aquarium et à la création d'une salle pédagogique ont été menées afin de permettre à ce chantier d'envergure de se déployer en 2019.

En parallèle, différents événements culturels et scientifiques (expositions, soirées, offre de médiation) ainsi que des travaux de maintenance ont ponctué l'année, dont la réfection de sols et celle d'un escalier.

Dans le cadre du projet INTERREG « Pierre numériques », conduit par la Métropole avec des partenaires locaux et transfrontaliers afin de favoriser la promotion des patrimoines remarquables de la Grande Région, le Muséum Aquarium a mis en valeur la façade de son bâtiment, classé Monument historique et labellisé « Patrimoine du 20ème siècle » grâce à une animation numérique réalisée en partenariat avec des étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'art et de design de Nancy.

# - au titre des Jardins botaniques du Grand Nancy : 0,548 M€ en dépenses et 0,001 M€ en recettes

Alors que le Jardin botanique Jean-Marie Pelt dispose désormais d'un nouveau bâtiment technique, l'année a été mise à profit pour mettre en œuvre des aménagements destinés à optimiser l'accueil du public.

L'établissement s'est également positionné comme un partenaire privilégié afin de soutenir les « Défis du Bois 3.0 » conduits en lien avec l'Ecole nationale supérieure des Technologies et Industries du Bois à Epinal et l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Nancy : ainsi, le parc accueille désormais des structures en bois qui constituent des éléments de scénographie mettant en valeur les collections.

Enfin, l'année a permis de préparer l'exposition temporaire « Vivez l'effet papillon » qui s'est déroulée de décembre 2018 à mars 2019 avec la préparation de la serre destinée à accueillir une centaine de papillons vivants.

Les recettes (0,001 M€) correspondent à un décompte de résiliation du marché démolition-reconstruction du bâtiment technique suite à la liquidation judiciaire d'une société.



### Grands projets urbains économiques et touristiques (11,6 M€)

Les dépenses de fonctionnement  $(4,8 \text{ M} \in)$  sont consacrées aux partenariats et projets métropolitains d'une part  $(1,9 \text{ M} \in)$ , illustrés par la participation au Syndicat mixte du Sillon Lorrain, à celui de la Multipole Sud Meurthe-et-Moselle ou encore à la démarche d'attractivité et de marketing territorial. Elles correspondent également aux grands équipements d'attractivité et à l'ingénierie territoriale d'autre part  $(2,9 \text{ M} \in)$ , qui recouvre notamment la subvention à Scalen.

Les « Grands Projets urbains économiques et touristiques » (4,540 M€) portent d'une part sur deux projets d'aménagement urbain et économique, intervenant principalement sur le quartier de la gare de Nancy, l'opération de restructuration de l'espace Thiers et le programme d'aménagement porté par la ZAC Nancy Grand Cœur, et d'autre part les études d'urbanisme et d'ingénierie territoriales.

#### Espace Thiers : 0,022 M€ en dépenses et 0,099 M€ en recettes

En décembre 2015 l'intégralité de l'opération de restructuration de la place et du parking Thiers ainsi que celle des voiries rue Mazagran et Poincaré, en vue de la mise en service de la deuxième ligne de tram, a été réceptionnée.

En 2018 quelques crédits de dépenses ont été mobilisés en vue de finaliser des travaux d'éclairage publics dans le cadre du marché échu d'éclairage lié à la restructuration de l'espace Thiers (0,022 M€).

En regard de ces dépenses, 0,099 M€ de recettes provenant de la Ville de Nancy ont été perçus par le Grand Nancy, coordonnateur du groupement de commande intégré avec la Ville pour la réalisation de l'opération de restructuration de l'espace Thiers.

#### Etudes d'ingénierie territoriale : 0,115 M€ en dépenses

En 2018, la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui a été confiée fin 2012 au Cabinet Alexandre CHEMETOFF et Associés en vue du développement urbain et économique du Territoire à Enjeux (TAE) des Rives de Meurthe est arrivée à son terme. Ainsi, 0,115 M€ ont été versés au titre du solde des honoraires dus au Cabinet Chemetoff, mandataire du groupement titulaire de ce marché.



#### Nancy Grand Cœur: 4,403 M€ en dépenses

La participation du Grand Nancy au financement des espaces publics de la ZAC Nancy Grand Cœur s'établit en 2018 à 4,300 M€.

La prolongation de la rue Cyfflé qui se raccorde sur la rue Edmonde Charles Roux, l'aménagement d'un espace public transitoire devant le collège Guynemer, les travaux d'aménagement de la 1ère tranche du Quai vert comprise entre l'îlot B et les îlots D1 et E1 ou encore les travaux préparatoires à la réalisation de la rue Charles III prolongée et à son raccordement avec le boulevard de l'Insurrection du Ghetto de Varsovie, sont les principales réalisations au titre d'aménagements et d'infrastructures des espaces publics.

En termes de commercialisations, à ce jour, ce sont 60 % des programmes immobiliers prévus au titre du programme initial de la ZAC Ecoquartier Nancy Grand Coeur qui ont été réalisés ou sont en voie de l'être prochainement. Cela représente une surface de plancher construite de plus de 92 000 m² ramenés au programme qui représente 165 000 m² de surface de plancher à construire au sein de son périmètre de 11 hectares.

Par ailleurs, 0,103 M€ ont été mobilisés pour engager les premières études relatives au lancement de l'opération de construction de la caserne des sapeurs-pompiers de l'avenue du XXème Corps à Nancy. Ces études portent à la fois sur la programmation de la future caserne à construire, regroupant à termes les deux casernes existantes que sont Nancy-Joffre et Nancy-Tomblaine et sur les études de sol permettant au Grand Nancy d'enclencher les opérations d'appropriation foncière du terrain d'assiette de la nouvelle caserne auprès de la Ville de Nancy.

Sur le **Centre de congrès** et le **parc des expositions**, les investissements ont été réalisés pour **2,227 M€**.

### Construction du nouveau Centre de congrès : 2,145 M€ en dépenses et 0,115 M€ en recettes

L'année 2018 a été consacrée au lancement des travaux permettant de lever des réserves persistantes, dans l'attente de procédures d'expertises et de l'achèvement de démarches précontentieuses et/ou contentieuses du Centre de Congrès Prouvé.

Ce sont 2,145 M€ qui ont été engagés en ce sens et afin d'optimiser le programme de certains équipements ayant évolué entre l'établissement du programme initial et les standards actuels.



D'autre part, 0,115 M€ ont été enregistrés en recettes, dont un peu plus de 0,092 M€ au titre de la récupération de TVA sur cette opération publique de construction. Le solde de cette recette est à rattacher à une régularisation comptable.

L'écart d'environ 2 M€ entre le vote initial de l'autorisation de programme 2016-2018 de construction du nouveau Centre de congrès et son niveau de réalisation à fin 2018 s'explique en raison de la décision de l'engagement de l'opération de parachèvement, afin de permettre un fonctionnement optimal de celui-ci sans attendre les résultats d'expertises et/ou de procédures précontentieuses et/ou contentieuses qui pourraient être introduites.

### Maintenance et gestion du Centre de congrès : 0,047 M€ en dépenses

Cette enveloppe a été mobilisée pour quelques travaux de maintenance au Centre de Congrès Prouvé, notamment des ouvrages portant sur l'amélioration de la sécurité incendie de l'équipement.

Maintenance et gestion du Parc des expositions : 0,016 M€ en dépenses Quelques travaux de maintenance ordinaires ont dû être entrepris au parc des expositions (travaux d'éclairage, reprise de toiture, rebouchage d'enrobés...). Ils ont nécessité la mobilisation de 0,016 M€ de dépenses.

#### Restructuration du Parc des expositions : 0,018 M€

Des crédits ont été mobilisés afin de régler la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à Solorem pour recruter et suivre les études de programmation en vue de la restructuration du Parc des expositions de Nancy. Parallèlement, des travaux ont été réalisés pour sécuriser la toiture de la patinoire, désormais inutilisée.

# Valorisation du site Nancy Thermal (0,09 M€)

Les dépenses de fonctionnement concernant le projet de réaménagement et de valorisation du site historique de Grand Nancy Thermal en un centre dédié à la natation, au bien-être, au thermalisme et aux activités Thermasport et ThermaSanté correspondent aux études et honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage associés à ce projet.

La consultation en vue du recrutement d'un délégataire de service public pour la conception architecturale et technique, la réalisation et l'exploitation de Grand Nancy Thermal, centre aquatique, thermal et de bien-être, a été lancée en mai 2016 et a conduit à la remise des offres des candidats en janvier 2017.



Suite aux négociations avec les candidats qui se sont déroulées jusqu'en avril 2018, le contrat de délégation de service public a été confié à la société Compagnie Européenne des Bains Valvital par décision du Conseil métropolitain du 6 juillet 2018.

Réaménagement et valorisation du site Grand Nancy-Thermal : 0,035 M€ Le Grand Nancy a apporté en 2018 une aide financière dans le cadre de l'étude médicale portant sur la consommation de soins et le thermalisme dans l'arthrose du genou, pilotée par le CHRU de Nancy.

# Transports urbains, suburbains et scolaires (58,9 M€)

Les dépenses de fonctionnement (52 M€) sont principalement affectées aux transports urbains (44,8 M€) qui intègrent notamment la rémunération du concessionnaire du réseau Stan (43,3 M€ avec Handistan et Taxistan), aux transports scolaires (4,9 M€) et aux transports suburbains (1,2 M€).

Par ailleurs, pour cette compétence **transports urbains**, la Métropole a engagé un montant d'investissement de **6,940 M€** en 2018.

# Amélioration et maintenance des infrastructures TC : 1,080 M€ en dépenses

Cette opération comprend les dépenses de mise en accessibilité des quais pour les personnes à mobilité réduite ainsi que les travaux d'entretien courant et l'aménagement des quais sur l'ensemble du réseau de transport en commun.

Les dépenses principales pour 2018 ont été consacrées :

- à la poursuite de la mise en accessibilité des quais pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du réseau de transport en commun : 0,296 M€,
- aux travaux d'entretien courant et à l'aménagement des quais sur l'ensemble du réseau de transport en commun comprenant la Place Charles III : 0,749 M€
- à l'indemnisation des commerçants suite aux travaux de la ligne 2 : 0,035 M€.



#### Ligne 1 : 2,847 M€ en dépenses

La ligne 1 prend en compte les travaux d'amélioration et d'entretien lourd de l'infrastructure de la ligne de tram, d'une part, et les études pour le renouvellement de la ligne de tram après 2020, d'autre part.

Les dépenses principales se sont portées sur les améliorations de la ligne de Tram, notamment le rechargement du rail et la réparation de la plateforme (0,491 M€) et à la poursuite des études sur l'avenir de la ligne 1 de Tram après 2020, conformément à la délibération du 6 juillet 2012, aux premiers honoraires du mandataire de maîtrise d'ouvrage du nouveau tramway et au lancement des premiers marchés (2,356 M€).

#### Matériels et équipements de transports en commun : 3,014 M€

Cette opération comprend les travaux au dépôt de bus, le renouvellement du matériel roulant, ainsi que la billettique et l'informatique.

Les dépenses principales ont été les suivantes :

- 0,250 M€ de travaux au dépôt de bus, notamment le changement d'une partie des luminaires de l'atelier, la pose d'une porte à empilement rapide et des travaux d'extension de la station GNV,
- 2,691 M€ de renouvellement du matériel roulant : 5 minibus et le solde pour 14 autobus standards GNV,
- 0,073 M€ d'investissement nécessaire à l'installation de la nouvelle version Tetra.

# Plan de déplacements urbains, mobilités (2,4 M€)

Les dépenses de fonctionnement sont dédiées à la politique en faveur du vélo (1,1 M€) qui comprend notamment les vélos en libre-service, et les services offerts par la Maison du Vélo (VéloStan Boutic'), ainsi qu'à l'animation du plan de déplacement urbain (0,4 M€).

Le total des investissements 2018 au titre du **plan de déplacements urbains mobilités** s'est élevé à **0,922 M**€.

#### Etudes générales de déplacements : 0,077 M€

Cette opération regroupe les études générales de déplacements comprenant, l'actualisation du P.D.U. dans le cadre de l'élaboration du PLUi, ainsi que plusieurs études relatives aux mobilités (haltes ferroviaires, livraisons, bruit,...) ainsi que le cofinancement du Grand Nancy au renouvellement des voies ferrées entre Jarville-la-Malgrange et Pont- Saint-Vincent en partenariat avec la SNCF Réseau, l'Etat et la Grande Région.



Les études générales de déplacements, études relatives aux mobilités et à la circulation et le développement de l'application des « Mollets d'or » ont été réalisées pour un montant de 0,077 M€.

#### Programme vélos : 0,845 M€

Cette opération regroupe d'une part, le programme annuel « vélos » qui comprend la résolution de discontinuités, l'aménagement d'itinéraires urbains et cyclo-touristiques, ou encore la création de tourne-à-droite, et, d'autre part le renouvellement du parc de vélos pour le service de locations Vélostan'boutic.

Le programme vélos a bénéficié de travaux à hauteur de :

- 0,038 M€ au renouvellement du parc de vélos pour le service Vélostan'boutic et notamment, l'acquisition de vélos électriques,
- 0,020 M€ d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de la Maison de vélo (agencement, adaptation de l'accueil) et le développement d'une application web pour les réservations en ligne,
- 0,787 M€ pour la poursuite de l'aménagement du réseau cyclables (pistes et bandes cyclables).

# Stationnement (1,7 M€)

Les dépenses de fonctionnement (1,4 M€) couvrent la gestion quotidienne des quatre parkings métropolitains : Saint-Léon, Thiers, Kennedy et République qui font l'objet d'un budget annexe dédié.

Les investissements consacrés à la maintenance des différents parkings de **stationnement** et de la fourrière ont représenté une enveloppe de **0,360 M€**.

#### Maintenance des parkings et de la fourrière : 0,360 M€

Les travaux de maintenance 2018 ont été réalisés à hauteur de :

- 0,178 M€ consacrés au remplacement par des LED de l'éclairage du parking République,
- 0,027 M€ au titre de l'évolution technologique des équipements de péage sur le parking Kennedy,
- 0,118 M€ de maintenance sur les différents parkings,
- 0,015 M€ de maintenance de la fourrière, notamment pour l'installation des premiers « racks » et 0,008 M€ de matériels divers.



Une recette de 0,025 M€ a été encaissée correspondant au solde de la participation de la SNCF aux investissements effectués au parc de stationnement République Centre de Congrès Prouvé de Nancy au titre des années 2014 à 2017.

#### C. Encourager la compétitivité (16,5 M€)

#### Développement universitaire, ARTEM (7,8 M€)

Les dépenses de fonctionnement (1 M€) regroupent les crédits alloués à l'enseignement supérieur et au soutien à la formation et la recherche (0,577 M€), ainsi qu'à la vie étudiante (0,342 M€). Au-delà des soutiens prévus en subvention afin d'encourager le dynamisme et le développement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, ces crédits comprennent également la gestion d'équipements tels que l'Université de la Culture Permanente, le Groupe des Etudiants du Cours Léopold, ou la galerie du campus ARTEM.

L'opération « soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation » comporte deux volets importants :

- la participation du Grand Nancy à la politique de développement universitaire dans le cadre de ses contrats avec l'Etat, au travers notamment du plan campus et du pacte Etat-Métropole du Grand Nancy,
- le soutien aux programmes de recherche, sous forme de subventions d'équipement. La Métropole du Grand Nancy soutient les écoles et laboratoires de recherche sur des projets de recherche et développement, sous réserve que ceux-ci démontrent qu'ils peuvent renforcer des compétences universitaires, attirer de nouveaux talents et qu'ils ont un impact sur le développement économique du territoire, soit par des contrats industriels, des partenariats d'entreprises, des créations de start up, des transferts de technologie.

# Soutien enseignement supérieur, recherche et innovation : 0,953 M€ en dépenses

A la suite de la signature du Pacte d'innovation Etat-Métropole à Lyon le 6 juillet 2016 par le Premier Ministre et le président du Grand Nancy, les premières subventions destinées aux soutiens des projets de recherche et innovation ciblés par ce contrat ont été engagées dès 2017. Dans ce cadre, le Grand Nancy a aidé en 2018, l'Université de Lorraine à hauteur de 0,075 M€ afin de participer à l'équipement du Centre de Valorisation-Innovation-Transfert de l'Institut Jean Lamour.



Parallèlement et toujours dans le cadre de ce Pacte d'innovation Etat-Métropole, le Grand Nancy a soutenu en 2018 le Ministère des Armées à hauteur de 0,125 M€, en vue de l'équipement et de la création d'un centre de cybersécurité militaire sur le site de la caserne Verneau, dans un bâtiment accessible aux chercheurs et sous condition, aux entreprises pour leur formation à la cybersécurité.

L'équipement pour la formation de la cyber-réserve et pour gérer les crises a été réfléchi avec le laboratoire de haute sécurité informatique du LORIA et les entreprises spécialisées en cybersécurité comme TracIP ou Cyberdétect.

Le Pacte Etat-Métropole s'est conclu postérieurement au vote des autorisations de programme (AP) 2016-2018, ce qui explique en grande partie la revalorisation de cette AP. Ce Pacte est également à l'origine de recettes importantes sur des projets emblématiques de la Métropole (7,61 M€ de subventions sur la période).

D'autre part, sur le soutien aux programmes de recherche et à l'équipement des Ecoles, la totalité des crédits votés a été mobilisée à cette fin, soit 0,750 M€ de soutiens sur l'année 2018.

Enfin, 0,003 M€ environ ont été consacrés aux travaux de maintenance sur le patrimoine universitaire géré par le Grand Nancy, notamment sur les locaux occupés par l'Université de la Culture Permanente (UCP) place de la Croix de Bourgogne à Nancy.

#### Vie étudiante : 0,023 M€ en dépenses

Sur l'opération « Vie étudiante » 0,023 M€ ont été consacrés à des travaux de maintenance de l'ensemble immobilier du Groupe des Etudiants du Cours Léopold (GEC) à Nancy. Ce bâtiment doit être repris par Batigère – promesse de vente signée pour 1,4 M€ - à partir de 2020. Le bailleur a prévu de réaliser d'importants travaux de réhabilitation pour y proposer, à terme, une mixité d'habitat au sein du même site, via une transformation des chambres existantes en studios plus spacieux, avec sanitaires autonomes et en 2 grands logements disponibles en colocation.

Les investissements 2018 sur Artem se sont élevés à 5,858 M€.

# Artem 1ère tranche - Ecole des Mines - Espaces partagés : 0,070 M€ en dépenses

Fin 2017, suite à la levée des réserves de certains lots de travaux et à l'apurement de la plupart des litiges opposant le Grand Nancy, maître d'ouvrage de l'opération ARTEM 1, aux entreprises ayant œuvré à la construction, la Métropole a pu donner quitus de ses missions en qualité de mandataire, à



Solorem. Néanmoins, il restait certains soldes de marchés à régler, notamment avec le groupement de maîtrise d'œuvre coordonné par l'Agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA). Ainsi, 0,061 M€ ont été payés à divers membres du groupement de maîtrise d'œuvre.

D'autre part, 0,009 M€ ont été mobilisés en vue de commander une étude à ANMA sur la reprise des portes d'entrée de la galerie ARTEM, situées Place de Padoue.

### Artem 2ème tranche - Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nancy : 0,965 M€ en dépenses et 0,179 M€ en recettes

En 2018, le Grand Nancy a versé 0,850 M€ d'avances à SOLOREM, mandataire de l'opération ARTEM 2 comprenant notamment la construction de l'Ecole d'Art et de Design de Nancy, ainsi que 0,015 M€ d'honoraires à SOLOREM, correspondant au solde de la tranche ferme du marché de mandataire de maîtrise d'ouvrage déléguée.

D'autre part, 0,100 M€ ont été consacrés à l'acquisition auprès de SOLOREM du lot de volume 1 et du terrain d'assiette de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design. Il restait en effet à régler la TVA liée à la vente du foncier et les honoraires associés du notaire.

Au regard de ces dépenses, 0,179 M€ ont été perçus par le Grand Nancy de la part de la Région Grand Est et au prorata des dépenses réalisées sur cette tranche du projet ARTEM.

# Artem 3ème tranche – ICN-ISAM-IAE Espaces partagés : 0,187 M€ en dépenses et 5,448 M€ en recettes

Les ouvrages de la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche d'ARTEM : ICN, ISAM / IAE, Médiathèque, Maison des étudiants, amphithéâtres et dernière partie de la galerie (bloc C) sont réalisés et les étudiants ont effectué la rentrée de septembre 2017 dans ces nouveaux locaux. Selon les dispositions figurant dans les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguées par l'Etat au Grand Nancy pour les constructions universitaires, il est prévu que le Grand Nancy doit remettre gratuitement à l'Etat les terrains et les bâtiments à l'issue des travaux.

La cession à l'Etat de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines et de l'Institut Jean Lamour a été réalisée en décembre 2013. La mise à disposition de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design au profit de l'Etat a été effectuée en 2017. En 2018, Solorem mandataire, a donc procédé à la cession au Grand Nancy des terrains d'assiette du nouvel ensemble immobilier ICN, ISAM/IAE et espaces partagés associés d'une superficie de 8 206 m². Cette cession a été réalisée suite à la délibération du Conseil métropolitain du 17 novembre 2017 et a nécessité le



règlement de 0,164 M€ correspondant à la TVA à devoir sur le foncier, ainsi qu'aux frais de notaire induits par la vente.

D'autre part, 0,023 M€ ont été réglés à Solorem au titre de ses honoraires de mandataire.

L'opération ARTEM 3 a été génératrice de 5,448 M€ de recettes en 2018. En effet, la conclusion d'un avenant à la convention de financement avec la Région Grand Est a permis d'enregistrer 3,938 M€ de recettes, correspondant au solde de la subvention régionale. Le département s'est acquitté d'un acompte de 0,149 M€, calculé au prorata du niveau des dépenses réalisées sur l'opération. L'Etat a versé 0,761 M€ correspondant au solde de sa subvention, portant d'un côté sur la réception des espaces partagés phase 2 et de l'autre sur la livraison et la mise à disposition des bâtiments universitaires (ICN et ISAM/IAE).

Parallèlement, 0,549 M€ de recettes ont été enregistrés sur l'opération ARTEM 3 correspondant à une avance au mandataire. A l'approche de la fin des travaux, l'opération budgétaire ARTEM 3 risque d'être excédentaire pour un montant d'environ 1 M€, ce qui permettra de compléter le financement de la tranche 2, plutôt déficitaire par rapport à l'enveloppe budgétaire initiale.

Enfin, 0,078 M€ ont été appelés en paiement auprès du groupement retenu pour le 1% artistique d'ARTEM à la suite de la décision du Grand Nancy de résilier le marché artistique correspondant, pour motif d'intérêt général. Cette décision du 25/09/2017 fixait en effet le solde négatif de 0,078 M€ du marché public de « conception, réalisation et insertion d'une œuvre artistique au titre du 1 % artistique dans le cadre des constructions ARTEM et de l'Institut Jean Lamour à Nancy ».

Globalement sur l'autorisation de programme, si les opérations ARTEM1 et ARTEM2 ont été plus consommatrices de crédits que prévu, ARTEM 3, est une opération excédentaire. Sur ARTEM 1, ce sont essentiellement des travaux supplémentaires et des règlements de litiges avec des entreprises qui ont eu pour effet de grever le budget, alors que sur ARTEM 2, il a été intégré de nouvelles dépenses liées à la mise en réseau du parking des trois tranches et à l'adaptation du système de contrôle d'accès. Sur la période 2016-2018, l'autorisation de programme reste pratiquement stable (+ 0,043 M€ sur une AP de 27 M€).

### Site Artem autres dépenses : 4,635 M€ en dépenses et 0,004 M€ en recettes

La délibération du Conseil métropolitain du 28 janvier 2018 prévoyait l'acquisition du tronçon de la galerie au droit des écoles ICN Business School - ISAM / IAE (volume 3) et du tronçon de la galerie au droit de l'ENSAD (volume 2) au prix de



11,77 M€ HT soit 14,46 M€ TTC. La majeure partie de ce montant a été couverte par les avances de trésorerie versées par le Grand Nancy au concessionnaire, Solorem, dans le cadre de la concession d'aménagement publique ARTEM-Blandan, et par une régularisation liée au montage initial d'acquisition des terrains d'assiette du programme ARTEM par le concessionnaire. Il restait ainsi à s'acquitter des frais de notaire engendrés par la vente et la rédaction de l'acte l'ayant formalisée, soit 0,142 M€ en 2018.

Dans le cadre de ses missions et en qualité de concessionnaire de la concession d'aménagement Haussonville-Blandan ARTEM à Nancy, la Société Lorraine d'Economie Mixte d'aménagement urbain, Solorem, a perçu en 2018, 3,500 M€ d'avances de la Métropole. Ces crédits sont destinés au financement des espaces publics, dont notamment la galerie ARTEM. Depuis 2012 et l'installation de l'Ecole Nationale des Mines (ENSM), le quartier prend vie et monte en puissance au fur et à mesure de l'arrivée des occupants. Ainsi l'Institut Jean Lamour a été livré depuis 2015, l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et du Design en 2016 et l'ICN Business School, l'ISAM/IAE et le pôle multi-services du CROUS en 2017.

La Métropole a également soldé en 2018 ses participations aux financements de l'Institut Jean Lamour pour 0,475 M€ et de l'espace de restauration du CROUS pour 0,500 M€.

Par ailleurs, 0,013 M€ ont été consacrés à des petits travaux de maintenance sur la galerie ARTEM, désormais en pleine propriété du Grand Nancy. Enfin, le solde des honoraires du programmiste de la Villa ARTEM a pu être finalisé pour 0,005 M€.

### Développement économique, aménagement des ZAC (8,6 M€)

Les dépenses de fonctionnement (7,9 M€) sont majoritairement allouées aux aides à l'accueil et au développement des entreprises au travers de subventions en faveur de l'entrepreneuriat, de l'innovation etc... (2,4 M€), et à l'aménagement et l'animation d'équipements à vocation économique (3,9 M€) tels que le Centre de Congrès Prouvé, le Parc des expositions, MédiaParc, la Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation, l'aéropôle Grand Nancy Tomblaine, etc...

En 2018, une subvention à l'agence Scalen (0,240 M€) a également été engagée en vue du soutien au développement de son agence de développement économique. Celle-ci vise notamment à mieux accompagner la Métropole dont le renforcement a été institué par la loi NOTRe, qui place les Métropoles en tant qu'interlocuteurs privilégiés des régions, chef de file en la matière.



Avec la candidature du Grand Nancy à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat « Territoires d'innovation de Grande Ambition » (TIGA), 0,400 M€ ont été mobilisés pour lancer les études permettant de répondre à cet AMI. Sorti lauréat le 4 janvier 2018, le Grand Nancy a bénéficié de 0,377 M€ de crédits d'ingénierie du Programme d'investissement d'avenir (PIA) afin de poursuivre ces études et de constituer le dossier du projet pour permettre de répondre ensuite à l'appel d'offre de l'Etat, « Territoires d'Innovation ». L'annonce des lauréats pour cette deuxième phase sera prononcée par le Premier ministre et est attendue pour l'été 2019.

De plus, ces crédits concourent également à la promotion touristique (1,640 M€), pour une part financée par le produit de la taxe de séjour, s'élevant pour 2018 à un chiffre record de 0,730 M€. Le Grand Nancy exerce en effet désormais pleinement la compétence tourisme en tant que Métropole. L'année 2018 a ainsi été marquée par la transformation de l'office de tourisme de Nancy en office métropolitain afin de valoriser et promouvoir la richesse de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire. Cet office a par ailleurs été transféré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la SAPL Destination Nancy, désormais positionnée en tant que guichet unique de la Métropole sur les problématiques du tourisme d'affaires (Centre de Congrès et Parc des expositions) et de loisirs.

Le budget d'investissement alloué au **développement économique** s'est porté à **0,748 M€**.

# Développement écosystème propice pour les entreprises : 0,634 M€ en dépenses et 0,102 M€ en recettes

L'année 2018 a permis d'avancer dans l'élaboration du nouveau contrat métropolitain et d'aboutir à sa signature début avril 2019.

Auparavant le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) avait été conclu entre la région Grand Est et le Grand Nancy. La Métropole et la Région ont ainsi décidé d'agir ensemble au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi sur le territoire, de façon concertée et complémentaire, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, dans le respect de la diversité des atouts territoriaux, et en tenant compte des missions dévolues à d'autres acteurs intervenant sur le territoire tels que les chambres consulaires.

En 2018, le Grand Nancy a mobilisé 0,634 M€ sur l'axe stratégique de développement économique dédié au développement d'un écosystème propice aux entreprises.



Dans ce cadre le Grand Nancy a confié deux délégations de service public sur des infrastructures spécifiques contribuant à l'attractivité et au développement du territoire. Ainsi la gestion et l'exploitation de l'aéroport Grand Nancy Tomblaine ont été confiées à la SASU Grand Nancy Tomblaine Aéropôle. Cette DSP a ainsi mobilisé 0,382 M€ de subvention d'investissement, afin de mener à bien le programme d'investissement prévu sur l'équipement.

Sur la Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation (MEI) à Brabois, un protocole de résiliation progressive a été délibéré en Conseil métropolitain du 12 mai 2017, afin d'aboutir à une résiliation définitive au 31 décembre 2019. Un nouvel équipement doit être créé dans la foulée avec une visée axée sur l'appui à la création et au développement des entreprises innovantes : la Maison de l'Innovation technopolitaine (MIT). Dans cette attente, la partie ateliers pilotes de la MEI, n'étant plus exploitée, l'année 2018 a permis d'engager les premières interventions liées à la déconstruction du site (0,006 M€ de dépenses en 2018).

Dans le cadre des procédures de clôture à mener sur certaines ZAC métropolitaines à vocation économique, notamment la ZAC des Savlons à Malzéville d'une part et la ZAC St Jacques II à Maxéville d'autre part, des rémunérations de clôture du concessionnaire et des règlements liés au bilan financier de la ZAC étaient dus ; ce sont ainsi 0,115 M€ qui ont été versés à Solorem, concessionnaire de ces deux ZAC.

Certaines ZAC métropolitaines sont clôturées depuis quelques années, sans que le Grand Nancy ait souhaité consulter pour relancer de nouveaux contrats de concession. C'est le cas notamment de la ZAC de Frocourt à Fléville et Heillecourt, sur laquelle il reste cependant quelques terrains à commercialiser.

Le Grand Nancy a souhaité faire appel à un AMO pour rendre possible ces cessions de terrains à vocations économique et commerciale. En 2018, Solorem, qui a été recruté, a ainsi permis la vente d'un peu plus de 11 000 m² de parcelles, pour une recette de 652 685 € HT. En 2018, le Grand Nancy a réglé 0,002 M€ à Solorem au titre de sa rémunération sur cette prestation.

L'aide directe aux entreprises a monopolisé 0,053 M€ de crédits en 2018. La Métropole et la Région Grand Est, devraient finaliser un nouveau partenariat sur les aides aux entreprises, qui sera formalisé à la suite de la signature du contrat métropolitain.

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'agrandissement de la piste de l'Aéropôle du Grand Nancy, la Métropole du Grand Nancy a acquis une parcelle de 2 818 m² à Tomblaine pour un montant de 0,047 M€.



Déjà au centre des préoccupations sur le territoire à enjeux du Technopôle Henri Poincaré, le château de Brabois avait fait l'objet du lancement d'une opération de restructuration en 2011, qui devait aboutir à la réalisation d'une maison du Technopôle. Une équipe de maîtrise d'œuvre avait été recrutée et avait engagé une première phase d'études. Cependant, le projet a été abandonné. Une nouvelle opération sur le château via l'appel à projet lancé en 2016 a été envisagée en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique, qui se conclura avec l'association du CAP's, dont le projet a été retenu par la Métropole. Le Grand Nancy a donc donné quitus à Solorem du fait de l'abandon du projet sur l'ancienne opération de restructuration du château de Brabois, ce qui a permis de solder les comptes par un remboursement au Grand Nancy d'un montant de 0,102 M€ au titre des avances de trésorerie trop perçues.

#### Immobilier économique : 0,113 M€ en dépenses

Au sein du parc immobilier détenu par le Grand Nancy, un certain nombre de bâtiments est dédié à l'accueil d'entreprises et au développement entrepreneurial. Sur ces équipements économiques, la Métropole a consacré 0,113 M€ en 2018 à des travaux de maintenance, dont notamment 0,046 M€ sur la plate-forme des Sciences du Vivant et de la Santé (SVS) sur Brabois, dont il fallait remplacer le groupe frigorifique et 0,041 M€ de travaux de sécurité et de désamiantage sur le site ALSTOM.

Sur l'autorisation de programme Développement économique, on constate une révision à la baisse de − 1,381 M€. En effet, en 2018 étaient prévues les premières dépenses liées au projet de construction de la Maison de l'Innovation Technopolitaine, pour 0,237 M€. Ces crédits n'ont pas été engagés car le projet a mis plus de temps que prévu pour se lancer.

D'autre part, l'enveloppe allouée chaque année pour les soutiens aux équipements des entreprises du territoire a été peu utilisée du fait de l'attente d'un règlement régional en la matière (- 0,630 M€ entre 2016 et 2018). Celui-ci devrait voir le jour prochainement, dans la foulée du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) qui vient d'être adopté par la Région Grand Est, au côté du Grand Nancy.

Par ailleurs, il était prévu de développer l'application GNY, plateforme de gestion relation client (GRC) du Grand Nancy en 2018. Finalement ce chantier sera engagé en 2019 (- 0,230 M€ sur 2018).

On peut également observer que les études d'urbanisme à mener sur les Plaines Flageul en lien avec le projet de Pôle métropolitain d'activités, de sports et de loisirs à Tomblaine n'ont pas été lancées pour le moment. Ainsi ce sont 0,200 M€ de crédits qui n'ont pas été consommés en 2018.



Enfin, les travaux de déconstruction des ateliers pilotes sur la Maison de l'entrepreneuriat et de l'Innovation (MEI) ont été à peine enclenchés en 2018.

# D. La cohésion sociale, valeur partagée entre les habitants et les territoires (9,8 M€)

### Habitat, rénovation urbaine, gens du voyage (7,9 M€)

Les dépenses de fonctionnement (1,4 M€) concernent la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (0,5 M€), l'habitat au travers de subventions, du Plan Local de l'Habitat Durable et de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (0,139 M€) et la cotisation au club des maires de la rénovation urbaine.

La Métropole a poursuivi ses investissements sur l'habitat-logement (2,134 M€), le programme de rénovation urbaine (3,283 M€, le nouveau programme de rénovation urbaine (0,908 M€) et les gens du voyage (0,176 M€).

#### 6ème P.L.H.: 0,095 M€ en dépenses et 0,050 M€ en recettes

La Métropole du Grand Nancy a actualisé son 6ème Programme Local de l'Habitat durable en novembre 2017 ce qui a permis d'intégrer une nouvelle fiche action intitulée « contribuer à la lutte contre l'habitat indigne et non décent ». Dans ce cadre, elle a apporté une participation financière à l'Association ESPOIR 54 pour son projet et qui s'inscrit, conformément à son objet statuaire dans une démarche de réponse aux situations de grande précarité par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour des personnes confrontées à des difficultés de maintien dans le logement pouvant être liées à des troubles psychiques.

Le dispositif vise à prendre en charge chaque année 10 à 15 situations présentant un problème sanitaire aggravé en raison du mode d'occupation du logement, caractérisé par une accumulation excessive de déchets, d'objets ou d'animaux et une extrême saleté. (0,020 M€).

Dans le cadre de ses études générales de l'habitat, la Métropole a engagé des études sur les copropriétés potentiellement fragiles sur 4 secteurs des quartiers prioritaires de la ville non retenus dans le cadre du NPNRU (0,040 M€), ainsi qu'un diagnostic préalable à la mise en place d'un dispositif d'amélioration du parc privé sur le secteur de Bonsecours St-Pierre–René II (0,010 M€).

Enfin, suite au transfert de compétences du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.), le Grand Nancy a confié à la S.A.P.L. Grand Nancy Habitat le contrôle de



décence des logements par le biais d'un contrat de prestations intégrées (0,025 M€).

## Parc HLM: 1,564 M€ en dépenses et 1,101 M€ en recettes

Afin d'accompagner et d'encourager le logement H.L.M., le Grand Nancy mobilise une enveloppe financière sur ses fonds propres pour financer la surcharge foncière des opérations de logements H.L.M (0,427 M€). La garantie d'emprunt accordée aux opérateurs de logements sociaux est également une aide au développement de ce parc sur l'agglomération.

Dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre, ce sont 1,137 M€ qui ont été versés aux bailleurs sociaux, afin de mandater les subventions engagées au titre des programmations et ainsi financer les opérations de logements sociaux.

En termes de recettes, 1,101 € ont été perçus dans le cadre de la délégation de compétence de l'aide à la pierre en faveur du parc public, compte tenu de l'engagement et du rythme de paiement des dossiers des années précédentes.

#### Parc privé : 0,476 M€

Le dispositif ECOPRIMES finance les travaux d'économie d'énergie sur le parc privé. La dépense s'est élevée à 0,052 M€. Les dossiers de l'ancien dispositif Ecogaz sont encore appelés à hauteur de 0,002 M€.

Par ailleurs, la SPL Grand Nancy Habitat assure pour la Métropole, des missions, dont notamment :

- Le suivi-animation de dispositifs opérationnels de type « Programme d'Intérêt General (P.I.G.) » afin d'aider à la concrétisation d'un programme de travaux et son bouclage financier (0,286 M€).
- Afin d'aider les propriétaires, bailleurs ou occupants, à réhabiliter leurs logements (adaptation des logements au handicap et au vieillissement, rénovation énergétique, logements indignes ou très dégradés, et lutte contre la vacance), le Grand Nancy a versé 0,082 M€ en 2018 dans le cadre de l'O.P.A.H. dont 0,050 M€ pour la copropriété en difficulté « Jarville sous bois ».
- Enfin, depuis la loi ALUR, la délégation de compétence peut être étendue au conventionnement sans travaux. Depuis juin 2017, la Métropole a pris cette compétence et peut donc conclure une convention avec un bailleur privé, par laquelle ce dernier s'engage pour 6 ans au minimum à louer son logement en respectant des plafonds de loyers et des plafonds de ressources pour les locataires qu'il accueille, en dehors de tous travaux spécifiques (0,018 M€).



Concernant l'accession à la propriété, il s'agit d'aider les ménages à revenus modestes, primo-accédants, à acquérir leur résidence principale tout en favorisant la production de logements économiques. 0,035 M€ ont permis d'accompagner des familles dans leur projet d'acquisition.

Le **programme de rénovation urbaine** a représenté un total d'investissements de **3,283 M€** en 2018.

#### Centres commerciaux : 0,037 M€ en recettes

Dans le cadre du projet urbain et social sur chaque site, il a été prévu d'intervenir, au titre du volet économique, sur les équipements commerciaux en vue de les revitaliser. Ainsi, le centre commercial les Embruns à Saint-Michel Jéricho a été inauguré le 23 mars 2018. Le Département a versé le solde de la subvention pour un montant de 0,037 M€.

## Quartiers prioritaires : 3,283 M€ en dépenses et 1,110 M€ en recettes

Depuis 2004, le Grand Nancy a mené l'un des plus importants projets de rénovation urbaine (P.R.U.) de France. Il a concerné 7 sites, pour un investissement global de 530 M€, dont 85 M€ apportés par la Métropole.

Cet ambitieux projet a notamment permis :

- Une offre nouvelle de 1 775 logements,
- 1 450 logements privés projetés dont une centaine de la Foncière Logement,
- 2 230 logements déconstruits,
- 7 541 logements réhabilités,
- 9 304 logements résidentialisés,
- 3 167 logements améliorés en qualité de service,
- 1 238 ménages relogés.

Il est aujourd'hui en phase d'achèvement.

**Ecoquartier Plateau de Haye** : 1,682 M€ en dépenses et 0,401 M€ en recettes dont 0,381 M€ de l'ANRU et 0,019 M€ de comptes de tiers

L'aménagement des espaces extérieurs sur le secteur du Cèdre Bleu, engagé avant 2016, s'est poursuivi jusqu'en 2018, de la rue Dominique Louis située devant la mairie annexe à la copropriété des Ombelles. Les aménagements des espaces et équipements publics et privés sur la rue de la Crusnes et ses abords ont également été réalisés. Sur le secteur Laverny Sud et Seringats, la deuxième phase de travaux engagée en 2017, s'est poursuivie en 2018.



**Les Nations Vandœuvre-lès-Nancy** : 1,418 M€ en dépenses et 0,539 M€ en recettes dont 0,461 M€ de l'ANRU et 0,078 M€ de comptes de tiers

La période 2016-2018 a été marquée par les travaux sur l'esplanade du « Cœur de Ville » devant le centre commercial « Les Nations » et la rue de Gembloux, ainsi que la place du marché et la création de la nouvelle place publique. Sur le secteur Trèves-Fribourg Forêt Noire, la dernière phase de travaux autour de l'immeuble « Les Hérons » s'est quant à elle achevée. En 2018, 1,418 M€ ont été dépensés sur ces secteurs et le solde de subvention de l'ANRU a quant à lui été perçu.

## Haussonville Nancy : 0,054 M€ en dépenses

L'ensemble des travaux d'aménagement des espaces publics sur ce site se sont achevés en 2018.

Cœur de ville Tomblaine : 0,018 M€ en dépenses

L'aménagement des espaces extérieurs du site Jartom s'est finalisé.

Californie Jarville-la-Malgrange : 0,093 M€ en dépenses et 0,153 M€ de recettes de l'ANRU

Sur ce site, ce sont les travaux d'aménagement des espaces centraux ainsi que les espaces publics du secteur Pré Jean Fontenier qui ont été réalisés en 2018.

**Saint-Michel Jéricho Malzéville et Saint-Max** : 0,018 M€ en dépenses et 0,018 M€ de recettes de l'A.N.R.U

Les travaux d'aménagement des secteurs Mourion et Alexandre 1<sup>er</sup> se sont poursuivis pour s'achever en 2018. L'aménagement des espaces publics autour du centre commercial les Embruns, inauguré en 2018, a aussi été réalisé durant cette période.

Dans la continuité du Programme de Rénovation Urbaine (2004-2016), le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2017-2025 (0,908 M€) a retenu le Plateau de Haye à Laxou, Maxéville et Nancy et les Provinces à Laxou, parmi les 200 quartiers d'intérêt national. Le quartier Haussonville—Les Nations à Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy a été sélectionné au titre des quartiers d'intérêt régional.



## Quartiers prioritaires (NPNRU) : 0,908 M€ en dépenses et 0,184 M€ en recettes

L'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre du protocole signé par tous les partenaires le 16 janvier 2017, avec le lancement des dernières études inscrites dans ce document et la poursuite des études urbaines pour définir les schémas directeurs.

Une nouvelle convention multi-sites avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et l'ensemble des partenaires sera signée courant 2019 et des premières opérations d'investissement pourront être engagées.

## NPNRU Agglomération : 0,156 M€ en dépenses

Plusieurs études ont été menées, notamment au titre de la mobilité des habitants des quartiers prioritaires, les copropriétés potentiellement fragiles sur les sites du NPRU et le parc de logements HLM. Une étude sur la sécurité a également été engagée.

**NPNRU** site **Plateau** : 0,366 M€ en dépenses et 0,080 M€ en recettes de l'ANRU Les dépenses réalisées sur ce site ont permis l'équipement de la Maison des Projets ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre urbaine.

**NPNRU site Les Provinces à Laxou** : 0,264 M€ en dépenses et 0,066 M€ en recettes de l'ANRU

Les dépenses ont concerné le plan directeur du projet ainsi que la mission d'approfondissement du diagnostic confié à l'équipe d'urbanistes. La Maison des Projets a été inaugurée le 30 juin 2018.

**NPNRU site Haussonville - les Nations** : 0,121 M€ en dépenses et 0,038 M€ en recettes de l'ANRU

Des études commerciales et la mission de diagnostic confiée à l'équipe d'urbanistes ont été réalisées.

S'agissant des aires d'accueil des **gens du voyage (0,176 M€)**, divers travaux de réhabilitation ont été effectués sur la commune de Tomblaine et sur celle de Nancy-Maxéville : Aire de Manitas pour un montant total de 0,061 M€, comme la mise en place de bacs de douches et la pose de carrelage sur Manitas, la pose de blocs calcaires à Tomblaine, ainsi que des aménagements sur les espaces sportifs (pose de bancs sur le terrain de foot à Manitas).

L'aire de grand passage a bénéficié de travaux pour 0,115 M€ pour la mise en place de l'alimentation électrique provisoire. Des panneaux de signalisation et des travaux d'aménagement des accès ont également été réalisés.



## Cohésion sociale (1,8 M€)

Les dépenses de fonctionnement (1,6 M€) sont destinées à mettre en œuvre, essentiellement au travers de subventions, le Projet de Cohésion Sociale et Territoriale qui définit en collaboration avec les communes et les partenaires concernés, les politiques de l'agglomération et les projets de territoires en termes d'insertion professionnelle (Maison de l'emploi) de tranquillité publique, de santé, de sports, de loisirs, de culture et de lutte contre les discriminations. En 2018, le transfert de compétence du département s'agissant du Fonds d'Aide aux Jeunes s'est traduite par une enveloppe de 0,121 M€.

Le Grand Nancy a investi **0,184 M€** de dépenses d'investissement au titre de la **cohésion sociale** : 0,025 M€ pour les maisons de santé et 0,006 M€ pour le réaménagement de l'accueil de la maison de l'emploi et dans le cadre de la direction de la sécurité et de la prévention des risques (DSPR) qui comprennent les dépenses du C.S.U. (0,027 M€), la sécurisation des espaces publics (0,028 M€) et la vidéo protection (0,098 M€).

## E. Fonctionnement de l'institution (31,7M€)

## Equipements et gestion des services métropolitains (17,9 M€)

Les dépenses pour le fonctionnement de l'institution correspondent aux dépenses de structure qui reflètent les coûts liés à la gestion et à l'équipement des services de la Métropole, notamment les centres techniques (4,4 M€), la DSIT (4,7 M€ dont une partie est refacturée aux communes), ainsi que les investissements réalisés pour le fonctionnement de l'institution, dont les dépenses d'équipement en réseaux, matériel et logiciel informatiques et de télécommunication. Y sont adjointes des dépenses pour divers équipements métropolitains, tels que le crématorium ou la fourrière animale, et le parc immobilier privé de la collectivité.

Cette compétence pour un total d'investissements de **1,193 M**€, regroupe à la fois le **siège social** à hauteur de 1,090 M€ et les **bâtiments métropolitains** (0,103 M€).

Des actions de valorisation des bâtiments du **siège social** ont été menées en 2018 :



## Maintenance du siège social : 0,310 M€ en dépenses et 0,090 M€ en recettes

Les travaux de maintenance du siège social correspondent aux travaux d'entretien et grosse réparation sur les immeubles Kennedy, Colbert et Chalnot. L'objectif de ces aménagements est de préserver un niveau adapté de sécurité et d'entretien sur les trois bâtiments.

En 2018, 0,310 M€ ont été dépensés pour des travaux de signalétique horizontale sur le parking Kennedy, le renouvellement des revêtements de pupitre de la salle du conseil, des réparations et changements de stores (salle 410), des rénovations de sanitaires et des renouvellements de revêtements de sol (salle 109 à Chalnot et dans certains couloirs). Le remplacement de la centrale de traitement d'air ouest a dû être pour partie reporté, les études de maitrise d'œuvre sont en cours, les travaux seront finalement réalisés en 2019.

Certains de ces travaux, facilitant le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, font l'objet de subventions dans le cadre de la convention pluriannuelle passée avec le FIPHFP (0,090 M€).

#### Matériels et mobiliers : 0,069 M€

Les dépenses d'acquisition de matériels et de mobiliers correspondent aux achats et réassorts du parc mobilier (bureaux, caissons, sièges, mobilier salle de réunion, petits matériels, copieurs). Suite aux redéploiements des services les années précédentes, les dépenses sont, depuis 2017, contenues au niveau minimum de réassort annuel : les copieurs sont renouvelés à l'usure, les demandes d'armoires et meubles de rangement tendent à la baisse du fait des nouvelles pratiques d'archivage numérique. Enfin, des acquisitions pour des aménagements d'espaces partagés et des équipements pour servir les nouveaux modes de faire (espaces d'échange informelles, salles de formation modulable, espaces créatifs/gestion de projet) n'ont finalement pas été réalisés en 2018, les études d'aménagement dites « space planning » étant toujours en cours.

# Matériels, logiciels et prestations informatiques : 0,703 M€ en dépenses et 0,019 M€ en recettes

Les dépenses de cette opération permettent d'assurer le renouvellement du parc informatique (matériel bureautique, téléphonique et licences) des agents métropolitains, les nouvelles dotations ainsi que le fonctionnement du Système d'Information Géographique (SIG).

Des projets plus spécifiques sont également initiés pour le compte des directions du Grand Nancy. Au titre de l'année 2018, notons l'acquisition d'un logiciel de gestion du Fonds de Solidarité Logement dans le cadre du transfert de cette compétence du Département vers la Métropole ou encore l'évolution du logiciel libre de photothèque utilisé par la Direction de la Communication.



La Métropole a également poursuivi ses actions de sécurisation des accès à ses bâtiments (accès zone grille métallique MHDD, archives, parking chalnot ...).

Par ailleurs, le Grand Nancy a ouvert début 2018 une phase test à 15 télétravailleurs. Ces agents ont été dotés d'équipements de mobilité et d'une solution pour l'identification, l'authentification et le contrôle d'accès au système d'information.

Enfin, dans le cadre du projet de Bibliothèque numérique de référence, le lancement du site « Limedia.fr » a eu lieu au printemps 2018 grâce à une large campagne de communication tout média. La contribution de la Ville de Nancy et de la Métropole à cette campagne de communication s'élève à 0,038 M€, financés directement par la Métropole, et répercutés pour moitié à la Ville.

Travaux au siège social : 0,007 M€ en dépenses et 0,068 M€ en recettes Les crédits prévus au remplacement des ascenseurs couplés de l'immeuble Chalnot n'ont pas été consommés suite notamment à un manque de disponibilité des entreprises spécialisées dans la maintenance et l'entretien des ascenseurs. Ces travaux de réhabilitation ont été reprogrammés en 2019, après un nouveau diagnostic.

Par ailleurs, la délibération n° 10 du 25 novembre 2011 prévoit une participation des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au remboursement de l'annuité de la dette contractée pour l'acquisition de l'immeuble Chalnot. Cette participation est calculée au prorata de la surface occupée et représente pour les 2 budgets annexes confondus un montant de 0,068 M€ par an. La participation annuelle de chaque budget est ensuite évaluée proportionnellement aux charges de personnel supportées par les budgets annexes concernés l'année n-1. Pour 2018, la participation du budget assainissement s'est élevée à 0,038 M€ et celle du budget eau à 0,030 M€.

Au titre des dépenses des bâtiments métropolitains :

## Travaux et maintenance des autres bâtiments : (0,103 M€) en dépenses et 0,115 M€ en recettes

Concernant le Crématorium, les frais d'actes liés à la cession du foncier d'emprise par la Ville de Nancy ont pu être payés en 2018 et le projet de renouvellement de la concession se déroulera comme prévu courant 2019.

Pour le Pôle animalier, suite à l'attribution de la nouvelle délégation en 2017, les négociations qui ont eu lieu en 2018 avec l'ONF ont conduit à reporter sur 2019 la



finalisation de l'acquisition du terrain d'emprise du nouveau complexe de fourrière et chenil animal sur la commune nouvelle de Bois de Haye.

Concernant la concession d'aménagement sur le site du Marché de Gros, celle-ci a pu être clôturée conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 23 novembre 2018.

En outre, comme chaque année, ont été réalisés des travaux de maintenance, mise en sécurité, suppressions de branchements, diagnostics amiante et plomb sur diverses petites propriétés. Pour mémoire, sont également toujours nécessaires des petits travaux d'entretiens pour le bâtiment Boffrand (ancienne école des beaux-arts), mis à disposition de l'Ecole d'architecture.

Enfin, une convention d'aménagement, d'une durée de 10 ans, a été signée en mars 2006 avec la Société Lorraine d'Economie Mixte d'aménagement urbain (SOLOREM) afin de lui confier la commercialisation des 6,3 hectares alors non encore construits sur le site du Marché de Gros. L'aménagement du site étant désormais achevé, la SOLOREM a transmis à la Métropole du Grand Nancy le bilan de clôture de l'opération, présentant le bilan définitif de l'opération et faisant apparaître un solde excédentaire de 0,115 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération d'aménagement, la SOLOREM a acquis auprès de la Métropole du Grand Nancy un ensemble foncier d'une superficie de 24 208 m². L'acte notarié d'acquisition en date du 18 septembre 2006, stipulait que le prix d'acquisition de 0,187 M€ serait payable au terme de la commercialisation du lotissement. L'aménagement du site étant achevé, cette somme sera donc exigible par le Grand Nancy en 2019.

# Centres techniques (6,8 M€)

Les dépenses de fonctionnement (4,433 M€) regroupent les crédits affectés à la gestion des centres techniques et garages, ainsi qu'au matériel roulant (locations de matériel, entretien du parc automobile).

L'enveloppe d'investissement prend en compte pour 2,326 M€ les achats de tous les véhicules métropolitains dans le cadre de la programmation pluriannuelle de renouvellement ainsi que l'équipement en matériels des centres techniques.

Elle intègre également les travaux de réhabilitation des bâtiments du centre technique Marcel Brot, dans lequel travaillent 210 agents de la Métropole ayant



pour activités principales : le petit entretien des espaces publics, la propreté, la viabilité hivernale et l'atelier de mécanique automobile, poids lourds et engins.

## Acquisition de véhicules : 1,769 M€

Ces crédits ont permis d'assurer le renouvellement et l'entretien du parc de véhicules, d'engins et matériels suivants :

- achat de véhicules (1,300 M€) dont :
  - véhicules de nettoiement (0,517 M€)
  - plateaux benne (0,287 M€)
  - berlines (0,246 M€)
  - fourgonnettes (0,133 M€)
  - véhicules électriques (0,069 M€)
  - fourgons (0,045 M€)
  - scooter (0,003 M€)
- pièces de réparations du parc véhicules et matériels (0,197 M€),
- équipements et outillages (0,127 M€),
- équipements de viabilité hivernale (0,113 M€),
- aménagement de véhicules (0,032 M€).

## Equipmeent et gestion des centres techniques : 0,557 M€

Les principales opérations engagées en 2018 ont été les suivantes :

- entretien et rénovation des installations du centre technique (0,230 M€),
- création d'un deuxième parking pour les agents rue Krug (0,142 M€),
- nouveaux équipements, bureaux, outillages (0,066 M€),
- travaux de mise en sécurité (0,054 M€),
- assistance météo France pour la viabilité hivernale (0,029 M€),
- création d'un plan de circulation et d'évacuation sur les centres (0,023 M€),
- marché de travaux de restructuration du centre technique (0,013 M€).

# Haut Débit et Très Haut Débit (0,6 M€)

Le Grand Nancy mène depuis longtemps une politique volontariste en faveur du déploiement d'infrastructures de télécommunication et d'accès aux technologies de l'information et de la communication, pour chaque citoyen et acteur du développement économique et social de l'agglomération. Cette volonté réaffirmée de faire de la Métropole une agglomération numérique de premier rang a conduit le Grand Nancy à délibérer sur l'extension de son réseau optique de communications électroniques dans les zones dites "blanches et grises" où l'on constate des insuffisances en termes de débit proposé.



La technologie retenue est la technologie FTTH (Fiber To The Home : fibre optique jusqu'à l'usager). Le « **développement du haut débit et du très haut débit** » regroupe les opérations dédiées à la maintenance et au déploiement du réseau de télécommunication.

Sur la période 2016-2018, c'est 1,725 M€ qui ont été investis sur ce réseau de Télécommunication, ce qui marque le solde de cette opération initiée en 2013. Il a été réalisé **0,572 M€** d'investissement sur la seule année 2018.

## Fibre optique : 0,536 M€

Une participation du Grand Nancy aux travaux d'amélioration du réseau réalisés par le Délégataire COVAGE en 2018 a été négociée dans le cadre d'un avenant 3 à la concession, avec pour objectif de faciliter l'arrivée des Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN).

## NTIC : 0,036 M€ en dépenses et 0,021 M€ en recettes

Quelques extensions et réparations du Réseau Métropolitain de Télécommunication ont, comme chaque année, été réalisées pour le compte de l'Université de Lorraine. Dans le cadre de la convention StanNet entre la Métropole et l'Université de Lorraine, des travaux de connections aux réseaux StanNet, Lothaire et Renater, ont été menés à la suite du déménagement de trois écoles vers le campus santé de Brabois, travaux refacturés à l'Université de Lorraine.

## *Informatique mutualisée* (6,5 M€)

Les dépenses de gestion et de personnel (4,7 M€) retracent l'activité de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications pour le compte des communes et établissements infogérés dans le cadre de la mutualisation, et participent aux objectifs du « Grand Nancy numérique » et à la diffusion des « open data ».

Les dépenses d'investissements **d'informatique mutualisée** (1,792 M€) retracent l'activité de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications pour le compte des communes et établissements infogérés dans le cadre de la mutualisation, et participent aux objectifs du « Grand Nancy numérique » et à la diffusion des « open data ».



### Dépenses mutualisées : 1,100 M€ en dépenses

Comme chaque année, des dépenses sont réalisées pour la maintenance préventive et les changements de version des quelques 220 applications et logiciels utilisés conjointement par les communes et le Grand Nancy : « Logitud » pour les applications population, « Astre » pour la gestion du personnel, « Coriolis » pour la gestion financière, « Atexo » pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics, etc... ainsi que les équipements de l'infrastructure commune dont l'usage est partagé : réseau, baies de stockage, serveurs, sauvegardes, messagerie, etc.

À noter particulièrement en 2018, l'acquisition d'un logiciel de gestion des services informatiques qui sera commun à l'ensemble des communes et établissements membres du service commun informatique et qui permettra, notamment, d'accéder à un portail de services permettant la création, le suivi des incidents, problèmes, et demandes des utilisateurs ainsi que la gestion des engagements de services.

Pour mémoire, concernant les recettes, les contributions aux services de la remboursées par les communes et établissements mutualisés. comprennent les charges de personnels, les fournitures, coût renouvellement des biens mutualisés et les contrats de services rattachés. Cependant, ils sont appelés intégralement en section de fonctionnement depuis 2017.

#### Projets communaux : 0,692 M€ en dépenses et 0,560 M€ en recettes

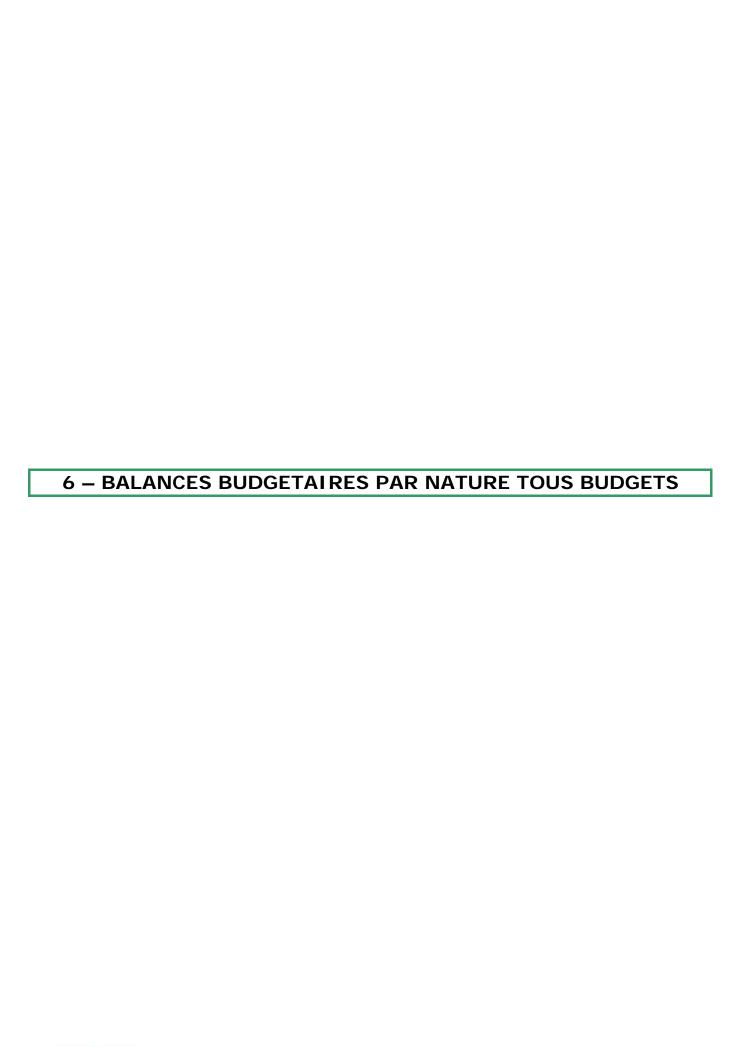
Cette opération est la traduction des programmes d'investissement voulus par les communes et établissements adhérents, que ce soit en acquisition ou renouvellement de logiciels dédiés, en matériels (PC, imprimantes, écrans ...) et en travaux de câblage.

En 2018, outre les nouvelles dotations de matériels bureautiques et le renouvellement du parc qui reste une opération récurrente chaque année (cf. postes de travail renouvelés tous les 5 ans échus), à noter plus particulièrement des crédits dédiés à l'intégration des villes de Dommartemont, Fléville-devant-Nancy et Heillecourt au service commun de la DSIT. Par ailleurs, d'autres projets également tels que l'acquisition d'un logiciel pour l'Ecole de musique de Vandœuvre-lès-Nancy, l'installation d'un Kiosque Famille à Saint-Max ou encore l'extension du réseau informatique de l'école Erckmann Chatrian de Jarville à son second bâtiment.

Comme chaque année, il existe un léger décalage entre les dépenses et les recettes, lié notamment aux opérations de clôtures budgétaires, décalage qui est régularisé l'année suivante.











**BUDGET PRINCIPAL** 



Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	61 345 632,00	58 554 205,16	95,45%
012	Charges de personnel et frais assimilés	61 585 142,00	61 342 475,93	99,61%
014	Atténuations de produits	59 356 538,00	59 201 313,90	99,74%
65	Autres charges de gestion courante	41 391 450,00	40 808 497,41	98,59%
т	otal des dépenses de gestion courante	223 678 762,00	219 906 492,40	98,31%
66	Charges financières	10 963 774,00	10 391 968,78	94,78%
67	Charges exceptionnelles	783 072,00	287 058,92	36,66%
Total des	dépenses réelles de fonctionnement	235 425 608,00	230 585 520,10	97,94%
023	Virement à la section d'investissement	28 611 313,00		0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	19 596 030,00	19 380 092,40	98,90%
Total des	dépenses d'ordre de fonctionnement	48 207 343,00	19 380 092,40	40,20%
TOTAL DE	S DEPENSES	283 632 951,00	249 965 612,50	88,13%

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
013	Atténuations de charges	226 016,00	198 178,45	87,68%
70	Produits des services, du domaine et ventes	15 974 103,00	15 727 873,65	98,46%
73	Impôts et taxes	204 831 172,00	207 585 772,15	101,34%
74	Dotations et participations	50 985 136,00	50 625 958,26	99,30%
75	Autres produits de gestion courante	5 328 709,00	5 223 268,42	98,02%
	Total des recettes de gestion courante	277 345 136,00	279 361 050,93	100,73%
76	Produits financiers	-	15,60	
77	Produits exceptionnels	773 662,00	1 408 332,68	182,03%
Total des	recettes réelles de fonctionnement	278 118 798,00	280 769 399,21	100,95%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	9 473 000,00	9 774 893,31	3,51%
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.			0,00%
Total des	recettes d'ordre de fonctionnement	9 473 000,00	9 774 893,31	103,19%
002	Résultat de fonctionnement n-1	499 805,57	499 805,57	100,00%
TOTAL D	ES RECETTES	288 091 603,57	291 044 098,09	101,02%
<u>.</u>	Excédent de fonctionnement 2018		41 078 485,59	8



#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
20	Immobilisations incorporelles	9 062 699,00	6 777 302,18	74,78%
21	Immobilisations corporelles	26 872 160,00	22 801 054,39	84,85%
23	Immobilisations en cours	33 995 789,00	31 058 671,95	91,36%
	Total des dépenses d'équipement	69 930 648,00	60 637 028,52	86,71%
13	Subventions d'investissement	5 000,00	N <del></del>	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	57 626 688,00	42 564 573,86	73,86%
26	Participations et créances rattachées	648 160,00	648 160,00	100,00%
	Total des dépenses financières	58 279 848,00	43 212 733,86	74,15%
4581	Opérations sous mandat	1 575 906,00	1 212 275,00	76,93%
To	tal des opérations pour compte de tiers	1 575 906,00	1 212 275,00	76,93%
Total des d	lépenses réelles d'investissement	129 786 402,00	105 062 037,38	80,95%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	9 473 000,00	9 774 893,31	103,19%
041	Opérations patrimoniales	37 177 396,00	29 596 746,51	79,61%
Total des d	lépenses d'ordre d'investissement	46 650 396,00	39 371 639,82	84,40%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	28 018 162,76	28 018 162,76	100,00%
TOTAL DE	S DEPENSES	204 454 960,76	172 451 839,96	84,35%

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	8 220 102,00	8 152 416,92	99,18%
20	Immobilisations incorporelles	=	330,00	
21	Immobilisations corporelles	1 317 667,00	317 679,40	24,11%
23	Immobilisations en cours	101 840,00	128 608,72	126,29%
	Total des recettes d'équipement	9 639 609,00	8 599 035,04	89,21%
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 139 834,76	51 358 593,80	100,43%
16	Emprunts et dettes assimilées	48 192 760,00	35 457 035,03	73,57%
27	Autres immobilisations financières	88 070,00	47 743,15	54,21%
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 499 502,00	1-1	0,00%
	Total des recettes financières	102 920 166,76	86 863 371,98	84,40%
4581	Opérations sous mandat	6 510 446,00	6 210 314,15	95,39%
To	tal des opérations pour compte de tiers	6 510 446,00	6 210 314,15	95,39%
Total des	recettes réelles d'investissement	119 070 221,76	101 672 721,17	85,39%
021	Virement de la section de fonctionnement	28 611 313,00	:=:	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	19 596 030,00	19 380 092,40	98,90%
041	Opérations patrimoniales	37 177 396,00	29 596 746,51	79,61%
Total des	recettes d'ordre d'investissement	85 384 739,00	48 976 838,91	57,36%
TOTAL DE	S RECETTES	204 454 960,76	150 649 560,08	73,68%
<u> </u>	Déficit d'investissement 2018		-21 802 279,88	13





**BUDGET ANNEXE DE L'EAU** 



Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	9 436 120,00	8 949 633,91	94,84%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 747 220,00	4 358 202,76	91,81%
014	Atténuations de produits	7 560 000,00	7 543 459,00	99,78%
65	Autres charges de gestion courante	270 000,00	180 422,81	66,82%
3	Total des dépenses de gestion courante	22 013 340,00	21 031 718,48	95,54%
66	Charges financières	883 600,00	840 516,62	95,12%
67	Charges exceptionnelles	861 695,00	761 222,00	88,34%
<b>Total des</b>	dépenses réelles de fonctionnement	23 758 635,00	22 633 457,10	95,26%
023	Virement à la section d'investissement	5 294 275,00	:-	0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 186 868,00	6 876 821,89	95,69%
Total des	dépenses d'ordre de fonctionnement	12 481 143,00	6 876 821,89	55,10%
TOTAL D	ES DEPENSES	36 239 778,00	29 510 278,99	81,43%

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
013	Atténuations de charges	· <b>3</b> /4	6 164,81	
70	Produits des services, du domaine et ventes	32 390 700,00	33 047 417,65	102,03%
75	Autres produits de gestion courante	4 800,00	65 100,48	
	Total des recettes de gestion courante	32 395 500,00	33 118 682,94	102,23%
77	Produits exceptionnels	442 500,00	778 292,86	175,89%
<b>Total des</b>	recettes réelles de fonctionnement	32 838 000,00	33 896 975,80	103,22%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	824 400,00	824 371,73	100,00%
Total des	recettes d'ordre de fonctionnement	824 400,00	824 371,73	100,00%
002	Résultat de fonctionnement n-1	4 475 398,96	4 475 398,96	100,00%
TOTAL D	ES RECETTES	38 137 798,96	39 196 746,49	102,78%
	Excédent de fonctionnement 2018		9 686 467,50	



## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
20	Immobilisations incorporelles	181 800,00	79 415,88	43,68%
21	Immobilisations corporelles	8 982 500,00	7 264 533,67	80,87%
23	Immobilisations en cours	1 700 000,00	1 642 676,20	96,63%
	Total des dépenses d'équipement	10 864 300,00	8 986 625,75	82,72%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 813 102,00	2 735 775,81	71,75%
	Total des dépenses financières	3 813 102,00	2 735 775,81	71,75%
Total des	dépenses réelles d'investissement	14 677 402,00	11 722 401,56	79,87%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	824 400,00	824 371,73	100,00%
041	Opérations patrimoniales	5 285,00	5 285,00	100,00%
Total des	dépenses d'ordre d'investissement	829 685,00	829 656,73	100,00%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	1 575 319,37	1 575 319,37	100,00%
TOTAL DE	S DEPENSES	17 082 406,37	14 127 377,66	82,70%

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	120 000,00	120 416,08	100,35%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 900 659,00	1 725 568,18	59,49%
21	Immobilisations corporelles		160,68	
	Total des recettes d'équipement	3 020 659,00	1 846 144,94	61,12%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 575 319,37	1 575 319,37	100,00%
	Total des recettes financières	1 575 319,37	1 575 319,37	100,00%
Total des r	ecettes réelles d'investissement	4 595 978,37	3 421 464,31	74,44%
021	Virement de la section de fonctionnement	5 294 275,00	:=	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 186 868,00	6 876 821,89	95,69%
041	Opérations patrimoniales	5 285,00	5 285,00	100,00%
Total des i	recettes d'ordre d'investissement	12 486 428,00	6 882 106,89	55,12%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1			
TOTAL DE	S RECETTES	17 082 406,37	10 303 571,20	60,32%
1	Déficit d'investissement 2018		-3 823 806,46	





**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** 



Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	9 726 600,00	8 381 197,30	86,17%
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 445 843,00	5 192 492,01	95,35%
65	Autres charges de gestion courante	138 000,00	98 686,78	71,51%
	Total des dépenses de gestion courante	15 310 443,00	13 672 376,09	89,30%
66	Charges financières	101 300,00	85 638,10	84,54%
67	Charges exceptionnelles	760 190,00	699 796,20	92,06%
<b>Total des</b>	dépenses réelles de fonctionnement	16 171 933,00	14 457 810,39	89,40%
023	Virement à la section d'investissement	729 520,00		0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	5 405 223,00	5 005 027,29	92,60%
Total des	dépenses d'ordre de fonctionnement	6 134 743,00	5 005 027,29	81,58%
TOTAL D	ES DEPENSES	22 306 676,00	19 462 837,68	87,25%

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
013	Atténuations de charges	<b>=</b> 6	2 355,34	
70	Produits des services, du domaine et ventes	19 338 428,00	19 125 381,07	98,90%
74	Dotations et participations	3 036 000,00	1 648 369,06	54,29%
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00	67 245,00	89,66%
	Total des recettes de gestion courante	22 449 428,00	20 843 350,47	92,85%
77	Produits exceptionnels	75 000,00	79 937,06	106,58%
<b>Total des</b>	recettes réelles de fonctionnement	22 524 428,00	20 923 287,53	92,89%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	400 590,00	400 568,44	99,99%
Total des	recettes d'ordre de fonctionnement	400 590,00	400 568,44	99,99%
002	Résultat de fonctionnement n-1	2 860 124,42	2 860 124,42	100,00%
TOTAL D	ES RECETTES	25 785 142,42	24 183 980,39	93,79%
	Excédent de fonctionnement 2018		4 721 142,71	



## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
20	Immobilisations incorporelles	129 000,00	36 807,96	28,53%
21	Immobilisations corporelles	5 980 500,00	4 449 513,68	74,40%
23	Immobilisations en cours	1 115 000,00	978 574,49	87,76%
	Total des dépenses d'équipement	7 224 500,00	5 464 896,13	75,64%
16	Emprunts et dettes assimilées	844 801,00	844 041,95	99,91%
	Total des dépenses financières	844 801,00	844 041,95	99,91%
Total des	dépenses réelles d'investissement	8 069 301,00	6 308 938,08	78,18%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	400 590,00	400 568,44	99,99%
Total des	dépenses d'ordre d'investissement	400 590,00	400 568,44	99,99%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1			
TOTAL DE	S DEPENSES	8 469 891,00	6 709 506,52	79,22%

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	75 000,00	39 045,30	52,06%
21	Immobilisations corporelles	33	3 750,00	
	Total des recettes d'équipement	75 000,00	42 795,30	57,06%
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 200 000,00	4 200 000,00	100,00%
	Total des recettes financières	4 200 000,00	4 200 000,00	100,00%
Total des i	recettes réelles d'investissement	4 275 000,00	4 242 795,30	99,25%
021	Virement de la section de fonctionnement	729 520,00	42	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	5 405 223,00	5 005 027,29	92,60%
Total des	recettes d'ordre d'investissement	6 134 743,00	5 005 027,29	81,58%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	4 605 762,71	4 605 762,71	100,00%
TOTAL DE	S RECETTES	15 015 505,71	13 853 585,30	92,26%
	Excédent d'investissement 2018		7 144 078,78	





## **BUDGET ANNEXE DU RESEAU METROPOLITAIN DE TELECOMMUNICATIONS**



Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	19 000,00	18 061,73	95,06%
	Total des dépenses de gestion courante	19 000,00	18 061,73	95,06%
66	Charges financières	93 800,00	89 902,01	95,84%
67	Charges exceptionnelles	150 500,00	(=)	0,00%
022	Dépenses imprévues	22 500,00	-	0,00%
<b>Total des</b>	dépenses réelles de fonctionnement	285 800,00	107 963,74	37,78%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	749 670,00	715 579,11	95,45%
Total des	dépenses d'ordre de fonctionnement	749 670,00	715 579,11	95,45%
TOTAL D	ES DEPENSES	1 035 470,00	823 542,85	97,83%

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes	50 000,00	60 272,27	120,54%
75	Autres produits de gestion courante	900 000,00	739 802,88	82,20%
	Total des recettes de gestion courante	950 000,00	800 075,15	84,22%
<b>Total des</b>	recettes réelles de fonctionnement	950 000,00	800 075,15	84,22%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	88 470,00	88 440,16	99,97%
Total des	recettes d'ordre de fonctionnement	88 470,00	88 440,16	99,97%
002	Résultat de fonctionnement n-1	73 281,68	73 281,68	100,00%
TOTAL DE	ES RECETTES	1 111 751,68	961 796,99	86,51%
	Excédent de fonctionnement 2018		138 254,14	



## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
21	Immobilisations corporelles	231 106,00	222 131,81	96,12%
23	Immobilisations en cours	334 944,00	313 459,32	93,59%
	Total des dépenses d'équipement	566 050,00	535 591,13	94,62%
16	Emprunts et dettes assimilées	220 201,00	219 475,36	99,67%
	Total des dépenses financières	220 201,00	219 475,36	99,67%
Total des	dépenses réelles d'investissement	786 251,00	755 066,49	96,03%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	88 470,00	88 440,54	99,97%
Total des	dépenses d'ordre d'investissement	88 470,00	88 440,54	99,97%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1			
TOTAL DE	S DEPENSES	874 721,00	843 507,03	96,43%

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
Total des i	recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	11 674,00	124	96,96%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	737 996,00	715 579,11	96,96%
Total des i	recettes d'ordre d'investissement	749 670,00	715 579,11	95,45%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	388 587,13	388 587,13	100,00%
TOTAL DE	S RECETTES	1 138 257,13	1 104 166,24	97,00%
	Excédent d'investissement 2018		260 659,21	





**BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** 



Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	1 100,00	519,08	47,19%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 600,00	2 076,31	45,14%
65	Autres charges de gestion courante	100,00	=	0,00%
٦	lotal des dépenses de gestion courante	5 800,00	2 595,39	44,75%
67	Charges exceptionnelles	200,00	171,05	85,53%
<b>Total des</b>	dépenses réelles de fonctionnement	6 000,00	2 766,44	46,11%
TOTAL DI	ES DEPENSES	6 000,00	2 766,44	46,11%

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 700,00	3 460,52	73,63%
75	Autres produits de gestion courante	-	0,99	
	Total des recettes de gestion courante	4 700,00	3 461,51	73,65%
77	Produits exceptionnels	1 300,00	1 275,00	98,08%
Total des	recettes réelles de fonctionnement	6 000,00	4 736,51	<b>7</b> 8, <b>9</b> 4%
002	Résultat de fonctionnement n-1	17 772,44	17 772,44	100,00%
TOTAL D	ES RECETTES	23 772,44	22 508,95	94,69%
£	Excédent de fonctionnement 2018		19 742,51	



**BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT** 



Chap	. Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	1 450 580,00	1 404 212,44	96,80%
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	1 267,92	42,26%
	Total des dépenses de gestion courante	1 453 580,00	1 405 480,36	96,69%
66	Charges financières	839 400,00	817 132,74	97,35%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	783,29	26,11%
Total des	dépenses réelles de fonctionnement	2 295 980,00	2 223 396,39	96,84%
023	Virement à la section d'investissement	57 230,00	-	0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 661 270,00	1 444 648,71	86,96%
Total des	s dépenses d'ordre de fonctionnement	1 718 500,00	1 444 648,71	84,06%
TOTAL	ACC DEDENICES	4 04 4 400 00	2 000 045 40	04.070/
IOTALL	DES DEPENSES	4 014 480,00	3 668 045,10	91,37%

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes	3 417 000,00	3 536 331,78	103,49%
	Total des recettes de gestion courante	3 417 000,00	3 536 331,78	103,49%
77	Produits exceptionnels	598 650,00	598 650,00	100,00%
<b>Total des</b>	recettes réelles de fonctionnement	4 015 650,00	4 134 981,78	102,97%
002	Résultat de fonctionnement n-1	601 299,65	601 299,65	100,00%
TOTAL D	ES RECETTES	4 616 949,65	4 736 281,43	102,58%
	Excédent de fonctionnement 2018		1 068 236,33	



## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
21	Immobilisations corporelles	320 000,00	315 866,61	98,71%
23	Immobilisations en cours	22 425,00	22 424,85	100,00%
	Total des dépenses d'équipement	342 425,00	338 291,46	98,79%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 718 500,00	1 713 878,19	99,73%
	Total des dépenses financières	1 718 500,00	1 713 878,19	99,73%
Total des	dépenses réelles d'investissement	2 060 925,00	2 052 169,65	99,58%
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	452 150,47	45,22%
Total des	dépenses d'ordre d'investissement	1 000 000,00	452 150,47	45,22%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	441 413,71	441 413,71	100,00%
TOTAL DE	S DEPENSES	3 502 338,71	2 945 733,83	84,11%

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	25 885,00	25 884,94	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	99 520,00	99 520,00	100,00%
23	Immobilisations en cours	217 020,00	101 324,48	46,69%
	Total des recettes d'équipement	342 425,00	226 729,42	66,21%
10	Dotations, fonds divers et réserves	441 413,71	441 413,71	100,00%
	Total des recettes financières	441 413,71	441 413,71	100,00%
Total des i	recettes réelles d'investissement	783 838,71	668 143,13	85,24%
021	Virement de la section de fonctionnement	57 230,00	-	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 661 270,00	1 444 648,71	86,96%
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	452 150,47	45,22%
Total des i	recettes d'ordre d'investissement	2 718 500,00	1 896 799,18	69,77%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1			
TOTAL DE	S RECETTES	3 502 338,71	2 564 942,31	73,24%
	Déficit d'investissement 2018		-380 791,52	





**BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES** 



# **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
Charges à caractère général	1 709 675,00	1 333 150,02	77,98%
Autres charges de gestion courante	1 000,00	( <del>7</del> )	0,00%
otal des dépenses de gestion courante	1 710 675,00	1 333 150,02	77,93%
Charges financières	303 800,00	303 447,78	99,88%
Charges exceptionnelles	59 305,00	44 019,07	74,22%
dépenses réelles de fonctionnement	2 073 780,00	1 680 616,87	81,04%
Virement à la section d'investissement	144 600,00	-	0,00%
Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 128 000,00	852 338,88	75,56%
dépenses d'ordre de fonctionnement	1 272 600,00	852 338,88	66,98%
E DEDENCES	2 246 200 00	2 522 055 75	75.69%
	Charges à caractère général Autres charges de gestion courante  Total des dépenses de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles  dépenses réelles de fonctionnement Virement à la section d'investissement Opé. d'ordre de transferts entre sections	Charges à caractère général         1 709 675,00           Autres charges de gestion courante         1 000,00           Total des dépenses de gestion courante         1 710 675,00           Charges financières         303 800,00           Charges exceptionnelles         59 305,00           dépenses réelles de fonctionnement         2 073 780,00           Virement à la section d'investissement         144 600,00           Opé. d'ordre de transferts entre sections         1 128 000,00           dépenses d'ordre de fonctionnement         1 272 600,00	Charges à caractère général       1 709 675,00       1 333 150,02         Autres charges de gestion courante       1 000,00       -         Total des dépenses de gestion courante       1 710 675,00       1 333 150,02         Charges financières       303 800,00       303 447,78         Charges exceptionnelles       59 305,00       44 019,07         dépenses réelles de fonctionnement       2 073 780,00       1 680 616,87         Virement à la section d'investissement       144 600,00       -         Opé. d'ordre de transferts entre sections       1 128 000,00       852 338,88         dépenses d'ordre de fonctionnement       1 272 600,00       852 338,88

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 621 490,00	1 505 509,29	92,85%
75	Autres produits de gestion courante	1 205 818,00	819 324,74	67,95%
	Total des recettes de gestion courante	2 827 308,00	2 324 834,03	82,23%
77	Produits exceptionnels	289 202,00	29 843,16	10,32%
<b>Total des</b>	recettes réelles de fonctionnement	3 116 510,00	2 354 677,19	75,55%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	153 970,00	153 953,20	99,99%
Total des	recettes d'ordre de fonctionnement	153 970,00	153 953,20	99,99%
002	Résultat de fonctionnement n-1	821 420,44	821 420,44	100,00%
TOTAL D	ES RECETTES	4 091 900,44	3 330 050,83	81,38%
	Excédent de fonctionnement 2018		797 095,08	



# **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
21	Immobilisations corporelles	1 352 550,00	1 057 054,58	78,15%
23	Immobilisations en cours	2 600,00	2 581,04	99,27%
	Total des dépenses d'équipement	1 355 150,00	1 059 635,62	78,19%
16	Emprunts et dettes assimilées	603 000,00	583 329,36	96,74%
27	Autres immobilisations financières	500,00	91,75	18,35%
	Total des dépenses financières	603 500,00	583 421,11	96,67%
Total des d	dépenses réelles d'investissement	1 958 650,00	1 643 056,73	83,89%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	153 970,00	153 953,20	99,99%
Total des d	dépenses d'ordre d'investissement	153 970,00	153 953,20	99,99%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	1 656 253,75	1 656 253,75	100,00%
TOTAL DE	S DEPENSES	3 768 873,75	3 453 263,68	91,63%

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées	839 520,00	803 568,41	95,72%
	Total des recettes d'équipement	839 520,00	803 568,41	95,72%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 656 253,75	1 656 253,75	100,00%
27	Autres immobilisations financières	500,00	8	0,00%
	Total des recettes financières	1 656 753,75	1 656 253,75	99,97%
Total des	recettes réelles d'investissement	2 496 273,75	2 459 822,16	98,54%
021	Virement de la section de fonctionnement	144 600,00	-	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 128 000,00	852 338,88	75,56%
Total des	recettes d'ordre d'investissement	1 272 600,00	852 338,88	66,98%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1			
TOTAL DE	S RECETTES	3 768 873,75	3 312 161,04	87,88%
	Déficit d'investissement 2018		-141 102,64	





**BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE CONGRES PROUVE** 



# **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	2 734 300,00	2 607 638,55	95,37%
	Total des dépenses de gestion courante	2 734 300,00	2 607 638,55	95,37%
66	Charges financières	1 381 000,00	1 368 704,21	99,11%
Total des	dépenses réelles de fonctionnement	4 115 300,00	3 976 342,76	96,62%
023	Virement à la section d'investissement	1 956 820,00	=	0,00%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 323 180,00	1 323 138,25	100,00%
Total des	dépenses d'ordre de fonctionnement	3 280 000,00	1 323 138,25	40,34%
TOTAL D	ES DEPENSES	7 395 300,00	5 299 481,01	71,66%

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes	11 000,00	10 393,83	94,49%
75	Autres produits de gestion courante	850 000,00	814 220,10	95,79%
	Total des recettes de gestion courante	861 000,00	824 613,93	95,77%
77	Produits exceptionnels	4 673 300,00	4 673 300,00	100,00%
<b>Total des</b>	recettes réelles de fonctionnement	5 534 300,00	5 497 913,93	99,34%
002	Résultat de fonctionnement n-1	2 269 746,29	2 269 746,29	100,00%
TOTAL D	ES RECETTES	7 804 046,29	7 767 660,22	99,53%
	Excédent de fonctionnement 2018		2 468 179,21	



# **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
21	Immobilisations corporelles	123 200,00	82 026,48	66,58%
23	Immobilisations en cours	2 146 520,00	2 144 761,26	99,92%
	Total des dépenses d'équipement	2 269 720,00	2 226 787,74	98,11%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 239 000,00	3 238 119,85	99,97%
	Total des dépenses financières	3 239 000,00	3 238 119,85	99,97%
Total des d	dépenses réelles d'investissement	5 508 720,00	5 464 907,59	99,20%
041	Opérations patrimoniales	1 238 000,00	782 749,86	63,23%
Total des d	dépenses d'ordre d'investissement	1 238 000,00	782 749,86	63,23%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	1 867 172,31	1 867 172,31	100,00%
TOTAL DE	S DEPENSES	8 613 892,31	8 114 829,76	94,21%

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées	2 006 295,00	2 000 000,00	99,69%
23	Immobilisations en cours	222 425,00	114 821,10	51,62%
	Total des recettes d'équipement	2 228 720,00	2 114 821,10	94,89%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 867 172,31	1 867 172,31	100,00%
	Total des recettes financières	1 867 172,31	1 867 172,31	100,00%
Total des	recettes réelles d'investissement	4 095 892,31	3 981 993,41	97,22%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 956 820,00	-	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 323 180,00	1 323 138,25	63,23%
041	Opérations patrimoniales	1 238 000,00	782 749,86	46,61%
Total des	recettes d'ordre d'investissement	4 518 000,00	2 105 888,11	46,61%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1			
TOTAL DE	S RECETTES	8 613 892,31	6 087 881,52	70,68%
	Déficit d'investissement 2018		-2 026 948,24	





**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS** 



# **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	8 896 532,00	8 794 686,09	98,86%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 017 537,00	1 004 513,08	98,72%
014	Atténuations de produits	60 000,00	48 254,51	80,42%
65	Autres charges de gestion courante	42 475 514,00	42 448 262,57	99,94%
Ī	lotal des dépenses de gestion courante	52 449 583,00	52 295 716,25	99,71%
66	Charges financières	4 014 500,00	3 275 361,16	81,59%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,01	CP.0
Total des	dépenses réelles de fonctionnement	56 466 083,00	55 571 077,42	98,41%
023	Virement à la section d'investissement	236 660,00	-	-
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	15 071 720,00	14 823 524,33	98,35%
Total des	dépenses d'ordre de fonctionnement	15 308 380,00	14 823 524,33	96,83%
TOTAL DE	ES DEPENSES	71 774 463,00	70 394 601,75	98,08%

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes	110 000,00	150 753,02	137,05%
73	Impôts et taxes	56 000 000,00	56 834 985,73	101,49%
74	Dotations et participations	2 851 485,00	2 862 736,84	100,39%
75	Autres produits de gestion courante	2 581 550,00	2 654 702,04	102,83%
	Total des recettes de gestion courante	61 543 035,00	62 503 177,63	101,56%
77	Produits exceptionnels	5 575 767,00	5 603 832,64	100,50%
<b>Total des</b>	recettes réelles de fonctionnement	67 118 802,00	68 107 010,27	101,47%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 109 060,00	2 109 023,57	100,00%
Total des	recettes d'ordre de fonctionnement	2 109 060,00	2 109 023,57	100,00%
002	Résultat de fonctionnement n-1	3 039 624,83	3 039 624,83	100,00%
TOTAL D	ES RECETTES	72 267 486,83	73 255 658,67	101,37%
	Excédent de fonctionnement 2018		2 861 056,92	



# **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
20	Immobilisations incorporelles	350 000,00	313 054,15	89,44%
21	Immobilisations corporelles	3 297 450,00	3 080 469,43	93,42%
23	Immobilisations en cours	3 885 270,00	3 546 988,38	91,29%
	Total des dépenses d'équipement	7 532 720,00	6 940 511,96	92,14%
16	Emprunts et dettes assimilées	44 518 500,00	13 287 074,75	29,85%
Total des	dépenses réelles d'investissement	52 051 220,00	20 227 586,71	38,86%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 109 060,00	2 109 023,57	100,00%
041	Opérations patrimoniales	17 735,00	17 734,16	100,00%
Total des	dépenses d'ordre d'investissement	2 126 795,00	2 126 757,73	100,00%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1	1 133 421,15	1 133 421,15	100,00%
TOTAL DE	S DEPENSES	55 311 436,15	23 487 765,59	42,46%

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisation
13	Subventions d'investissement	100 000,00	2	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	38 751 900,00	7 685 606,08	19,83%
	Total des recettes d'équipement	38 851 900,00	7 685 606,08	19,78%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 133 421,15	1 133 421,15	100,00%
	Total des recettes financières	1 133 421,15	1 133 421,15	100,00%
Total des	recettes réelles d'investissement	39 985 321,15	8 819 027,23	22,06%
021	Virement de la section de fonctionnement	236 660,00	y <b>÷</b> 5	0,00%
040	Opé, d'ordre de transferts entre sections	15 071 720,00	14 823 524,33	98,35%
041	Opérations patrimoniales	17 735,00	17 734,16	100,00%
Total des i	recettes d'ordre d'investissement	15 326 115,00	14 841 258,49	96,84%
001	Solde d'exécution d'investissement n-1			
TOTAL DE	S RECETTES	55 311 436,15	23 660 285,72	42,78%
	Excédent d'investissement 2018		172 520,13	



